



rapport  
annuel  
exercice 2010

BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE



# Rapport annuel

## 1 Rapport de gestion

### 1.1 Présentation de l'établissement

- 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif
- 1.1.2 Forme juridique
- 1.1.3 Objet social
- 1.1.4 Date de constitution, durée de vie
- 1.1.5 Exercice social
- 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe
- 1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

### 1.2 Capital social de l'établissement

- 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement
- 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

- 1.3.1 Conseil d'administration
  - 1.3.1.1 *Pouvoirs*
  - 1.3.1.2 *Composition*
  - 1.3.1.3 *Fonctionnement*
  - 1.3.1.4 *Comités*
  - 1.3.1.5 *Gestion des conflits d'intérêts*
- 1.3.2 Direction générale
  - 1.3.2.1 *Mode de désignation*
  - 1.3.2.2 *Pouvoirs*
- 1.3.3 Commissaires aux comptes

### 1.4 Contexte de l'activité

- 1.4.1 Environnement économique et financier
- 1.4.2 Faits majeurs de l'exercice
  - 1.4.2.1 *Faits majeurs du Groupe BPCE*
  - 1.4.2.2 *Faits majeurs de l'entité (et de ses filiales)*
  - 1.4.2.3 *Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation*

### 1.5 Activités et résultats consolidés du Groupe (si comptes consolidés)

- 1.5.1 Résultats financiers consolidés
- 1.5.2 Présentation des secteurs opérationnels
- 1.5.3 Activités et résultats par secteur opérationnel
- 1.5.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

### 1.6 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle

- 1.6.1 Résultats financiers
- 1.6.2 Analyse du bilan

### 1.7 Fonds propres et solvabilité

- 1.7.1 Gestion des fonds propres
  - 1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité
  - 1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité
- 1.7.2 Composition des fonds propres
  - 1.7.2.1 Tier 1
  - 1.7.2.2 Tier 2
  - 1.7.2.3 Déductions
  - 1.7.2.4 Circulation des Fonds Propres
  - 1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement
  - 1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres (source Comptabilité)

- 1.7.3 Exigences de fonds propres
  - 1.7.3.1 Définition des différents types de risques
  - 1.7.3.2 Tableau des exigences en fonds propres, en millions d'euros

## 1.8 Organisation et activité du contrôle interne

- 1.8.1 Missions dévolues aux filières Risques, Conformité et Audit interne
- 1.8.2 Organisation des filières Risques, Conformité et Audit interne

## 1.9 Gestion des risques

- 1.9.1 Risques de crédit et de contrepartie
  - 1.9.1.1 Organisation du contrôle interne des risques de crédit et de contrepartie
  - 1.9.1.2 Expositions aux risques de crédit et de contrepartie
- 1.9.2 Risques de marché
  - 1.9.2.1 Système de mesure
  - 1.9.2.2 Surveillance des limites des risques de marché
- 1.9.3 Informations financières spécifiques (titrisations, CDO...)
- 1.9.4 Risques de la gestion de bilan
  - 1.9.4.1 Organisation du contrôle interne des risques de gestion de bilan
  - 1.9.4.2 Risque de liquidité
  - 1.9.4.3 Risque structurel de taux d'intérêt global
  - 1.9.4.4 Risque de change
- 1.9.5 Risque lié aux actions
  - 1.9.5.1 Dispositifs et processus d'investissement
  - 1.9.5.2 Techniques comptables et méthodes de valorisation
  - 1.9.5.3 Exposition de l'entité
- 1.9.6 Risques opérationnels et autres risques (dont procédures judiciaires et arbitrales)
- 1.9.7 Risques de Conformité
  - 1.9.7.1 Objectifs de la Fonction Conformité
  - 1.9.7.2 Principales missions par domaine d'activité
  - 1.9.7.3 Principes d'organisation de la Fonction Conformité
    - 1.9.7.3.1 Rôle dévolu à BPCE par la loi du 18 juin 2009
    - 1.9.7.3.2 Principes d'organisation au niveau de l'entreprise
  - 1.9.7.4 Participation aux instances de gouvernance de l'établissement

## 1.10 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

- 1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture
- 1.10.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

## 1.11 Eléments complémentaires

- 1.11.1 Activités et résultats des principales filiales
- 1.11.2 Informations sociales et environnementales<sup>1</sup>
- 1.11.3 Tableau des cinq derniers exercices
- 1.11.4 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation
- 1.11.5 Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise.
- 1.11.6 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux
- 1.11.7 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance
- 1.11.8 Projets de résolutions (*le cas échéant*)

## 2 Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés

- 2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.1.1.1 *Bilan consolidé*

---

<sup>1</sup> Applicables uniquement aux entités ayant émis des instruments financiers échangés sur les marchés réglementés – art. L225-100-1 du code de commerce

- 2.1.1.2 *Hors bilan consolidé*
- 2.1.1.3 *Compte de résultat consolidé*
- 2.1.2 Notes annexes aux comptes consolidés annuels
  - 2.1.2.1 *Cadre général*
  - 2.1.2.2 *Principes et méthodes de consolidation*
  - 2.1.2.3 *Règles et méthodes comptables*
  - 2.1.2.4 *Informations sur le bilan*
  - 2.1.2.5 *Informations sur le hors bilan et opérations assimilées*
  - 2.1.2.6 *Informations sur le compte de résultat*
  - 2.1.2.7 *Périmètre de consolidation*
- 2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## **2.2 Comptes individuels**

- 2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.2.1.1 *Bilan*
  - 2.2.1.2 *Hors Bilan*
  - 2.2.1.3 *Compte de résultat*
- 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels
  - 2.2.2.1 *Cadre général*
  - 2.2.2.2 *Principes et méthodes comptables*
  - 2.2.2.3 *Informations sur le bilan*
  - 2.2.2.4 *Informations sur le hors bilan et opérations assimilées*
  - 2.2.2.5 *Informations sur le compte de résultat*
  - 2.2.2.6 *Autres informations*
- 2.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels
- 2.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

## **3 Déclaration des personnes responsables**

### **3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport**

### **3.2 Attestation du responsable**

# 1 Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de l'établissement

### 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

Banque Populaire Occitane  
Siège social : 33/43 Avenue Georges Pompidou 31130 BALMA

### 1.1.2 Forme juridique

La Banque Populaire Occitane est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1er du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

### 1.1.3 Objet social

La Société a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.
- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance.
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### 1.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 5 juin 1956, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 560 801 300.

### 1.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire Occitane (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.



### 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

La Banque Populaire Occitane est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 41,44% par les Banques Populaires au 31 décembre 2010 (pour 50% des droits de vote). La Banque Populaire Occitane en détient pour sa part 3,30 % (3,98% des droits de vote).

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banque Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

### 1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

En juin 2010, la BP Occitane a acquis auprès de ses consœurs, la Banque Populaire Centre-Atlantique et la Banque Populaire du Sud-Ouest, leurs parts respectives au capital de la société Immo-Carso conférant à la BPOc 100% du capital de cette celle-ci. Cette société porte les terrains et les murs de bâtiments situés à proximité du siège social de la Banque, à Balma, et loués à la filiale informatique des Banques Populaires, i-BP.

Nonobstant cette opération particulière le périmètre des filiales et des participations n'a pas évolué au cours de l'exercice 2010.

Le détail de ces structures est présenté plus bas, au point 1.11

## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital de la BP Occitane est variable. S'élevant à 323 400 000 euros au 31 décembre 2010, il est composé de 61 600 000 parts sociales de 4,20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites, et de 15 400 000 CCI de 4,20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la BP

Au 31 décembre 2010	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	258 720	80%	100%
CCI détenus par Natixis	64 680	20%	0%
<b>Total</b>	<b>323 400</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2009	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	208 320	80%	100%
CCI détenus par Natixis	52 080	20%	0%
<b>Total</b>	<b>260 400</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2008	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	150 700	80%	100%
CCI détenus par Natixis	37 675	20%	0%
<b>Total</b>	<b>188 375</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

La Banque Populaire Occitane dispose d'assises financières solides et stables, lui permettant notamment de respecter largement le ratio Européen de Solvabilité (14,87% au 31 décembre 2010 pour un seuil minimum de 8%).

Toutefois, forte de ses valeurs coopératives et mutualistes, elle cherche à élargir sa base de sociétaires, en maintenant à un niveau relativement bas le montant minimum de détention de parts sociales par un sociétaire (à ce jour, 25 parts sociales de 4,20€, soit 105€). Le nombre des sociétaires s'est ainsi accru de près de 10% en 2010 (après une hausse de 12% en 2009) pour atteindre 176 880 en fin d'année. Pour accompagner cette dynamique, le Conseil d'Administration a décidé, par deux fois en 2009, puis une nouvelle fois en avril 2010, d'augmenter la part fixe du capital social, qui s'établit désormais à 258 720 000 € au 31 décembre 2010 (hors Certificats Coopératifs d'Investissement).

L'intérêt versé aux parts sociales vise naturellement à rémunérer l'investissement en capital réalisé par les sociétaires, mais sans s'assimiler à un placement financier classique. C'est pourquoi le niveau de rémunération, voté en Assemblée générale, ne varie pas avec la même volatilité que celle des marchés financiers. A 3,25% au titre de l'exercice 2010, il sera ainsi proposé au même niveau qu'en 2009, et représentera un montant distribué de l'ordre de 7,9M€.

#### Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs:

Exercice	Montant versé aux parts sociales	Taux de rémunération des parts sociales
2007	5,061 M€	3,50%
2008	5,274 M€	3,50%
2009	5,677 M€	3,25%

### Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

Pour obtenir le bénéfice des CCI acquis fin 2006, Natixis a versé au total un montant de 323 M€, comprenant une part « faciale » de 37,7 M€ et une prime d'acquisition de 285 M€.

Le taux de rémunération est donc présenté dans le tableau ci-après :

- en taux « facial » : rémunération rapportée à la valeur faciale des CCI au 31 décembre N

- en taux « économique » : rémunération rapportée à la valeur faciale des CCI au 31 décembre N + la prime d'acquisition initiale.

Exercice	Montant versé aux CCI	Taux de rémunération des CCI – rémunération « faciale »	Taux de rémunération des CCI – rémunération « économique »
2007	5,830 M€	15,47%	1,81%
2008	4,754 M€	12,62%	1,47%
2009	2,976 M€	5,71%	0,88%

La rémunération proposée à l'approbation de l'assemblée générale au titre de l'exercice 2010 est estimée à 4,5 M€, soit un taux apparent de 7,0% sur la base de la valeur faciale des CCI au 31 décembre 2010, et un taux « économique » de 1,2%.

## 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

### 1.3.1 Conseil d'administration

#### 1.3.1.1 Pouvoirs

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### 1.3.1.2 Composition

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

#### **Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2010**

Nom	C.V
<b>André Samier</b> Président	Président du Conseil de Surveillance de la SAS De Sangosse, fabrication et négoce de produits phytosanitaires - Lot-et-Garonne.
<b>Michel Castagné</b> Vice-Président	PDG de Castagné SAS, négoce en grain, engrais, aliments pour bétails et produits phytosanitaires, Agroalimentaire - Lot.
<b>Jean Paul Malrieu</b> Vice-Président	Gérant JPM Distribution, commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage - Aveyron.
<b>Michel Doligé</b> Président honoraire	PDG de CDP Distribution, distribution de produits Le Parfait pour la conserve- Gers.



<b>Anne Marie Bleuzet</b>	Présidente de la SAS Meubles Cerezo - Haute-Garonne.
<b>Alain Bruguière</b>	Médecin Radiologue, PDG de la clinique de l'Union - Haute-Garonne.
<b>Jacques Carayon</b>	Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding, distribution de sable et granulats, produits en béton - Tarn.
<b>Nicole Castan</b>	Directrice Générale de l'entreprise de transport TIT- Tarn
<b>Serge Crabié</b>	Artisan Carreleur - Lot.
<b>Bernard Gatimel</b>	Gérant de la holding Générale de Bâtiment Midi Pyrénées
<b>Philippe Jougla</b>	Investisseur privé - Haute-Garonne
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Directeur Général du laboratoire d'analyses médicales OLIVOT MARIOTTI du Lot-et-Garonne
<b>Jean- Louis Marty</b>	Concessionnaire Peugeot - Tarn-et-Garonne
<b>Brigitte Mazars</b>	Agricultrice - Aveyron.
<b>Michèle Rémy Représentant l'acb</b>	Présidente du Conseil de Surveillance SODIFA, distribution de produits multimédia - Haute-Garonne.
<b>Patrick Vinuales</b>	Gérant d'un groupe d'hôtels - Hautes-Pyrénées.

### 1.3.1.3 Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni 11 fois, dont une fois par audio-conférence.

Les principaux sujets traités ont été :

- augmentation de capital de la Banque ;
- décision de reprise de FRBG pour compenser la dépréciation des titres BP Participation, avant leur apport à BPCE
- analyse du projet stratégique du Groupe BPCE « Ensemble » et validation de la stratégie et des projections financières de la BP Occitane sur la période 2010-2013
- décision de placer les émissions de capital social sous le régime des appels publics à l'épargne et publication d'un prospectus visé par l'AMF
- accord pour la participation de la BP Occitane au programme d'émission d'Obligations à l'Habitat par une société « BPCE SFH » à créer.

### 1.3.1.4 Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont désignés par le Conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

#### **Le Comité des comptes**

Il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de la BPCE et de l'ACP. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Le comité des comptes a été réuni 2 fois en 2010.

## **Le Comité d'audit et des risques**

Il assiste le Conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n° 97.02, article 39).  
Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.
- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de la BPCE, de l'ACP et des autres régulateurs.
- L'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au Conseil.

En 2010, ce comité s'est réuni 4 fois.

## **Le Comité des rémunérations**

Il propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.

Il s'est réuni deux fois en 2010.

## **Le Comité d'Information sur les Engagements et les Contentieux**

Il analyse l'évolution des risques de crédit et des engagements douteux ou compromis. Il se fait détailler l'évolution des principaux dossiers contentieux ou de litige.

Il s'est réuni deux fois en 2010.

## **Le Comité de Politique du Sociétariat**

Il détermine la politique de la Banque en matière de sociétariat et de communication auprès des sociétaires.

Il s'est réuni deux fois en 2010.

### *1.3.1.5 Gestion des conflits d'intérêts*

Conformément aux statuts de la Banque Populaire, les conventions intervenant entre la société et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

### *1.3.2 Direction générale*

#### *1.3.2.1 Mode de désignation*

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

#### *1.3.2.2 Pouvoirs*

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

### 1.3.3 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi. Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>	<b>Adresse :</b>
KPMG SA	3, Cours du Triangle, Immeuble Le Palatin 92939 PARIS La Défense Cédex
SARL FID SUD AUDIT représenté par Monsieur Philippe RIU	5, Rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE
<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>	<b>Adresse :</b>
Mme Marie Christine FERON- JOLYS	1, Cours Valmy 92923 PARIS La Défense Cédex
FID SUD MONTAUBAN SA représenté par Monsieur Paul POUGET	546 Boulevard Hubert Gouze BP539 82005 MONTAUBAN Cédex

## 1.4 Contexte de l'activité

### 1.4.1 Environnement économique et financier

La crise financière dont nous sortons encore difficilement avait été entamée dès mi-2007 avec les premières difficultés rencontrées par les établissements financiers les plus exposés aux crédits « sub-primes ». S'en était suivie la faillite de la banque d'affaire Lehman Brothers en septembre 2008 et des conséquences en chaîne dans la sphère économique en 2009 : baisse d'activité, récession, chômage, ... Les mesures de relance concertées et fortes des états occidentaux et de leurs banques centrales ont ensuite permis de stabiliser la situation. Dans cette perspective, 2010 aura été une année de transition.

Après avoir connu une crise plus sévère que ses partenaires, l'Allemagne a su créer les conditions d'un rebond plus marqué. Le chômage a nettement baissé, pour retrouver fin 2010 un niveau de 7,7%, inférieur à celui d'avant crise. Marqueur de la croissance (+3,5%, un record depuis la réunification de 1990), les ventes d'automobiles y ont augmenté de 7%.

La croissance s'est établie à 1,9% en moyenne en zone euro, masquant des situations hétérogènes et des craintes qu'il reste encore à lever sur la solvabilité de certains états comme la Grèce, le Portugal ou l'Irlande qui a nationalisé 4 banques en 2010.

La situation paraît plus complexe aux USA où, malgré une croissance de 2,8% largement soutenue par des mesures de relance gouvernementales très ambitieuses, des hypothèques naissent suite au changement de majorité au Congrès fin 2010.

En Asie, le Japon connaît une performance plutôt élevée, à 3,5% ... mais toujours loin derrière l'impressionnante économie Chinoise (+10%), dont le dynamisme allié à celui de nombreux pays émergents (Brésil +7,7% ...) a encore porté la croissance mondiale qui a atteint +4,7% en 2010.

Dans ce contexte, la France semble en situation intermédiaire. La croissance n'aura été que de +1,6% en 2010, et le chômage a continué de croître, pour s'établir à 9,3% en fin d'année.

Certes, les taux du marché bancaire sont restés très bas, ce qui a constitué un réel facteur de relance du crédit aux entreprises et aux particuliers, dont les volumes sont repartis nettement à la hausse ... après une année 2009 historiquement déprimée. Et le risque inflationniste renaît, avec une hausse des prix un peu supérieure à 2% en 2010.

Si le nombre des défaillances d'entreprises a connu une légère baisse de -2% en 2010, il faut toutefois le comparer avec celui d'une année 2009 record. Les 622 039 nouvelles entreprises créées, soit une hausse de 7,2%, ont pour leur part largement été portées par le régime de l'auto entrepreneur, dont la moitié des bénéficiaires ne déclarent que peu ou pas de chiffre d'affaires...

Et n'oublions pas que 2010 a connu, en plus des effets de la crise économique, des incidents climatiques multiples et souvent ravageurs, comme la tempête Cynthia en début d'année, les éruptions du volcan islandais « Eyjafjallajökull » en avril qui ont paralysé le trafic aérien européen pendant plusieurs semaines, et en fin d'année des chutes de neige massives qui ont ponctuellement bloqué l'activité dans de nombreuses régions françaises

Quelques indicateurs montrent cependant un regain d'activité, comme dans le domaine immobilier où les prix au m<sup>2</sup> atteignent de nouveaux sommets en région parisienne comme en province.

De même, les immatriculations de voitures neuves n'ont reculé que de 2,2% en France en 2010, à 2,25 millions d'unités, grâce à la prime à la casse dont l'effet a joué jusqu'à sa disparition fin décembre et au durcissement annoncé des conditions d'attribution des bonus-malus écologiques à partir de 2011.

Enfin, 2010 aura été, plus particulièrement pour notre Région, marquée par le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création d'Airbus. Après de laborieuses négociations avec les Etats partenaires, la décision de mettre en route le programme de gros porteur militaire A400M a enfin été prise. Surtout, Airbus continue de se placer comme l'avionneur n°1 au plan mondial, en enregistrant davantage de commandes que Boeing en 2010 – 574 contre 530-, et également davantage de livraisons : 510 appareils, un record, contre un peu plus de 460 pour son concurrent américain. Le succès commercial de l'A380 se confirme, avec 18 livraisons en 2010, et une première percée au Japon, pourtant chasse gardée traditionnelle de Boeing ... L'année 2011 a même débuté en fanfare avec la signature d'une commande record de 180 appareils A320 de la part de la compagnie indienne IndiGo, constituant ainsi plus grosse commande de l'histoire de l'aviation civile en nombre d'appareils.

#### 1.4.2 Faits majeurs de l'exercice

##### 1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE

### **Simplification de la structure faîtière du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Préalablement à l'opération, les participations détenues par CE Participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100 %) et Erixel (99,25 %) ont été apportées à une holding dédiée dénommée CE Holding Promotion. D'autres étapes ont complété le dispositif, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de compte propre de CE Participations.

A l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1,8 milliard d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

### **Recentrage du groupe sur ses métiers cœur et vente d'actifs devenus non stratégiques**

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara) ;

- il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic ;
- il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis ;
- il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Au titre de la vente d'actifs non stratégiques, Natixis réalise en octobre 2010, à la suite des accords annoncés le 5 juillet dernier, la cession effective à un fonds conseillé par AXA Private Equity de la majeure partie de ses activités de gestion privée pour compte propre en France, pour un prix global de 507 millions d'euros.

Par ailleurs, BPCE a finalisé en septembre la cession de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) au Crédit du Nord, pour un montant de 872 millions d'euros. Au plan financier, cette vente se traduit par une libération de fonds propres Core Tier One de l'ordre de 700 millions d'euros.

### **Renforcement de la solidité financière du Groupe BPCE**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1,2 milliard d'euros début août et 0,6 milliard d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1,3 milliard d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

#### *1.4.2.2 Faits majeurs de l'entité (et de ses filiales)*

##### Augmentation de capital de BP Participations

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7,1 millions d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Occitane à hauteur de 565 milliers d'euros.

##### Augmentation de capital de BPCE

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965,3 millions d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 76,9 millions d'euros pour la Banque Populaire Occitane.

En 2009, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit pour la BP Occitane par une reprise de provision de 1,4 million d'euros comptabilisée en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles : un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit pour la BP Occitane par une reprise de provisions de 4,2 millions d'euros comptabilisée en « Coût du risque »

#### *1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation*

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1er janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 13 762 milliers d'euros sur les capitaux propres individuels de la Banque Populaire Occitane au 1er janvier 2010 et de 9 024 milliers

d'euros (net d'impôts différés) sur les capitaux propres consolidés du groupe Banque Populaire Occitane au 1er janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 686 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1er janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de 14 192 milliers d'euros sur les capitaux propres individuels de la Banque Populaire Occitane de 1er janvier 2010 et de 9 305 milliers d'euros (net d'impôts différés) sur les capitaux propres consolidés du groupe Banque Populaire Occitane au 1er janvier 2010.

## 1.5 Activités et résultats consolidés du Groupe BP Occitane

### 1.5.1 Résultats financiers consolidés

Agrégats (en M€) – Comptes consolidés	2010	2009	Variation
Total de bilan	11 554	11 422	1,16%
Capitaux Propres <i>y compris FRBG</i>	1 477	1 408	4,90%
Produit Net Bancaire	358,1	370,2	-3,27%
Résultat Brut d'Exploitation	125,1	134,9	-7,26%
Résultat Net	64,9	61,7	5,19%
Ratio de Solvabilité	14,87%	17,50%	- 2,6 points

Cf. le commentaire des résultats sociaux, au point 1.6.1 : résultats financiers

### 1.5.2 Présentation des secteurs opérationnels

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

### 1.5.3 Activités et résultats par secteur opérationnel

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.



## 1.5.4

## Bilan consolidé et variation des capitaux propres

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 042 772	1 515 335
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 405 732	7 883 788
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	967 390	1 079 006
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	47 053	44 909
PLACEMENT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	0	0
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	751 737	588 359
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	173 155	149 050
ECARTS D'ACQUISITION	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	166 402	162 015
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 554 241</b>	<b>11 422 462</b>

En milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 398 497	1 302 795
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 584 627	7 067 292
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	746 337	1 287 887
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	194 831	217 488
ECARTS D'ACQUISITION	0	0
PROVISIONS	153 471	137 756
DETTES SUBORDONNEES	0	1 525
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	171 679	181 631
INTERETS MINORITAIRES	0	0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	1 304 799	1 226 088
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 554 241</b>	<b>11 422 462</b>

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 01/01/2009 (après affectation)</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>453 440</b>		<b>1 109 889</b>	
Augmentation de capital	72 025				72 025	
Distribution			(9 597)		(9 597)	
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Autres variations	(7 894)				(7 894)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(7 894)					
<i>Autres</i>						
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultat de la période</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 843</b>		<b>1 164 423</b>	
Résultat de la période			61 664		61 664	
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 (après affectation)</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 507</b>		<b>1 226 087</b>	
Augmentation de capital	63 000				63 000	
Distribution			(8 235)		(8 235)	
Ecart de conversion						
Changements de méthode			(18 329)		(18 329)	
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	(32 609)		9 949		(22 660)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(32 609)				(32 609)	
<i>Elimination provisions pour investissement (FRBG)</i>			9 952		9 952	
<i>Autres</i>			(3)		(3)	
Capitaux propres au 31/12/2010 avant résultats	<b>269 645</b>	<b>481 326</b>	<b>488 892</b>		<b>1 239 863</b>	
Résultat de la période			64 936		64 936	
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>269 645</b>	<b>481 326</b>	<b>553 828</b>		<b>1 304 799</b>	

## 1.6 Activités et résultats de la BP Occitane sur base individuelle

### 1.6.1 Résultats financiers

en milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	415 439	426 691
Intérêts et charges assimilés	-205 612	-227 337
Revenus des titres à revenu variable	3 370	17 555
Commissions (produits)	167 230	168 764
Commissions (charges)	-20 599	-18 773
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	86	219
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 508	2 048
Autres produits d'exploitation bancaire	4 872	2 267
Autres charges d'exploitation bancaire	-8 059	-1 197
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>358 235</b>	<b>370 237</b>
Charges générales d'exploitation	-219 752	-223 213
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-13 247	-12 062
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>125 236</b>	<b>134 962</b>
Coût du risque	-23 916	-37 466
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>101 320</b>	<b>97 496</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	823	-16 418
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>102 143</b>	<b>81 078</b>
Résultat exceptionnel	-234	-26
Impôt sur les bénéfices	-39 697	-36 493
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-2 173	13 539
<b>RESULTAT NET</b>	<b>60 039</b>	<b>58 098</b>

Les résultats financiers de 2010, même si ils restent tout à fait convenables, n'en ont pas pour autant été aussi favorables que nos performances commerciales.

Le produit des crédits, porté par la hausse de nos encours, a été pénalisé par la baisse des taux des prêts, enregistrée une nouvelle fois en 2010 comme depuis plusieurs années déjà. Parallèlement, la contraction des rémunérations sur les principaux produits d'épargne permet cependant à la marge d'intérêts « clientèle » de gagner environ 5%.

Les commissions facturées au titre des différents produits et services proposés à notre clientèle se sont contractées de presque 5%. Elles ont notamment subi la baisse des encours de placements financiers de nos clients, et ont aussi consacré la plus grande modération de la Banque dans l'application des facturations sur les dysfonctionnements de compte : rejets et impayés sur moyens de paiement, commissions d'intervention sur opération présentée au-delà de l'autorisation de découvert ... A l'inverse, les commissions sur moyens de paiement, ou liées à l'activité « crédits », ont nettement progressé.

Enfin, notre marge de trésorerie s'est fortement réduite, en l'absence de dividende distribué en 2010 par BPCE à ses maisons mères, les Banques populaires et les Caisses d'Epargne.

Au total, notre Produit Net Bancaire s'affiche à 358,2 M€, en baisse de 3,2%.

Nos frais de gestion ont été contenus, à 233M€ (-1%). Mais les principaux projets stratégiques ont été poursuivis ou conduits à terme, comme la rénovation et la mise aux normes de notre réseau d'agence, ou l'édification de 30 000 m<sup>2</sup> de bâtiments de bureaux aux normes Haute Qualité Environnementale jouxtant notre site central de Balma.

Le Résultat Brut d'Exploitation (125,2M€) connaît une baisse de 7,2%.

Après une année 2009 exceptionnellement élevée en matière de coût des risques, 2010 a marqué une sérieuse pause, malgré un montant de 24M€ encore consacré à la couverture des risques de crédits.

Au final, le résultat net ressort à +60,0M€ (+3,3%).

## 1.6.2 Analyse du bilan

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
CAISSES, BANQUES CENTRALES	161 758	179 306
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	881 613	1 336 029
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 405 738	7 883 792
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	967 390	1 079 006
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	47 053	44 909
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TER	734 666	581 284
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	17 108	7 112
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	823	910
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 332	148 140
AUTRES ACTIFS	71 741	79 724
COMPTES DE REGULARISATION	46 108	45 986
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 506 330</b>	<b>11 386 198</b>

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 399 101	1 302 799
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 531 391	7 046 375
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	746 337	1 287 887
AUTRES PASSIFS	34 829	64 583
COMPTES DE REGULARISATION	159 909	152 120
PROVISIONS	153 750	138 499
DETTES SUBORDONNEES	0	1 525
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	182 466	181 631
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>1 298 547</b>	<b>1 210 779</b>
Capital souscrit	323 400	260 400
Primes d'émission	481 326	481 326
Réserves	447 593	397 149
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 143	2 806
Report à nouveau	-17 954	11 000
Résultat de l'exercice (+/-)	60 039	58 098
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 506 330</b>	<b>11 386 198</b>

## 1.7 Fonds propres et solvabilité

### 1.7.1 Gestion des fonds propres

#### 1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la Banque Populaire Occitane indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Ce ratio et les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>2</sup>).

#### 1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la Banque est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement du Groupe BPCE dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, la Banque peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

### 1.7.2 Composition des fonds propres

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2010, les fonds propres globaux de la BP Occitane étaient de 1 481 millions d'euros.

#### 1.7.2.1 Tier 1

Les fonds propres Tier 1 de la banque sont composés, pour l'essentiel, de son capital social, de ses réserves et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). Ils se montent, à fin 2010, à 1 481 millions d'euros.

#### Capital social

Le capital social de l'établissement est de nature variable et est composé :

- à 80 % de parts sociales (titres de capital souscrits par des sociétaires pour un nominal de 258,7 millions d'euros)
- à 20 % de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

Au cours de l'année 2010, le capital social de l'établissement s'est accru de 63 millions d'euros, dont 50,4 millions d'euros par émission de parts sociales nouvelles et 12,6 millions d'euros par émission de CCI.

#### Réserves

Avant affectation du résultat 2010, les réserves de l'établissement se montent à 447 millions d'euros.

#### 1.7.2.2 Tier 2

A fin 2010, la Banque Populaire Occitane ne dispose pas de fonds propres Tier 2

---

<sup>2</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » en fin de note

### 1.7.2.3 Déductions

La Banque est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (672 millions d'euros en valeur nette comptable au 31/12/2010) vient en déduction de ses fonds propres (après application d'une franchise de 10% des fonds propres bruts de la BP Occitane) au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents.

### 1.7.2.4 Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

### 1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

Le ratio de solvabilité s'établit à 14,87% au 31 décembre 2010.

### 1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres (source Comptabilité)

	2010	2009
Fonds propres de base	1 472,0	1 429,7
Fonds propres complémentaires	15,1	0,7
Déductions des fonds propres	-593,0	-468,7
<b>Total</b>	<b>894,1</b>	<b>961,7</b>

## 1.7.3 Exigences de fonds propres

### 1.7.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2010, les risques pondérés de l'établissement étaient de 6 011 millions d'euros (soit 480,9 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

### 1.7.3.2 Tableau des exigences en fonds propres, en millions d'euros

	2010	2009
Approche standard du risque de crédit	55,4	52,9
Approche notations internes du risque de crédit et du risque de contrepartie	311,5	305,8
Risque opérationnel	45,2	45,2
Exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers ("floor Bâle II")	68,7	8,0
<b>Total</b>	<b>480,9</b>	<b>412,0</b>



## 1.8 Organisation et activité du contrôle interne

### 1.8.1 Missions dévolues aux filières Risques, Conformité et Audit interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des processus et moyens décidés par l'organe exécutif et mis en œuvre dans l'établissement par les directions et services pour :

- vérifier la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles,
- s'assurer que les opérations réalisées tant par et pour les clients que celles pour les tiers ou pour la Banque Populaire le sont, dans une optique de saine gestion, conformément aux lois et règlements et selon les orientations et normes de gestion définies par l'organe exécutif,
- apprécier la maîtrise des risques en regard des normes réglementaires et des limites internes,
- et enfin garantir la protection du patrimoine.

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

- premier niveau : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par les collaborateurs dans le cadre des actes qu'ils exécutent dans leur fonction ou mission professionnelle et par leur hiérarchie,
- deuxième niveau : le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, et les contrôles imposés par la réglementation,
- troisième niveau : le contrôle périodique, l'audit interne, qui agit par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées, conformément à la réglementation en vigueur depuis 2005, par les responsables des services de contrôle interne. Ils rendent compte de l'exercice de leur mission à l'exécutif, responsable de la mise en œuvre du système de contrôle interne au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

### 1.8.2 Organisation des filières Risques, Conformité et Audit interne

#### **Le Contrôle Périodique (Audit interne)**

La responsabilité du contrôle périodique (audit interne) est rattachée directement au Directeur général. Les rapports d'audits réalisés font l'objet :

- de constats accompagnés de recommandations d'actions correctives,
- et de comptes rendus aux Directions concernées, au Contrôle permanent, au Comité d'audit et des risques, à l'Organe exécutif, à l'Organe délibérant et à l'Inspection Générale Groupe BPCE.

#### **Le Contrôle Permanent (Risques et Conformité)**

Il comprend deux entités rattachées directement au Directeur général.

Le service de contrôle permanent regroupe trois filières de risques:

- la filière des risques opérationnels, dont l'activité Plans de continuité d'activités (PCA) est dotée d'un responsable spécifique,
- la filière des risques de non conformité, incluant la lutte contre la délinquance financière et le respect de la réglementation AMF, dotée également d'un responsable spécifique. Le responsable de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de Responsable du Contrôle des Services d'Investissement (RCSI) délivrée par l'AMF,
- la filière des risques financiers, compétente en matière de risque de taux, risque de liquidité et risques globaux de marché.

#### **Le service des Risques de Crédit :**

Il recouvre les études contradictoires sur les dossiers de crédit, menant le cas échéant à l'exercice d'un droit de veto, la surveillance générale des risques de crédit (monitoring des risques, contrôle de second niveau des engagements et études sectorielles), et la validation de la notation interne (note « Mac Donough »). En

liaison étroite avec la Direction Financière et la Direction des Crédits, le service contribue également à la production des rapports prudentiels destinés aux autorités de tutelle.

Le dispositif de contrôle permanent comprend également :

- un correspondant attitré, au sein de la banque, de la centrale informatique du réseau des Banques Populaires (i-BP). Il s'agit du **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information** (RSSI) qui est rattaché à la direction de l'informatique,
- une cellule de **contrôle comptable** qui assure les contrôles comptables permanents de premier et de deuxième niveaux sous la responsabilité du Directeur juridique et financier ; il garantit l'exhaustivité et l'intégrité des écritures passées dans la comptabilité générale et la comptabilité auxiliaire.

### Informations et rapports :

Le système d'information du contrôle interne vers les organes exécutif et délibérant repose sur les informations transmises lors des différents comités spécialisés instaurés au sein de l'établissement : comité d'audit et des risques, comité des comptes, comité financier, comité de gestion actif-passif, comité d'information sur les engagements et les contentieux et comité des crédits. Ceux-ci sont complétés d'autres comités relevant des filières de risque et notamment le comité de coordination des fonctions de contrôle.

### L'organe exécutif

Il s'agit des dirigeants de l'entreprise, le Président du conseil d'administration et le Directeur général. Ils sont responsables de la définition de la politique de contrôle interne et des moyens alloués aux directions et services pour une mise en œuvre efficace. Ils doivent également veiller à l'adéquation du système de contrôle interne retenu avec les objectifs fixés au sein de l'établissement dans le respect des règles et normes professionnelles.

### Le rôle du conseil d'administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un comité d'audit et des risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

## 1.9 Gestion des risques

### 1.9.1 Risques de crédit et de contrepartie

#### 1.9.1.1 Organisation du contrôle interne des risques de crédit et de contrepartie

Le Contrôle des Risques de Crédit intervient dans la Surveillance des Risques de Crédit à travers trois axes principaux :

1. La prévention des risques :
  - Contrôle des limites,
  - Exercice du droit de veto sur des dossiers repérés,
  - Formation en matière de risque de crédit.
2. La surveillance permanente des risques :
  - Contrôle permanent des engagements (tableau de bord des risques),
  - Reporting interne et externe
3. La validation des notes internes :
  - Révision régulière de la notation des clients Corporate,
  - Fiabilisation des regroupements de clients et des données,

- Reporting,
- Maintenance des systèmes de notation (tous segments).

Le Service de Contrôle des Risques de Crédit, indépendant de la ligne d'exploitation et directement rattaché au directeur général, participe à toutes les instances chargées de suivre les engagements, et notamment au Comité d'audit et des risques et au Comité d'information sur les engagements et les contentieux (émanations du conseil d'administration), ainsi qu'à divers comités internes :

- Comité des crédits,
- Comité des nouveaux produits et processus,
- Comité de coordination des fonctions de contrôle,
- Comité contentieux,
- Comité de gestion actif-passif,
- Comité provisions,
- Comité de promotion immobilière.

### **1.9.1.2 Expositions aux risques de crédit et de contrepartie**

La banque octroie des crédits aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales. Ces crédits sont consentis tant à court terme :

- découverts aux particuliers,
- crédits de fonctionnement aux entreprises et collectivités locales,

qu'à moyen et long terme :

- crédits consommation et habitat pour les particuliers,
- crédits d'investissement pour les entreprises,
- financement de la transmission.

Le principal risque de crédit est constitué par le risque de perte dû à l'incapacité des clients et autres contreparties à faire face à leur obligation de remboursement. Ce risque de défaillance peut parfois être accentué par la diminution de la valeur des garanties reçues.

Le risque «pays» que nous portons est très faible (financement export et confirmation de crédit documentaire export).

Il existe une Direction des Crédits au sein de la Direction d'Exploitation. La ligne d'exploitation a tout pouvoir pour décider des dossiers de crédits (hors dossiers relevant de la décision du comité des crédits). Toutefois, les dossiers présentant certaines caractéristiques liées soit à la qualité du client, soit à la nature et l'objet du financement, soit au montant de l'opération, soit au secteur d'activité, soit aux garanties proposées, font l'objet d'une analyse contradictoire de la part du Service de Contrôle des Risques de Crédit.

#### **Le suivi de la répartition des engagements**

Nous établissons un suivi de nos engagements par :

- nature d'engagement
- segment de clientèle
- secteur d'activité
- groupe et agence.

#### **La révision des dossiers**

Les dossiers d'autorisation de crédits à court terme sont revus au minimum une fois par an. A cette occasion, une analyse des garanties détenues, de leur valeur et de leur validité est réalisée.

Le classement des clients en « douteux » est automatique ou manuel à partir de la détection des événements intervenus (durée des impayés, des dépassements,...).

#### **La surveillance permanente des engagements**

Réalisée par un service dédié au sein de la Direction des Crédits, qui dispose des outils nécessaires pour mener à bien sa mission, elle s'articule autour de cinq axes :

1. détection quotidienne des situations à risque, préconisation des actions à mettre en œuvre et suivi (applicatif VIGIE et outils spécifiques pour le suivi des billets de trésorerie, du Dailly, de l'escompte et des dépassements d'autorisations au quotidien)
2. assistance du réseau sur les dossiers «sensibles» et provisionnés.
3. édition mensuelle des tableaux de contrôle des engagements par agence et par groupe.
4. contrôle des engagements en agence.
5. assistance et formation du réseau aux risques de crédit et à la gestion des dysfonctionnements.

### **L'analyse de la rentabilité des opérations**

Les barèmes de crédit sont différenciés en fonction de la qualité de l'emprunteur déterminée par la note interne « Mc Donough ».

Pour les dossiers relevant de l'analyse contradictoire, possibilité d'exercer un droit de veto sur la rémunération décidée par la ligne d'exploitation, si celle-ci est jugée insuffisante par rapport au niveau de risque de l'opération.

#### **1.9.2 Risques de marché**

##### **1.9.2.1 Système de mesure**

Les risques de marché de la Banque Populaire Occitane sont suivis notamment par une cartographie détaillée établie trimestriellement couvrant l'ensemble des produits financiers détenus. Ces produits sont répartis dans trois compartiments de gestion : compte propre, refinancement et ALM (Gestion Actif Passif). Les risques mesurés concernent principalement la sensibilité des produits à la variation de taux d'intérêt, du taux d'inflation et du cours des actions.

Par ailleurs, un reporting de toutes les opérations est effectué à l'aide d'un tableau de bord mensuel de gestion de la trésorerie. Les contrôles sont assurés par :

- le suivi journalier de la Direction Juridique et Financière,
- le contrôle mensuel du contrôle comptable,
- le contrôle trimestriel du comité de gestion actif-passif.

Toutes les opérations de marché réalisées pour compte propre font l'objet d'une validation préalable par le comité financier et s'inscrivent dans une politique décidée par le comité de gestion actif-passif. La mesure du risque s'exerce dans le cadre de la publication de la valorisation de l'ensemble de ces opérations dans le tableau de bord mensuel de gestion de la trésorerie. Ce tableau de bord est systématiquement adressé à toutes les entités de contrôle de la banque : comité de gestion actif-passif, audit et contrôle permanent.

##### **1.9.2.2 Surveillance des limites des risques de marché**

Les risques sont encadrés par une politique de contrepartie (avec un dispositif spécifique pour les contreparties interbancaires), par une politique d'allocation d'actifs et par une politique de délégations. Les limites ont été fixées (en montants) par référence aux limites en matière de crédits (maximum d'engagements sur une même contrepartie).

La surveillance des risques de marché est assurée d'une part, par le comité de gestion actif-passif qui se réunit trimestriellement et d'autre part par la cellule « risques financiers » du service Contrôle Permanent qui rend compte périodiquement de ses travaux au Comité d'Audit et des Risques. Le dispositif de contrôle mis en place vise à s'assurer que les règles de délégations accordées à la Direction Juridique et Financière et au trésorier sont bien respectées. Le contrôle des procédures en vigueur permet de s'assurer que les services opérationnels appliquent l'enregistrement quotidien des opérations et que le principe de séparation des fonctions entre négociateurs, décideurs et comptables est respecté.

#### **1.9.3 Informations financières spécifiques (titrisations, CDO...)**

Les produits comportant un risque accru font l'objet d'un rapport trimestriel spécifique auprès de l'organe central BPCE. Cette enquête conforme aux recommandations du Forum de Stabilisation Financière fait apparaître une exposition brute de notre banque limitée à 5 millions d'euros pour ce qui concerne les produits financiers structurés (titrisations).

#### 1.9.4 Risques de la gestion de bilan

##### 1.9.4.1 Organisation du contrôle interne des risques de gestion de bilan

Les risques de gestion de bilan font l'objet d'une mesure et d'un reporting trimestriels qui sont assurés par une cellule spécialisée faisant partie de la Direction juridique et financière. Le reporting est adressé à l'organe central BPCE et est présenté, au sein de l'établissement, au Comité de gestion actif-passif ainsi qu'au Conseil d'administration. La cellule opérationnelle exerce un contrôle de 1er niveau ayant pour objet de valider les résultats et les analyses issus du logiciel spécialisé. Ce contrôle est réalisé au moyen d'outils et de requêtes proposés par la Direction financière du groupe BPCE. La cellule « risques financiers », composante du service Contrôle Permanent procède à un contrôle de 2nd niveau qui fait l'objet également d'un reporting normalisé auprès de la Direction des Risques Groupe.

##### 1.9.4.2 Risque de liquidité

Conformément au référentiel ALM du Groupe BPCE, les indicateurs et les limites du risque de liquidité sont définis par les impasses de couverture de l'actif par le passif, propres à chaque échéance ou scénario. La mesure du risque de liquidité est, comme celle du risque de taux d'intérêt global, réalisée à partir d'un logiciel spécialisé.

##### 1.9.4.3 Risque structurel de taux d'intérêt global

Conformément au référentiel ALM (Gestion Actif Passif) du Groupe BPCE, la banque s'est dotée de limites en matière de risque de taux d'intérêt global.

Le risque de taux, en approches opérationnelle et réglementaire, est analysé conformément au référentiel ALM et comparé aux limites et indicateurs définis et validés par le comité de gestion actif-passif et par le conseil d'administration.

##### 1.9.4.4 Risque de change

La Banque Populaire Occitane n'a pas convenance à supporter d'exposition au risque de change. Le système de contrôle interne veille à s'assurer de l'adossement des opérations clientèle à des opérations symétriques contractées au sein du Groupe BPCE.

#### 1.9.5 Risque lié aux actions

##### 1.9.5.1 Dispositifs et processus d'investissement

La banque a défini une politique d'allocation d'actifs : la partie consacrée aux actions est calculée à partir d'un montant de consommation de fonds propres au sens du ratio de solvabilité. Un programme d'investissement basé sur des niveaux des grands indices boursiers est en cours. L'ensemble des règles a été validé par le comité de gestion actif-passif.

##### 1.9.5.2 Techniques comptables et méthodes de valorisation

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle.

##### 1.9.5.3 Exposition de l'entité

La Banque Populaire Occitane est exposée sur des titres de placement comportant un risque lié à des actions pour un montant brut de 19,7 millions d'euros.

### 1.9.6 Risques opérationnels et autres risques (dont procédures judiciaires et arbitrales)

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : systèmes et processus, fraude et risques externes, juridiques et déontologiques, stratégiques.

La maîtrise des risques opérationnels repose, d'une part, sur le dispositif de contrôle interne présenté précédemment et appliqué à l'ensemble des activités et, d'autre part, sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur leurs risques.

#### **L'identification et la cartographie des risques opérationnels**

La Banque Populaire Occitane applique la méthode retenue par le groupe dans le cadre du projet national de gestion des risques opérationnels. Chacun des macro-processus et processus de la banque a été recensé et répertorié dans ce cadre.

#### **Les activités externalisées**

L'inventaire des sous-traitants et fournisseurs de prestations essentielles a été réalisé et mis à jour périodiquement dans le cadre notamment du PCA. Les contrats ont été modifiés pour intégrer les exigences des articles 37-1 et 37-2 du règlement 97-02 : la clause type issue des travaux de place est insérée dans tous les contrats conclus depuis le 1er janvier 2006.

### 1.9.7 Risques de Conformité

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe.

#### **1.9.7.1 Objectifs de la Fonction Conformité**

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n° 97-02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires, financières ou d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4p du règlement 97-02 du CRBF, comme "le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant."
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP.

Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable.

#### **1.9.7.2 Principales missions par domaine d'activité**

Les principales missions de la fonction Conformité se répartissent entre les domaines suivants :



### **La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles**

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

### **La Sécurité financière**

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

### **La Conformité Bancaire**

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.

### **Le contrôle permanent de conformité**

Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité.

### **Le fonctionnement coordonné dans la filière Conformité Groupe**

Ce domaine couvre notamment : l'élaboration de reportings réglementaires destinés aux régulateurs et de reportings internes, la préparation des comités pilotés par ou impliquant la fonction Conformité, l'insertion, dans la cartographie des risques pilotée par la filière Risques opérationnels, de la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

En outre, la fonction Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF et des autorités étrangères équivalentes. La fonction Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec la Commission Bancaire et les autorités étrangères équivalentes.

En tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la fonction Conformité entretient par ailleurs des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes : Audit Interne, Direction des Risques, Sécurité des Systèmes d'Information, Contrôle Comptable.

### **La Sécurité Continuité d'Activité**

Rattaché au service Contrôle Permanent, le RPCA (Responsable du Plan de Continuité d'Activité) exerce sa mission de manière indépendante des Directions opérationnelles. Celle-ci consiste à :

- Piloter la Continuité d'Activité
- Mettre en œuvre le Plan de Continuité
- Coordonner la gestion de crise,
- Piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des Plans de Continuité d'Activité (PCA),
- Veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité,
- Participer aux instances internes au Groupe.
- Piloter la sécurité de l'information,

Rattaché à la Direction Organisation, Informatique et Logistique, le RSPB (Responsable de la Sécurité des Personnes et des Biens) a pour mission de :

- Piloter la sécurité des Personnes et des Biens,
- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité des personnes et des biens,
- Participer aux instances internes au Groupe.

### **1.9.7.3 Principes d'organisation de la Fonction Conformité**

Pour assurer son indépendance, la fonction Conformité, distincte des autres fonctions de contrôle interne, doit être une fonction indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Les équipes dédiées à la fonction Conformité sont intégrées au service Contrôle Permanent.

Le responsable de la fonction Conformité est rattaché hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent, dont il est l'adjoint.

Sa désignation est notifiée au Secrétariat Général de la Commission Bancaire sous couvert de BPCE et l'organe délibérant, le Conseil d'administration en est informé.

#### **1.9.7.3.1 Rôle dévolu à BPCE par la loi du 18 juin 2009**

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière » entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre de son article 1<sup>er</sup> qui prévoit notamment que l'Organe Central est « chargé » : *"7° De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au quatrième alinéa de l'article L. 511-31 ;"*

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité :

- BPCE en tant qu'Organe Central, pour ses activités propres ;
- ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;
- ses filiales directes ou indirectes.

#### **1.9.7.3.2 Principes d'organisation au niveau de l'entreprise**

La fonction Conformité comprend deux unités spécialisées sur chacun des domaines (cf. partie 1.2) relatifs à :

- la conformité déontologie, avec le RCSI
- la sécurité financière, avec les correspondants et les déclarants Tracfin

Par ailleurs, des correspondants de la DCSG sont désignés pour les domaines suivants :

- la conformité Bancaire
- le contrôle permanent de conformité

En matière de formation de ses collaborateurs, l'entité en charge de la conformité veille à :

- Contribuer aux actions de formation initiées par BPCE
- Inscrire des collaborateurs aux séminaires de BPCE
- Relayer localement les formations de la filière Conformité

Ainsi qu'il est précisé dans la Charte du Contrôle Interne Groupe, les autres fonctions en charge du contrôle permanent (Révision comptable, RSSI, RPCA) sont amenées à coopérer étroitement avec le responsable de la Conformité.

### **1.9.7.4 Participation aux instances de gouvernance de l'établissement**

#### **Comité d'Audit et des Risques**

Le Responsable de la Conformité est invité à participer aux réunions du Comité d'Audit et des Risques.

## Comités d'agrément des nouveaux produits et processus

Les produits conçus et commercialisés par l'établissement sont de la compétence de ce comité. Le Comité d'agrément statue notamment au vu des avis écrits émis par le Responsable de la Conformité, qui participe audit comité.

Lors du lancement de tout nouveau produit ou processus, la fonction Conformité de l'entreprise reporte simultanément à BPCE.

Par ailleurs, la fonction Conformité est régulièrement informée :

- de toutes les décisions de politique générale modifiant l'organisation ou les procédures
- des projets concernant la mise en place ou la modification de systèmes ou de produits.

## 1.10 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

### 1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu à l'issue de la clôture des comptes.

### 1.10.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

Les perspectives économiques pour 2011 seront encore marquées par les suites de la crise. Avec la fin des mesures de relance budgétaire généralisées, les soutiens économiques plus classiques et plus pérennes devront être réactivés : investissement des entreprises, consommation des ménages. Mais ceux-ci resteront sans doute en attente de visibilité sur les conditions de marché (inflation, taux des crédits), et sur d'éventuelles mesures d'économies budgétaires et/ou de tours-de-vis fiscaux de la part des Etats qui chercheront à reconstituer leurs propres équilibres.

Pour le Groupe BPCE, 2011 devrait voir la poursuite des actions entreprises dans le cadre de son projet à moyen terme « Ensemble : 2010 – 2013 ». Déjà, le Groupe a procédé au remboursement de l'intégralité des Actions de Préférence et des Titres Super Subordonnés avancés par l'Etat. Les efforts commerciaux ambitieux des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne s'appuieront sur des synergies accrues avec Natixis.

Pour notre Banque Populaire Occitane, avec la fin du programme d'investissements lourds dans le réseau, viendra le temps de nouveaux objectifs commerciaux et financiers, et la concrétisation d'un projet d'entreprise baptisé « Identité Occitane » qui vise à consolider sa culture d'entreprise autour d'ambitions et de valeurs communes, partagées par la Banque et par ses salariés.

## 1.11 Eléments complémentaires

### 1.11.1 Activités et résultats des principales filiales

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane :

- SAS Financière de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % ;
- SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane, société de portage de parts sociales de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % par la SAS Financière de la Banque Populaire Occitane.

Ces sociétés ont été créées en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation définies par le Groupe des Banques populaires. Les opérations inter-entreprises sont éliminées.

Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère	60 039	NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	149	Intégration globale
SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	241	Intégration globale

## 1.11.2 Informations sociales et environnementales

# Emploi 2010

## 1.1 EFFECTIF

### 1.1.1 EFFECTIF INSCRIT AU 31/12

	2010	2009	2008
Effectif inscrit total	2 323	2 306	2 369
Total équivalent temps plein	2 263	2 252	2 317

#### 1.1.1.1 DONT CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (Hors alternance)

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A	0	0	0
		B	37	27	38
		C	67	106	124
		D	221	185	174
		E	116	123	108
		F	97	101	110
		G	119	110	121
		<b>Total</b>	<b>657</b>	<b>652</b>	<b>675</b>
	Cadres	H	158	170	173
		I	75	82	85
		J	38	35	35
		K et Z	24	25	27
		<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>312</b>	<b>320</b>
	<b>Total</b>	<b>952</b>	<b>964</b>	<b>995</b>	
Femmes	Techniciens	A	0	0	0
		B	54	59	64
		C	146	212	253
		D	444	393	366
		E	221	221	204
		F	139	135	138
		G	114	111	110
		<b>Total</b>	<b>1 118</b>	<b>1 131</b>	<b>1 135</b>
	Cadres	H	81	83	78
		I	8	9	10
		J	4	7	7
		K et Z	2	2	2
		<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>101</b>	<b>97</b>
	<b>Total</b>	<b>1 213</b>	<b>1 232</b>	<b>1 232</b>	
<b>Total</b>	<b>Techniciens</b>	A	0	0	0
		B	91	85	102
		C	213	319	377
		D	665	578	540
		E	337	344	312

	F	236	236	248	
	G	233	221	231	
	<b>Total</b>	<b>1 775</b>	<b>1 783</b>	<b>1 810</b>	
<b>Cadres</b>	H	239	253	251	
	I	83	91	95	
	J	42	42	42	
	K et Z	26	27	29	
	<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>413</b>	<b>417</b>	
<b>Total</b>		<b>2 165</b>	<b>2 196</b>	<b>2 227</b>	
		<i>Total équivalent temps plein</i>	2 105	2 142	2 175

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi

2010

### 1.1.1.2 DONT CONTRAT A DUREE DETERMINEE (Hors alternance)

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A	0	0	0
		B	44	35	44
		C	7	12	22
		D	0	0	0
		E	0	0	0
	Cadres	F	0	0	0
		G	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>47</b>	<b>66</b>
		H	0	0	0
		I	0	0	0
Femmes	Techniciens	J	0	0	0
		K et Z	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		A	0	0	0
		B	58	49	60
	Cadres	C	18	11	13
		D	0	0	0
		E	0	0	1
		F	0	0	0
		G	0	0	0
Total	<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	
	H	0	0	0	
	I	0	0	0	
	J	0	0	0	
	K et Z	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	
	Techniciens	A	0	0	0
		B	102	84	104
		C	25	23	35
		D	0	0	0
		E	0	0	1
F		0	0	0	

	G	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>107</b>	<b>140</b>
Cadres	H	0	0	0
	I	0	0	0
	J	0	0	0
	K et Z	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>127</b>	<b>107</b>	<b>140</b>
<i>Total équivalent temps plein</i>		<i>126,7</i>	<i>107</i>	<i>140</i>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi

2010

### 1.1.1.3 DONT CONTRAT EN ALTERNANCE

		2010	2009	2008
Hommes	Professionalisation CDI	0	0	0
	Professionalisation CDD	16	2	0
	Apprentissage	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Femmes	Professionalisation CDI	1	1	0
	Professionalisation CDD	14	1	2
	Apprentissage	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	Professionalisation CDI	1	1	0
	Professionalisation CDD	30	3	2
	Apprentissage	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<i>Total équivalent temps plein</i>		<i>26</i>	<i>3</i>	<i>2</i>

### 1.1.1.4 DONT AUXILIAIRES VACANCES

		2010	2009	2008
	Hommes	0	0	0
	Femmes	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Total équivalent temps plein</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### 1.1.2 EFFECTIF CDI PERMANENT TEMPS PLEIN

		2010	2009	2008
Hommes	Techniciens	549	537	577
	Cadres	282	302	311
	<b>Total</b>	<b>831</b>	<b>839</b>	<b>888</b>
Femmes	Techniciens	716	770	785
	Cadres	80	83	84
	<b>Total</b>	<b>796</b>	<b>853</b>	<b>869</b>
<b>Total</b>	Techniciens	1 265	1 307	1 362
	Cadres	362	385	395



<b>Total</b>	<b>1 627</b>	<b>1 692</b>	<b>1 757</b>
--------------	--------------	--------------	--------------

### 1.1.3 EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN MENSUEL MOYEN CDI+CDD (hors alternance et auxiliaires vacances)

		<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Hommes	Techniciens	688	706	734
	Cadres	305	315	324
	<b>Total</b>	<b>994</b>	<b>1 021</b>	<b>1 058</b>
Femmes	Techniciens	1 130	1 140	1 154
	Cadres	95	99	92
	<b>Total</b>	<b>1 225</b>	<b>1 239</b>	<b>1 246</b>
<b>Total</b>	Techniciens	1 818	1 846	1 889
	Cadres	401	414	415
	<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>2 260</b>	<b>2 304</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

### 1.1.4 REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT CDI PAR TRANCHES D'AGE

		<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Techniciens	Moins de 25 ans	60	74	102
	De 25 à 34 ans	833	834	822
	De 35 à 44 ans	361	326	307
	De 45 à 54 ans	296	315	341
	De 55 à 59 ans	217	224	230
	60 ans et plus	8	9	8
Cadres	Moins de 25 ans	0	0	0
	De 25 à 34 ans	6	8	5
	De 35 à 44 ans	82	88	85
	De 45 à 54 ans	184	184	187
	De 55 à 59 ans	101	113	116
	60 ans et plus	17	20	24
<b>Total</b>	<b>Moins de 25 ans</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	<b>102</b>
	<b>De 25 à 34 ans</b>	<b>839</b>	<b>842</b>	<b>827</b>
	<b>De 35 à 44 ans</b>	<b>443</b>	<b>414</b>	<b>392</b>
	<b>De 45 à 54 ans</b>	<b>480</b>	<b>499</b>	<b>528</b>
	<b>De 55 à 59 ans</b>	<b>318</b>	<b>337</b>	<b>346</b>
	<b>60 ans et plus</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>32</b>

### 1.1.5 REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT CDI PAR TRANCHES D'ANCIENNETE

		<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Techniciens	Moins de 1 an	20	14	10
	De 1 à 4 ans	302	391	463
	De 5 à 9 ans	607	552	512
	De 10 à 19 ans	332	295	261
	De 20 à 29 ans	230	232	249

	30 ans et plus	284	298	315
Cadres	Moins de 1 an	1	0	1
	De 1 à 4 ans	6	7	6
	De 5 à 9 ans	12	19	16
	De 10 à 19 ans	84	89	83
	De 20 à 29 ans	148	149	138
	30 ans et plus	139	149	173
Total	<b>Moins de 1 an</b>	<b>21</b>	14	11
	<b>De 1 à 4 ans</b>	<b>308</b>	398	469
	<b>De 5 à 9 ans</b>	<b>619</b>	571	528
	<b>De 10 à 19 ans</b>	<b>416</b>	384	344
	<b>De 20 à 29 ans</b>	<b>378</b>	381	387
	<b>30 ans et plus</b>	<b>423</b>	447	488

### 1.1.6 REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT CDI PAR NATIONALITE

		2010	2009	2008
Techniciens	Français	1 772	N.D.	N.D.
	Etrangers	3	N.D.	N.D.
Cadres	Français	390	N.D.	N.D.
	Etrangers	0	N.D.	N.D.
Total	<b>Français</b>	<b>2 162</b>	N.D.	N.D.
	<b>Etrangers</b>	<b>3</b>	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

### 1.1.7 REPARTITION DE L'EFFECTIF INSCRIT PAR CLASSIFICATION

*cf. les indicateurs 1.1.1.1 et 1.1.1.2.*

### 1.1.8 AGE MOYEN DES CDI INSCRITS AU 31/12

		2010	2009	2008
Hommes	Techniciens	37 ans 11 mois	38 ans 0 mois	37 ans 11 mois
	Cadres	51 ans 0 mois	50 ans 10 mois	51 ans 4 mois
	<b>Total</b>	<b>42 ans 0 mois</b>	42 ans 2 mois	42 ans 3 mois
Femmes	Techniciens	39 ans 1 mois	38 ans 10 mois	38 ans 9 mois
	Cadres	48 ans 11 mois	49 ans 6 mois	50 ans 0 mois
	<b>Total</b>	<b>39 ans 10 mois</b>	39 ans 9 mois	39 ans 8 mois
Total	Techniciens	38 ans 8 mois	38 ans 7 mois	38 ans 6 mois
	Cadres	50 ans 6 mois	50 ans 7 mois	51 ans 0 mois
	<b>Total</b>	<b>40 ans 9 mois</b>	<b>40 ans 10 mois</b>	<b>40 ans 10 mois</b>

### 1.1.9 ANCIENNETE MOYENNE DES CDI INSCRITS AU 31/12

		2010	2009	2008
Hommes	Techniciens	13 ans 6 mois	13 ans 7 mois	13 ans 7 mois

		Cadres	26 ans 2 mois	26 ans 1 mois	26 ans 8 mois
		<b>Total</b>	<b>17 ans 5 mois</b>	17 ans 7 mois	17 ans 9 mois
Femmes		Techniciens	15 ans 3 mois	15 ans 3 mois	15 ans 3 mois
		Cadres	24 ans 4 mois	25 ans 3 mois	26 ans 0 mois
		<b>Total</b>	<b>16 ans 0 mois</b>	16 ans 1 mois	16 ans 2 mois
<b>Total</b>		Techniciens	14 ans 7 mois	14 ans 8 mois	14 ans 8 mois
		Cadres	25 ans 8 mois	25 ans 11 mois	26 ans 7 mois
		<b>Total</b>	<b>16 ans 7 mois</b>	<b>16 ans 9 mois</b>	<b>16 ans 11 mois</b>

## 1.2 TRAVAILLEURS EXTERIEURS

### 1.2.1 SALARIES APPARTENANT A UNE ENTREPRISE EXTERIEURE

	2010	2009	2008
	49	N.D.	N.D.

### 1.2.2 NOMBRE DE STAGIAIRES

	2010	2009	2008
	240	258	256

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

### 1.2.3 SALARIES TEMPORAIRES

	2010	2009	2008
Nombre moyen mensuel	0	0,58	1,99
Durée moyenne des contrats (en heures)	0	N.D.	N.D.

## 1.3 EMBAUCHES

### 1.3.1 EMBAUCHES

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	CDI	9	N.D.	N.D.
		Transformation CDD en CDI	23	N.D.	N.D.
		Transformation alternance en CDI	3	N.D.	N.D.
		CDD	87	N.D.	N.D.
	Cadres	CDI	1	N.D.	N.D.
		Transformation CDD en CDI	0	N.D.	N.D.
		Transformation alternance en CDI	0	N.D.	N.D.
		CDD	0	N.D.	N.D.
		Alternance	16	N.D.	N.D.
		Auxiliaires Vacances	121	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>	
Femmes	Techniciens	CDI	17	N.D.	N.D.

	Transformation CDD en CDI	13	N.D.	N.D.
	Transformation alternance en CDI	6	N.D.	N.D.
	CDD	127	N.D.	N.D.
	CDI	0	N.D.	N.D.
Cadres	Transformation CDD en CDI	0	N.D.	N.D.
	Transformation alternance en CDI	0	N.D.	N.D.
	CDD	0	N.D.	N.D.
	Alternance	14	N.D.	N.D.
	Auxiliaires Vacances	204	N.D.	N.D.
<b>Total</b>		<b>381</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
<b>Techniciens</b>	CDI	26	25	10
	Transformation CDD en CDI	36	46	39
	Transformation alternance en CDI	9	1	12
	CDD	214	227	297
<b>Cadres</b>	CDI	1	1	2
	Transformation CDD en CDI	0	0	0
	Transformation alternance en CDI	0	0	0
	CDD	0	0	0
<b>Total</b>				
<b>Techniciens</b>	CDI	27	26	12
	Transformation CDD en CDI	36	46	39
	Transformation alternance en CDI	9	1	12
	CDD	214	227	297
<b>Cadres</b>	Alternance	30	N.D.	N.D.
	Auxiliaires Vacances	325	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>641</b>	<b>300</b>	<b>360</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

### 1.3.1.1 DONT MOBILITES GROUPE

		2010	2010	2010
Hommes	Techniciens	2	N.D.	N.D.
	Cadres	0	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
Femmes	Techniciens	8	N.D.	N.D.
	Cadres	0	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
<b>Total</b>	Techniciens	10	8	6
	Cadres	0	1	0
	<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

### 1.3.1.2 DONT NOMBRE DE CONTRAT DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

### 1.3.2 DONT SALARIES CDI DE MOINS DE 25 ANS

	2010	2009	2008
	22	N.D.	N.D.

## 1.4 DEPARTS

### 1.4.1 DEPARTS PAR MOTIFS

#### 1.4.1.1 DONT DEPARTS CDI+CDD PAR MOTIFS

	2010	2009	2008	
Techniciens	Démission	24	29	37
	Licenciement individuel	6	2	4
	Licenciement économique	0	0	0
	Retraite	36	39	51
	Rupture pendant la période d'essai	2	0	6
	Rupture conventionnelle	0	0	0
	Décès	2	1	4
	Fin de CDD	150	203	187
	<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>274</b>	<b>289</b>
	Cadres	Démission	2	2
Licenciement individuel		2	0	2
Licenciement économique		0	0	0
Retraite		30	35	23
Rupture pendant la période d'essai		0	0	0
Rupture conventionnelle		0	0	0
Décès		0	0	1
Fin de CDD		0	0	0
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>37</b>	<b>31</b>
<b>Total</b>		<b>Démission</b>	<b>26</b>	<b>31</b>
	<b>Licenciement individuel</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
	<b>Licenciement économique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Retraite</b>	<b>66</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
	<b>Rupture pendant la période d'essai</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
	<b>Rupture conventionnelle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Décès</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
	<b>Fin de CDD</b>	<b>150</b>	<b>203</b>	<b>187</b>
	<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>311</b>	<b>320</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

#### 1.4.1.2 DONT DEPARTS AUTRES CONTRATS

	2010	2009	2008
Alternance	6	0	0
Auxiliaires vacances	325	N.D.	N.D.

### 1.4.2 MOBILITES GROUPE

	2010	2009	2008
Techniciens	5	6	5
Cadres	1	0	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

### 1.4.3 AGE MOYEN DES DEPARTS A LA RETRAITE

	2010	2009	2008
	60 ans 5 mois	60 ans 5 mois	59 ans 5 mois

### 1.5 PROMOTIONS

	2010	2009	2008	
Hommes	A	0	N.D.	N.D.
	B	0	N.D.	N.D.
	C	11	N.D.	N.D.
	D	56	N.D.	N.D.
	E	18	N.D.	N.D.
	F	22	N.D.	N.D.
	G	20	N.D.	N.D.
	H	5	N.D.	N.D.
	I	5	N.D.	N.D.
	J	7	N.D.	N.D.
	K et Z	2	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>154</b>	<b>177</b>
<i>dont changement de catégorie</i>		<b>5</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
Femmes	A	0	N.D.	N.D.
	B	0	N.D.	N.D.
	C	23	N.D.	N.D.
	D	89	N.D.	N.D.
	E	32	N.D.	N.D.
	F	26	N.D.	N.D.
	G	13	N.D.	N.D.
	H	6	N.D.	N.D.
	I	0	N.D.	N.D.
	J	0	N.D.	N.D.
	K et Z	0	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>196</b>	<b>214</b>
<i>dont changement de catégorie</i>		<b>6</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>Changements de niveau</b>	<b>335</b>	<b>350</b>	<b>391</b>
<b>Dont changements de catégorie</b>		<b>11</b>	<b>32</b>	<b>37</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## 1.6 CHÔMAGE

## 1.6.1 NOMBRE DE SALARIES MIS AU CHOMAGE PARTIEL

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

## 1.6.2 NOMBRE TOTAL D'HEURES DE CHOMAGE PARTIEL

	2010	2009	2008	
Techniciens	Indemnisées	0	N.D.	N.D.
	Non indemnisées	0	N.D.	N.D.
Cadres	Indemnisées	0	N.D.	N.D.
	Non indemnisées	0	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>Indemnisées</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Non indemnisées</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 1.6.3 NOMBRE DE SALARIES MIS AU CHOMAGE INTEMPERIES

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

## 1.6.4 NOMBRE TOTAL D'HEURES DE CHOMAGE INTEMPERIES

	2010	2009	2008	
Techniciens	Indemnisées	0	N.D.	N.D.
	Non indemnisées	0	N.D.	N.D.
Cadres	Indemnisées	0	N.D.	N.D.
	Non indemnisées	0	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>Indemnisées</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Non indemnisées</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 1.7 HANDICAPES

## 1.7.1 NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

	2010	2009	2008
	72	59	43

## 1.7.2 NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES A LA SUITE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2010	2009	2008
	6	N.D.	N.D.



### 1.7.3 RECRUTEMENTS DE COLLABORATEURS HANDICAPES

	2010	2009	2008
CDI	5	5	2
CDD < 6 mois	4	8	0
CDD ≥ 6 mois	0	2	0
Alternance	4	0	11
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi 2010

### 1.8 ABSENTEISME

#### 1.8.1 TAUX D'ABSENTEISME GLOBAL

	2010	2009	2008
Hommes	Nombre de journées d'absence (a)	11 378	-
	Nombre de journées théoriques travaillées (b)	362 781	-
	<b>Taux d'absentéisme (a/b)</b>	<b>3,14%</b>	-
Femmes	Nombre de journées d'absence (a)	48 171	-
	Nombre de journées théoriques travaillées (b)	447 194	-
	<b>Taux d'absentéisme (a/b)</b>	<b>10,77%</b>	-
<b>Total</b>	Nombre de journées d'absence (a)	59 549	64 852
	Nombre de journées théoriques travaillées (b)	809 975	824 958
	<b>Taux d'absentéisme (a/b)</b>	<b>7,35%</b>	<b>7,86%</b>

#### 1.8.2 NOMBRE DE JOURNEES D'ABSENCES PAR MOTIF - JOURS CALENDAIRES

	2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	Maladie	5 962	6 787
		Accidents du travail	150	124
		Paternité	575	836
		Congés légaux	2 364	2 421
		Autres absences	644	519
	<b>Total</b>	<b>9 695</b>	<b>10 687</b>	
	Cadres	Maladie	1 057	2 266
		Accidents du travail	21	119
		Paternité	55	77
		Congés légaux	450	302
Autres absences		100	149	
<b>Total</b>	<b>1 683</b>	<b>2 912</b>		
<b>Total</b>	<b>11 378</b>	<b>13 599</b>		
Femmes	Techniciens	Maladie	14 909	17 910
		Accidents du travail	228	651
		Maternité	28 645	28 021
	Congés légaux	2 420	2 306	
	Autres absences	1 015	1 033	
	<b>Total</b>	<b>47 217</b>	<b>49 921</b>	
				19 036

	Maladie	780	978	1 137
	Accidents du travail	14	0	0
Cadres	Maternité	103	294	520
	Congés légaux	0	0	366
	Autres absences	57	61	85
	<b>Total</b>	<b>954</b>	<b>1 332</b>	<b>2 108</b>
<b>Total</b>	<b>48 171</b>	<b>51 064</b>	<b>51 876</b>	
	Maladie	20 871	24 697	26 138
	Accidents du travail	378	775	537
Techniciens	Maternité/paternité	29 220	28 857	26 619
	Congés légaux	4 784	4 727	3 230
	Autres absences	1 659	1 552	1 339
	<b>Total</b>	<b>56 912</b>	<b>60 608</b>	<b>57 863</b>
<b>Total</b>	<b>1 837</b>	<b>3 243</b>	<b>3 363</b>	
	Accidents du travail	35	119	0
Cadres	Maternité/paternité	158	371	597
	Congés légaux	450	302	819
	Autres absences	157	209	221
<b>Total</b>	<b>2 637</b>	<b>4 244</b>	<b>4 999</b>	
<b>Total</b>	<b>59 549</b>	<b>64 852</b>	<b>62 862</b>	

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Emploi

2010

### 1.8.3 REPARTITION DES JOURS D'ABSENCES POUR MALADIE PAR DUREE

			2010	2009	2008
Hommes	Techniciens	< 6 mois	3 172	N.D.	N.D.
		> ou égal 6 mois	2 790	N.D.	N.D.
	Cadres	< 6 mois	773	N.D.	N.D.
		> ou égal 6 mois	284	N.D.	N.D.
Femmes	Techniciens	< 6 mois	10 461	N.D.	N.D.
		> ou égal 6 mois	4 448	N.D.	N.D.
	Cadres	< 6 mois	574	N.D.	N.D.
		> ou égal 6 mois	206	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>Techniciens</b>	<b>&lt; 6 mois</b>	<b>13 633</b>	N.D.	N.D.
		<b>&gt; ou égal 6 mois</b>	<b>7 238</b>	N.D.	N.D.
	<b>Cadres</b>	<b>&lt; 6 mois</b>	<b>1 347</b>	N.D.	N.D.
		<b>&gt; ou égal 6 mois</b>	<b>490</b>	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## 2.1 MONTANT DES REMUNERATIONS

2.1.1 MASSE SALARIALE  
ANNUELLE

## 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	69 558	68 777	69 756

## 2.1.1.2 MASSE SALARIALE ANNUELLE MOYENNE DE L'EFFECTIF PERMANENT (en Euros)

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A			
		B	19 785	20 069	20 429
		C	23 823	23 444	22 783
		D	25 942	25 967	26 295
		E	29 793	29 391	29 400
		F	31 729	31 126	31 122
		G	34 809	34 481	34 199
	<b>Total</b>	<b>28 829</b>	<b>28 558</b>	<b>28 286</b>	
	Cadres	H	41 133	40 305	40 468
		I	50 868	50 689	50 269
J		61 438	60 637	62 171	
K et Z		NS	NS	NS	
<b>Total</b>		<b>49 870</b>	<b>49 080</b>	<b>49 400</b>	
<b>Total</b>	<b>35 969</b>	<b>35 945</b>	<b>35 681</b>		
Femmes	Techniciens	A			
		B	19 602	20 519	19 900
		C	23 769	23 135	22 582
		D	25 797	25 413	25 780
		E	28 748	28 329	28 478
		F	31 356	30 444	30 755
		G	34 152	32 937	32 144
	<b>Total</b>	<b>27 294</b>	<b>26 722</b>	<b>26 537</b>	
	Cadres	H	38 624	38 695	38 148
		I	48 703	44 662	45 632
J		61 833	59 675	57 176	
K et Z		NS	NS	NS	
<b>Total</b>	<b>42 561</b>	<b>42 418</b>	<b>41 770</b>		
<b>Total</b>	<b>28 823</b>	<b>28 249</b>	<b>28 009</b>		
<b>Total</b>	<b>Techniciens</b>	A			
		B	19 676	20 356	20 093
		C	23 789	23 242	22 658
		D	25 852	25 606	25 967
		E	29 187	28 761	28 846
		F	31 547	30 797	30 944
		G	34 547	33 802	33 334

	<b>Total</b>	<b>27 964</b>	<b>27 477</b>	<b>27 278</b>
	H	40 378	39 848	39 811
	I	50 652	50 079	49 820
	J	61 477	60 473	61 318
<b>Cadres</b>	<b>K et Z</b>	<b>87 708</b>	<b>87 738</b>	<b>87 455</b>
	<b>Total</b>	<b>48 270</b>	<b>47 643</b>	<b>47 777</b>
<b>Total</b>		<b>32 489</b>	<b>32 065</b>	<b>31 886</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Rémunérations et charges accessoires 2010

### 2.1.2 REMUNERATION MOYENNE DE DECEMBRE DE L'EFFECTIF PERMANENT (en Euros)

		2010	2009	2008	
Hommes					
		A			
		B	19 139	19 669	19 857
		C	22 383	22 035	21 837
	Techniciens	D	24 807	24 706	24 670
		E	28 248	27 873	27 341
		F	29 975	29 775	29 150
		G	33 370	32 876	32 265
		<b>Total</b>	<b>27 453</b>	<b>27 169</b>	<b>26 632</b>
		H	39 118	38 445	38 313
		I	47 961	47 626	47 052
	Cadres	J	56 583	56 746	57 130
		K et Z	NS	NS	NS
	<b>Total</b>	<b>46 507</b>	<b>45 900</b>	<b>45 784</b>	
<b>Total</b>		<b>33 919</b>	<b>33 911</b>	<b>33 340</b>	
Femmes					
		A			
		B	19 369	19 659	19 603
		C	22 508	22 318	21 839
	Techniciens	D	24 964	24 623	24 666
		E	28 216	27 854	27 547
		F	30 269	29 968	29 541
		G	32 758	32 251	31 516
		<b>Total</b>	<b>26 425</b>	<b>26 032</b>	<b>25 611</b>
		H	37 231	36 904	36 686
		I	45 558	43 329	42 438
	Cadres	J	55 445	53 904	53 147
		K et Z	NS	NS	NS
	<b>Total</b>	<b>40 221</b>	<b>40 110</b>	<b>39 733</b>	
<b>Total</b>		<b>27 808</b>	<b>27 402</b>	<b>26 976</b>	
<b>Total</b>		A			
		B	19 277	19 663	19 696
		C	22 462	22 220	21 838
		D	24 905	24 652	24 667
	Techniciens	E	28 229	27 862	27 465
		F	30 120	29 868	29 339
		G	33 124	32 601	31 950
		<b>Total</b>	<b>26 870</b>	<b>26 499</b>	<b>26 043</b>
		H	38 544	38 007	37 852
	Cadres	I	47 720	47 191	46 606

	J	56 469	56 261	56 450
	K et Z	75 688	76 170	75 294
	<b>Total</b>	<b>54 118</b>	<b>44 651</b>	<b>44 497</b>
<b>Total</b>		<b>30 925</b>	<b>30 630</b>	<b>30 192</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Rémunérations et charges accessoires 2010

### 2.1.3 GRILLE DES REMUNERATIONS CDI - SALAIRES DE BASE ANNUELS AU 31/12

(en % de l'effectif inscrit CDI de la catégorie au sens de l'indicateur 1.1.1.1)		2010	2009	2008
Hommes	Moins de 18 000 €	2,0	1,2	1,6
	De 18 000 à 20 999 €	3,8	4,9	6,8
	De 21 000 à 23 999 €	13,1	16,1	14,8
	De 24 000 à 26 999 €	16,3	13,5	16,6
	De 27 000 à 35 999 €	35,0	35,1	32,4
	De 36 000 à 53 999 €	23,7	23,8	22,3
	54 000 € et plus	6,1	5,5	5,5
Femmes	Moins de 18 000 €	1,3	2,4	1,9
	De 18 000 à 20 999 €	5,9	7,1	10,3
	De 21 000 à 23 999 €	17,7	22,3	24,8
	De 24 000 à 26 999 €	30,2	25,3	23,2
	De 27 000 à 35 999 €	38,3	36,9	34,3
	De 36 000 à 53 999 €	6,1	5,4	5,1
	54 000 € et plus	0,4	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>Moins de 18 000 €</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
	<b>De 18 000 à 20 999 €</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>8,8</b>
	<b>De 21 000 à 23 999 €</b>	<b>15,7</b>	<b>19,6</b>	<b>20,3</b>
	<b>De 24 000 à 26 999 €</b>	<b>24,1</b>	<b>20,1</b>	<b>20,2</b>
	<b>De 27 000 à 35 999 €</b>	<b>36,9</b>	<b>36,1</b>	<b>33,4</b>
	<b>De 36 000 à 53 999 €</b>	<b>13,9</b>	<b>13,4</b>	<b>12,8</b>
	<b>54 000 € et plus</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>

## 2.2 HIERARCHIE DES REMUNERATIONS

### 2.2.1 EVENTAIL DES REMUNERATIONS

	2010	2009	2008
	2,86	2,72	2,85

### 2.2.2 MONTANT GLOBAL DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	1 110	1 149	1 153

## 2.3 MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS

### 2.3.1 POURCENTAGE DES SALARIES DONT LE SALAIRE DEPEND EN TOUT OU PARTIE DU RENDEMENT

	2010	2009	2008
Primes individuelles	0,0	N.D.	N.D.
Primes collectives	0,0	N.D.	N.D.

### 2.3.2 POURCENTAGE DES SALARIES PAYES AU MOIS SUR LA BASE DE L'HORAIRE AFFICHE

	2010	2009	2008
	0,0	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Rémunérations et charges accessoires

2010

## 2.4 CHARGES ET ACCESSOIRES

### 2.4.1 AVANTAGES SOCIAUX

#### 2.4.1.1 MONTANT GLOBAL AVANTAGES SOCIAUX (en milliers d'euros)

	2010	2009	2008
Techniciens		N.D.	N.D.
Cadres	14 675	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>14 675</b>	<b>14 839</b>	<b>14 259</b>

#### 2.4.1.2 NIVEAUX DE GARANTIE

cf. 6.2.2.

### 2.4.2 VERSEMENTS REALISES POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
Entreprises de travail temporaire	0	N.D.	N.D.
Autres entreprises	N.D.	N.D.	N.D.

## 2.5 CHARGE SALARIALE GLOBALE (en milliers d'euros)

	2010	2009	2008
Frais de personnel	132 167	137 087	135 792
PNB	N.D.	N.D.	N.D.
<b>Frais de personnel / PNB</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 2.6 PARTICIPATION FINANCIERE DES SALARIES

### 2.6.1 MONTANT GLOBAL DE LA RESERVE DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
Montant global de la réserve de participation	8 228	8 254	5 707
Montant global de l'intéressement	8 154	9 746	11 100
Montant global de l'abondement	925	1 097	1 391

### 2.6.2 MONTANT MOYEN DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT (en Euros)

	2010	2009	2008
Montant moyen de la participation	3 708	3 573	2 420
Montant moyen de l'intéressement	3 674	4 219	4 707

### 2.6.3 PART DU CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES

	2010	2009	2008
	N.D.	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Santé et sécurité au travail

2010

### 3.1 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET

#### 3.1.1 TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2010	2009	2008	
Techniciens	Nombre d'accidents avec arrêt de travail (a)	23	N.D.	N.D.
	Nombres d'heures travaillées (b)	3 309 106	N.D.	N.D.
	<b>(a) x 10(puissance 6) / (b)</b>	<b>6,95</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
Cadres	Nombre d'accidents avec arrêt de travail (a)	1	N.D.	N.D.
	Nombres d'heures travaillées (b)	729 674	N.D.	N.D.
	<b>(a) x 10(puissance 6) / (b)</b>	<b>1,37</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
<b>Total</b>	Nombre d'accidents avec arrêt de travail (a)	24	19	14
	Nombres d'heures travaillées (b)	4 038 780	4 113 491	4 193 262
	<b>(a) x 10(puissance 6) / (b)</b>	<b>5,94</b>	<b>4,62</b>	<b>3,34</b>

#### 3.1.2 TAUX DE GRAVITE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2010	2009	2008	
Techniciens	Nombre de journées perdues (a)	374	N.D.	N.D.
	Nombres d'heures travaillées (b)	3 309 106	3 360 503	3 437 361
	<b>(a) x 1 000 / (b)</b>	<b>0,11</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
Cadres	Nombre de journées perdues (a)	35	N.D.	N.D.
	Nombres d'heures travaillées (b)	729 674	752 989	755 901

	(a) x 1 000 / (b)	0,05	N.D.	N.D.
	Nombre de journées perdues (a)	409	512	547
<b>Total</b>	Nombres d'heures travaillées (b)	4 038 780	4 113 491	4 193 262
	(a) x 1 000 / (b)	0,10	0,12	0,13

### 3.1.3 NOMBRE D'INCAPACITES PERMANENTES NOTIFIEES DANS L'ANNEE

	2010	2009	2008
Français	0	N.D.	N.D.
Etrangers	0	N.D.	N.D.

### 3.1.4 NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

	2010	2009	2008
Accidents de travail	0	N.D.	N.D.
Accidents de trajet	0	N.D.	N.D.

### 3.1.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AYANT ENTRAINE UN ARRET DE TRAVAIL

	2010	2009	2008
	16	18	20

### 3.1.6 NOMBRE D'ACCIDENTS DONT SONT VICTIMES LES SALARIES TEMPORAIRES ET PRESTATAIRES

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Santé et sécurité au travail

2010

### 3.1.7 COTISATION SECURITE SOCIALE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2010	2009	2008
Taux de cotisation	1	1	1
Montant de la cotisation	765 145	756 551	767 317

## 3.2 REPARTITION DES ACCIDENTS PAR ELEMENTS MATERIELS

	2010	2009	2008
Nombre d'accidents liés à l'existence de risque graves (codes 32 à 40)	0	N.D.	N.D.
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02)	0	N.D.	N.D.
Nombre d'accidents occasionnés par des machines (codes 09 à 30)	0	N.D.	N.D.
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage (codes 01, 03, 04, 06, 07, 08)	0	N.D.	N.D.



Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules (code 05)	0	N.D.	N.D.
Autres cas	0	N.D.	N.D.

### 3.3 MALADIES PROFESSIONNELLES

	2010	2009	2008
Nombre de maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale	0	N.D.	N.D.
Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel	0	N.D.	N.D.
Nombre de déclaration par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	0	N.D.	N.D.

### 3.4 COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2010	2009	2008
Nombre de CHSCT	1	1	1
Nombre moyen de réunions par CHSCT	4	4	4

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Santé et sécurité au travail

2010

### 3.5 DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE

#### 3.5.1 EFFECTIF FORME A LA SECURITE DANS L'ANNEE

	2010	2009	2008
	828	709	782

#### 3.5.2 MONTANT DES DEPENSES DE SECURITE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	1 947	2 647	2 130

#### 3.5.3 TAUX DE REALISATION DU PROGRAMME DE SECURITE PRESENTE L'ANNEE PRECEDENTE

	2010	2009	2008
	126,0%	N.D.	N.D.

### 3.5.4 NOMBRE DE PLANS SPECIFIQUES DE SECURITE

	2010	2009	2008
	N.C.	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

N.C. Non Concerné

## Autres conditions de travail 2010

### 4.1 DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

#### 4.1.1 NOMBRE D'HEURES ANNUELLES TRAVAILLEES THEORIQUE

	2010	2009	2008
Techniciens	3 309 106	3 360 503	3 437 361
Cadres	729 674	752 989	755 901
<b>Total</b>	<b>4 038 780</b>	<b>4 113 491</b>	<b>4 193 262</b>

#### 4.1.2 NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE D'UN REPOS COMPENSATEUR

		2010	2009	2008
Techniciens	Légal	N.C.	N.D.	N.D.
	Conventionnel	N.C.	N.D.	N.D.
Cadres	Légal	N.C.	N.D.	N.D.
	Conventionnel	N.C.	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>Légal</b>	<b>N.C.</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Conventionnel</b>	<b>N.C.</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

N.C. Non Concerné

#### 4.1.3 NOMBRE DE SALARIES BENEFICIANTS D'HORAIRE INDIVIDUALISES

	2010	2009	2008
Techniciens	469	N.D.	N.D.
Cadres	94	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>532</b>	<b>615</b>

#### 4.1.4 SALARIES TRAVAILLANT A TEMPS PARTIEL

		2010	2009	2008
Hommes	Techniciens	Moins de 50%	0	N.D.
		De 50 à 80%	5	N.D.
		Plus de 80%	4	N.D.
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>N.D.</b>	
Cadres	Moins de 50%	0	N.D.	
	De 50 à 80%	3	N.D.	
	Plus de 80%	0	N.D.	
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>N.D.</b>	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	

Femmes	Techniciens	Moins de 50%	2	N.D.	N.D.
		De 50 à 80%	169	N.D.	N.D.
		Plus de 80%	74	N.D.	N.D.
		<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	Cadres	Moins de 50%	0	N.D.	N.D.
		De 50 à 80%	4	N.D.	N.D.
		Plus de 80%	8	N.D.	N.D.
		<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Total</b>		<b>257</b>	<b>228</b>	<b>215</b>
	TOTAL	Techniciens	Moins de 50%	2	N.D.
De 50 à 80%			174	N.D.	N.D.
Plus de 80%			78	N.D.	N.D.
<b>Total</b>			<b>254</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
Cadres		Moins de 50%	0	N.D.	N.D.
		De 50 à 80%	7	N.D.	N.D.
		Plus de 80%	8	N.D.	N.D.
		<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
<b>Total</b>			<b>269</b>	<b>238</b>	<b>226</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Autres conditions de travail

2010

### 4.1.5 REPOS HEBDOMADAIRE

		2010	2009	2008
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs	Techniciens	1 265	N.D.	N.D.
	Cadres	362	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>1 627</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

### 4.1.6 NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGES ANNUELS

		2010	2009	2008
	Techniciens	21	N.D.	N.D.
	Cadres	24	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

### 4.1.7 NOMBRE DE JOURS FERIES PAYES

		2010	2009	2008
	Techniciens	11	N.D.	N.D.
	Cadres	11	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 4.2 ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

### 4.2.1 HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT

	2010	2009	2008
Nombre de salariés occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	3	4	5
Dont plus de 50 ans	1	N.D.	N.D.

### 4.2.2 TACHES REPETITIVES

	2010	2009	2008	
Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n° 76-404 du 10 mai 1976	Hommes	0	N.D.	N.D.
	Femmes	0	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 4.3 CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

	2010	2009	2008
Nombre de salariés exposés de façon habituelle et régulière à plus de 85 décibels à leur poste de travail	N.D.*	N.D.	N.D.
Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976	0	N.D.	N.D.
Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière, au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976	0	N.D.	N.D.
Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques	0	N.D.	N.D.

\* Pas d'étude actualisée

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Autres conditions de travail

2010

### 4.4 TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

	2010	2009	2008
Nombre de salariés concernés par des expériences de transformation de l'organisation du travail	0	N.D.	N.D.

## 4.5 DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2010	2009	2008
Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise (en milliers d'Euros)	27 936	29 535	18 401
Taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise l'année précédente	76,1%	N.D.	N.D.

## 4.6 MEDECINE DU TRAVAIL

### 4.6.1 NOMBRE D'EXAMENS CLINIQUES

	2010	2009	2008
Travailleurs soumis à surveillance médicale	295	N.D.	N.D.
Autres travailleurs	949	N.D.	N.D.

### 4.6.2 NOMBRE D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES

	2010	2009	2008
Travailleurs soumis à surveillance médicale	102	N.D.	N.D.
Autres travailleurs	873	670	866

### 4.6.3 ANALYSE ET INTERVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL

	2010	2009	2008
Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail (%)	3	N.D.	N.D.

## 4.7 TRAVAILLEURS INAPTES

	2010	2009	2008
Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail	1	N.D.	N.D.
Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	0	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## 5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## 5.1.1 POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE AFFERENT A LA FORMATION CONTINUE

	2010	2009	2008
	6,4%	6,3%	7,3%
dont déclaration 2483 :	3,6%	2,77%	3,39%

## 5.1.2 MONTANT CONSACRE A LA FORMATION CONTINUE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
Formation interne	434	540	536
Formation externe (conventions)	904	532	904
Rémunérations et allocations	1 912	1 772	2 110
Versements auprès d'organismes collecteurs agréés	550	N.D.	N.D.
Versements au Trésor Public	0	N.D.	N.D.
Autres dépenses de formation	599	845	1 026
<b>Total</b>	<b>4 399</b>	<b>4 330</b>	<b>5 087</b>
<b>dont déclaration 2483</b>	<b>2 512</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## 5.1.3 NOMBRE DE SALARIES EN FORMATION

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A	0	N.D.	N.D.
		B	49	N.D.	N.D.
		C	45	N.D.	N.D.
		D	182	N.D.	N.D.
		E	98	N.D.	N.D.
		F	73	N.D.	N.D.
		G	93	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>725</b>	<b>654</b>	
Cadres		H	134	N.D.	N.D.
		I	57	N.D.	N.D.
		J	27	N.D.	N.D.
		K et Z	14	N.D.	N.D.
		<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>242</b>	<b>260</b>
<b>Total</b>		<b>772</b>	<b>967</b>	<b>914</b>	

Femmes	Techniciens	A	0	N.D.	N.D.	
		B	54	N.D.	N.D.	
		C	76	N.D.	N.D.	
		D	335	N.D.	N.D.	
		E	149	N.D.	N.D.	
		F	110	N.D.	N.D.	
		G	73	N.D.	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>1 103</b>	<b>901</b>	
		Cadres	H	64	N.D.	N.D.
			I	5	N.D.	N.D.
J	5		N.D.	N.D.		
K et Z	1		N.D.	N.D.		
<b>Total</b>	<b>75</b>		<b>77</b>	<b>165</b>		
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>1 180</b>	<b>1 066</b>			
Total	Techniciens	A	0	N.D.	N.D.	
		B	103	N.D.	N.D.	
		C	121	N.D.	N.D.	
		D	517	N.D.	N.D.	
		E	247	N.D.	N.D.	
		F	183	N.D.	N.D.	
		G	166	N.D.	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>1 337</b>	<b>1 828</b>	<b>1 555</b>	
		Cadres	H	198	N.D.	N.D.
			I	62	N.D.	N.D.
J	32		N.D.	N.D.		
K et Z	15		N.D.	N.D.		
<b>Total</b>	<b>307</b>		<b>319</b>	<b>425</b>		
<b>Total</b>	<b>1 644</b>	<b>2 147</b>	<b>1 980</b>			

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Formation 2010

### 5.1.4 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A	0	N.D.	
		B	3 900	N.D.	
		C	2 908	N.D.	
		D	7 887	N.D.	
		E	7 749	N.D.	
		F	5 029	N.D.	
		G	6 509	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>33 982</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
		Cadres	H	3 091	N.D.
			I	840	N.D.
J	401		N.D.		
K et Z	207		N.D.		
<b>Total</b>	<b>4 539</b>		<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>	
<b>Total</b>	<b>38 521</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>		

Femmes	Techniciens	A	0	N.D.	N.D.	
		B	3 605	N.D.	N.D.	
		C	5 278	N.D.	N.D.	
		D	9 604	N.D.	N.D.	
		E	6 153	N.D.	N.D.	
		F	7 163	N.D.	N.D.	
		G	3 406	N.D.	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>35 209</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>	
		Cadres	H	2 123	N.D.	N.D.
			I	112	N.D.	N.D.
J	110		N.D.	N.D.		
K et Z	14		N.D.	N.D.		
<b>Total</b>	<b>2 359</b>		<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>		
<b>Total</b>	<b>37 568</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>			
Total	Techniciens	A	0	N.D.	N.D.	
		B	7 505	N.D.	N.D.	
		C	8 186	N.D.	N.D.	
		D	17 491	N.D.	N.D.	
		E	13 902	N.D.	N.D.	
		F	12 192	N.D.	N.D.	
		G	9 915	N.D.	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>69 191</b>	<b>75 026</b>	<b>85 606</b>	
		Cadres	H	5 214	N.D.	N.D.
			I	952	N.D.	N.D.
J	511		N.D.	N.D.		
K et Z	221		N.D.	N.D.		
<b>Total</b>	<b>6 898</b>		<b>6 312</b>	<b>10 683</b>		
<b>Total</b>	<b>76 089</b>	<b>81 338</b>	<b>96 289</b>			

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Formation 2010

### 5.1.4.1 DONT HEURES REMUNEREES

		2010	2009	2008	
Hommes	Techniciens	A	0	N.D.	
		B	3 900	N.D.	
		C	2 908	N.D.	
		D	7 887	N.D.	
		E	7 749	N.D.	
		F	5 029	N.D.	
		G	6 509	N.D.	
		<b>Total</b>	<b>33 982</b>	<b>N.D.</b>	
		Cadres	H	3 091	N.D.
			I	840	N.D.
J	401		N.D.		
K et Z	207		N.D.		
<b>Total</b>	<b>4 539</b>		<b>N.D.</b>		
<b>Total</b>	<b>38 521</b>	<b>N.D.</b>			



		A	0	N.D.	N.D.
		B	3 605	N.D.	N.D.
		C	5 278	N.D.	N.D.
	Techniciens	D	9 604	N.D.	N.D.
		E	6 153	N.D.	N.D.
		F	7 163	N.D.	N.D.
Femmes		G	3 406	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>		<b>35 209</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
		H	2 123	N.D.	N.D.
		I	112	N.D.	N.D.
	Cadres	J	110	N.D.	N.D.
		K et Z	14	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>		<b>2 359</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Total</b>		<b>37 568</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
		A	0	N.D.	N.D.
		B	7 505	N.D.	N.D.
		C	8 186	N.D.	N.D.
	Techniciens	D	17 491	N.D.	N.D.
		E	13 902	N.D.	N.D.
		F	12 192	N.D.	N.D.
		G	9 915	N.D.	N.D.
Total	<b>Total</b>		<b>69 191</b>	<b>75 026</b>	<b>85 606</b>
		H	5 214	N.D.	N.D.
		I	952	N.D.	N.D.
	Cadres	J	511	N.D.	N.D.
		K et Z	221	N.D.	N.D.
	<b>Total</b>		<b>6 898</b>	<b>6 312</b>	<b>10 683</b>
	<b>Total</b>		<b>76 089</b>	<b>81 338</b>	<b>96 289</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## Formation 2010

### 5.1.4.2 DONT HEURES NON REMUNEREES

		2010	2009	2008
		A	0	0
		B	0	0
		C	0	0
	Techniciens	D	0	0
		E	0	0
		F	0	0
		G	0	0
Hommes	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		H	0	0
		I	0	0
	Cadres	J	0	0
		K et Z	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

		A	0	0	0
		B	0	0	0
		C	0	0	0
	Techniciens	D	0	0	0
		E	0	0	0
		F	0	0	0
Femmes		G	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		H	0	0	0
		I	0	0	0
	Cadres	J	0	0	0
		K et Z	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		A	0	0	0
		B	0	0	0
		C	0	0	0
	Techniciens	D	0	0	0
		E	0	0	0
		F	0	0	0
Total		G	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		H	0	0	0
		I	0	0	0
	Cadres	J	0	0	0
		K et Z	0	0	0
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.1.5 DECOMPOSITION PAR TYPE DE FORMATION

#### 5.1.5.1 DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

	2010	2009	2008
Adaptation des salariés à leur poste de travail	3 848	4 375	3 240
Maintien de leur capacité à occuper un emploi		1 100	782
Développement des compétences	674	776	1 218

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

### Formation 2010

#### 5.1.5.2 DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

	2010	2009	2008
Adaptation des salariés à leur poste de travail	64 845	N.D.	N.D.
Maintien de leur capacité à occuper un emploi		N.D.	N.D.
Développement des compétences	11 244	N.D.	N.D.

## 5.2 CONGES FORMATION

		2010	2009	2008
Hommes	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	0	N.D.	N.D.
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	0	N.D.	N.D.
	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	0	N.D.	N.D.
Femmes	Nombre de salariées ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	1	N.D.	N.D.
	Nombre de salariées ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	0	N.D.	N.D.
	Nombre de salariées auxquels a été refusé un congé formation	0	N.D.	N.D.
Total	<b>Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré</b>	<b>1</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>
	<b>Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation</b>	<b>0</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 5.3 ALTERNANCE - APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

		2010	2009	2008
	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	0	0	0
	Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année	43	5	18

## 5.4 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

		2010	2009	2008
Techniciens	Droits à DIF au 31/12	177 362	151 042	95 381
	Consommé dans l'année	11 801	10 834	19 496
	Nombre de bénéficiaires	363	298	275
Cadres	Droits à DIF au 31/12	47 451	40 527	32 413
	Consommé dans l'année	944	610	0
	Nombre de bénéficiaires	82	41	0
Total	<b>Droits à DIF au 31/12</b>	<b>224 813</b>	<b>191 569</b>	<b>127 794</b>
	<b>Consommé dans l'année</b>	<b>12 745</b>	<b>11 444</b>	<b>19 496</b>
	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>445</b>	<b>339</b>	<b>275</b>

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## 6.1 REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DELEGUES SYNDICAUX

## 6.1.1 COMPOSITION DES COMITÉS D'ENTREPRISE ET / OU D'ÉTABLISSEMENT

Comité d'entreprise :

Collège Cadre : 2 titulaires / 2 suppléants

Collège Technicien : 11 titulaires / 11 suppléants

Organisations syndicales représentées : CFDT, CFTC, CGT, FO, SNB CFE, CGC

## 6.1.2 PARTICIPATION AUX ELECTIONS

		2010	2009	2008
Comité d'entreprise ou délégation unique	1er collège ou collège unique	-	-	-
	2ème collège	65,5%	-	-
	3ème collège	75,2%	-	-
	<b>Total</b>	<b>67,2%</b>	-	-
Délégués du Personnel	1er collège ou collège unique	65,5%	-	-
	2ème collège	75,5%	-	-
	<b>Total</b>	<b>67,3%</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>67,3%</b>	-	-	

Nombre de votants / Nombre d'électeurs inscrits

## 6.1.3 VOLUME GLOBAL DE CREDITS D'HEURES UTILISES

	2010	2009	2008
	18 796	22 109	22 324

## 6.1.4 NOMBRE DE REUNIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

	2010	2009	2008
Délégués du Personnel	12	12	12
Comités d'entreprises	14	14	12
Délégations uniques	0	N.D.	N.D.
CHSCT	4	4	4
Commissions spécialisées	11	11	14
Délégués Syndicaux	8	N.D.	N.D.
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>N.D.</b>	<b>N.D.</b>

## 6.1.5 DATES, SIGNATURES ET OBJET DES ACCORDS CONCLUS DANS L'ENTREPRISE

Accord d'entreprise relatif à la durée des mandats des représentants du personnel 21/01/10 (CFDT/CFTC/CGT/FO/SNB CFE CGC)

Accord d'entreprise sur le vote électronique dans le cadre des élections du E et des DP 21/01/10 (CFDT/CFTC/CGT/FO/SNB CFE CGC)

Protocole d'accord concernant les élections du CE et des DP 21/01/10 (CFDT/CFTC/CGT/FO/SNB CFE CGC)

Accord relatif à l'impact du chantier ALBIREO à la BPOC 12/03/10 (CFDT/CFTC/CGT/FO/SNB CFE CGC)

Accord d'entreprise sur le temps partiel 22/10/10 (CFDT/CFTC/SNB)

Accord NAO 10/12/10 (CFDT/CFTC)

### 6.1.6 NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'UN CONGE DE FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE OU SYNDICALE

	2010	2009	2008
	18	N.D.	N.D.

## 6.2 INFORMATION ET COMMUNICATION

### 6.2.1 NOMBRE D'HEURES CONSACREES AUX DIFFERENTES REUNIONS DU PERSONNEL

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## RELATIONS PROFESSIONNELLES

2010

### 6.2.2 ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU SYSTÈME D'ACCUEIL

- Une réunion annuelle "génération occitane" : journée organisée pour informer les nouveaux arrivants
- Un livret intitulé "l'art du management" reprenant les valeurs essentielles de l'entreprise est remis et commenté au nouvel entrant par son manager
- Une lettre à retourner signée à la DRH/Recrutement demandant au nouvel arrivant de consulter impérativement dans le fonds documentaire les textes, accords et procédures en vigueur dans l'entreprise :
  - la convention collective
  - le règlement intérieur et son avenant N°1
  - les accords de Branche, accord de groupe, accord d'entreprise
  - la plaquette d'information sur incapacité de travail-invalidité-décès
  - le livret sécurité des personnes et des biens
  - l'assurance individuelle Accident
- Une fiche de renseignement Plan de Continuité d'Activité à compléter et à retourner signé
- Des documents concernant la retraite :
  - une plaquette d'information régime supplémentaire de retraite collective
  - votre retraite complémentaire
- Le livret conformité : sensibilisation à la lutte contre le blanchiment

### 6.2.3 ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU SYSTÈME D'INFORMATION ASCENDANTE OU DESCENDANTE ET NIVEAU D'APPLICATION

#### OUTILS :

- Un intranet
- Un fonds documentaire (informations documentaire, sociale et juridique) : GDRH, administratif, juridique et formation
- Le journal d'information trimestriel de la BPOC: "La puce à l'oreille"
- La lettre d'information (parution en fonction de l'actualité) de la BPOC : "la p'tite puce"
- La lettre des managers mensuelle
- La news letter (parution seulement durant le projet interne de la BPOC "identité occitane")

#### REUNIONS :

- Une réunion d'encadrement annuelle : réunissant tous les cadres et/ou managers de la BPOC
- Un déjeuner par mois organisé par le DG avec un groupe de cadres et/ou managers de la BPOC

#### 6.2.4 ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU SYSTÈME D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

L'entretien annuel est accessible via le portail d'applications Intranet avec un guide d'utilisation (cf. ANNEXE 1 :manuel entretien évaluation évolution) [http://itged003.srv-it.ibpt.ibp/BPOC2\\_WEB/Publication/DRH/003682163-.HTM](http://itged003.srv-it.ibpt.ibp/BPOC2_WEB/Publication/DRH/003682163-.HTM)  
L'entretien annuel est accompagné d'un guide d'évolution professionnelle, des référentiels des compétences et des fiches emploi.  
En 2010, 1688 entretiens.

### 6.3 DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

#### 6.3.1 NOMBRE DE RECOURS NON JURIDICTIONNELS ENGAGES DANS L'ANNEE

	2010	2009	2008
	0	0	1

#### 6.3.2 NOMBRE D'INSTANCES JUDICIAIRES ENGAGEES DANS L'ANNEE ET OÙ L'EMPLOYEUR EST EN CAUSE

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

#### 6.3.3 NOMBRE DE MISES EN DEMEURE ET DE PROCES-VERBAUX DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

	2010	2009	2008
	0	N.D.	N.D.

### 6.4 GREVES

#### 6.4.1 NOMBRE DE JOURS NON TRAVAILLES DU FAIT DE GREVE

	2010	2009	2008
	596	113	307

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

## AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE 2010

### 7.1 ACTIVITES SOCIALES

#### 7.1.1 CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU COMITÉ D'ENTREPRISE ET DES COMITES D'ÉTABLISSEMENT (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	854	934	939

#### 7.1.2 AUTRES DEPENSES DIRECTEMENT SUPPORTEES PAR L'ENTREPRISE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	4 738	4 869	4 486

### 7.1.3 CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU COMITÉ INTER-ENTREPRISES (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	159	145	155

## 7.2 AUTRES CHARGES SOCIALES

### 7.2.1 COUT POUR L'ENTREPRISE DES PRESTATIONS SANTE ET PREVOYANCE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	1 844	1 837	1 782

### 7.2.2 COUT POUR L'ENTREPRISE DES PRESTATIONS RETRAITE (en milliers d'Euros)

	2010	2009	2008
	8 093	8 133	7 991

### 7.2.3 EQUIPEMENTS REALISES PAR L'ENTREPRISE TOUCHANT AUX CONDITIONS DE VIE DES SALARIES A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU TRAVAIL

N.D.

"N.D." donnée non disponible du fait d'un changement de périmètre ou de méthode de calcul, ou de la nouveauté de l'indicateur.

### 1.11.3 Tableau des cinq derniers exercices

SITUATION FINANCIERE DES 5 DERNIERS EXERCICES 31 décembre	2006	2007	2008	2009	2010
<b>CAPITAL SOCIAL (Euros)</b>	171 250 000	188 375 040	188 375 040	260 400 000	323 400 000
Nombre de parts sociales	34 250 000	35 880 960	35 880 960	49 600 000	61 600 000
Nombre de certificats coopératifs d'investissement	8 562 500	8 970 240	8 970 240	12 400 000	15 400 000
Total des titres représentatifs du capital social	42 812 500	44 851 200	44 851 200	62 000 000	77 000 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS (Milliers d'Euros)</b>					
Produit net bancaire	381 428	384 786	358 473	370 237	358 235
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	157 520	158 013	137 768	130 580	141 454
Impôt sur les bénéfices	36 225	26 891	19 896	36 493	39 697
Participation des salariés au titre de l'exercice	9 255	7 408	5 707	8 254	8 227
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	92 173	91 438	73 778	58 098	60 039
Résultat distribué	4 689	10 892	10 029	8 653	12 408
<b>RESULTAT RAMENE A UN TITRE REPRESENTATIF DU CAPITAL SOCIAL (Euros)</b>					
Valeur nominale d'une part sociale ou d'un certificat coopératif d'investissement (1) (2)	4,00	4,20	4,20	4,20	4,20
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	2,83	2,92	2,63	1,52	1,32
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, FRBG et coût du risque)	2,15	2,04	1,64	0,94	0,78
Dividende versé à chaque part sociale	0,14	0,14	0,15	0,11	0,13
Dividende versé à chaque certificat coopératif d'investissement (3)	0,00	0,65	0,53	0,24	0,30
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 222	2 375	2 369	2 315	2 280
Masse salariale de l'exercice (Milliers d'Euros)	79 750	86 797	82 268	82 473	77 416
Sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (Milliers d'Euros)	35 441	35 947	38 196	37 611	36 946

Nota :

- (1) En 2006, par division par 2, la valeur de la part sociale est ramenée à 4 euros, sans réduction de capital, et donc avec multiplication par 2 du nombre de parts émises
- (2) En 2007, la valeur de la part sociale et celle du certificat coopératif d'investissement sont portées de 4 euros à 4,20 euros par incorporation de réserves
- (3) Les certificats coopératifs d'investissement portent jouissance au 01/01/2007 et n'ouvrent donc pas droit à dividende au titre de 2006



#### 1.11.4 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

L'Assemblée Générale du 27 mai 2010 a délégué au conseil d'administration compétence en matière d'augmentation de capital, dans les limites et conditions suivantes :

Vingtième Résolution (modification conformément à l'article 8 des statuts, du montant du plafond du capital social)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2010, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, fixe , conformément à l'article 8 des statuts de la société, à cinq cent millions d'euros (500 000 000 euros) le plafond maximum du capital social et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, avec l'autorisation préalable de BPCE faire porter le capital à ce montant maximum, en une ou plusieurs fois, selon les modalités et dans les délais qu'il jugera opportuns.

Il est précisé que le montant maximum de la partie variable du capital social dans la limite duquel le capital peut librement varier à la hausse soit par émission de parts sociales nouvelles soit par incorporation de réserves selon la réglementation en vigueur est fixé à quatre cent millions d'euros (400 000 000 euros) et que le montant maximum à l'intérieur duquel le capital augmentera par voie d'émission au nominal de CCI, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI, et à souscrire en numéraire, soit par incorporations de réserves au bénéfice des porteurs de CCI, aux fins de maintien du rapport initial CCI / capital, est quant à lui fixé à cent millions d'euros ( 100 000 000 euros ).

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans le cadre du plafond global ci-dessus mentionné, pour arrêter les modalités et conditions de l'augmentation ou des augmentations de capital, et, notamment pour fixer les dates de jouissance des titres (CCI), d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de l'Assemblée Générale.

#### 1.11.5 Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise.

Pas d'observation.

#### 1.11.6 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

Nom	Mandats
<b>André Samier</b>	Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance de la SAS De SANGOSSE Administrateur Natixis LEASE Administrateur de SAOS SUA Lot-et-Garonne Conseiller Banque de France Agen
<b>Alain Condaminas</b>	Directeur Général de la Banque Populaire Occitane Administrateur NATIXIS ASSET MANAGEMENT Censeur Conseil de Surveillance BPCE Vice-Président CELAD SAS Administrateur Natixis Interepargne
<b>Anne Marie Bleuzet</b>	Administratrice de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Présidente de SAS Meubles Cerezo Gérante des SCI AMGE, GEMA et FAMG Vice-Présidente de la Fédération nationale de l'ameublement Présidente de la chambre régionale ameublement Midi-Pyrénées Présidente de la SAS ESSOR Administrateur de la SA BLEUZET

<b>Alain Bruguière</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président Directeur Général de la Nouvelle Clinique de l'Union SA et de la SA Le Marquisat Président du Groupe Radiologique RX Toulouse Administrateur de la SIRA Gérant de EURL 4B
<b>Jacques Carayon</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding SAS Gérant de Carayon Family Gérant de Carayon Foncier Gérant de Carayon Forêts
<b>Michel Castagné</b>	Vice-Président et administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance Assurances Banque Populaire IARD Administrateur du Conseil d'Administration MAAF Assurances Membre du Conseil de Surveillance MA BANQUE PDG de Etablissements CASTAGNÉ SAS
<b>Nicole Castan</b>	Administratrice de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Directrice Générale de l'entreprise SAS TIT Trésorière FCE (Femmes chefs d'entreprise) Administrateur Médecine du Travail
<b>Serge Crabié</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de la Chambre Départementale de Métiers et de l'Artisanat du Lot Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées Vice-Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Président du Syndicat des carreleurs du Lot Trésorier de la Maison de l'Artisan Administrateur de la SIAGI
<b>Michel Doligé</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de NATIXIS COFICINE Administrateur de SCI Media Consulting Investissement Administrateur de NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Administrateur de NATIXIS PRIVATE EQUITY Administrateur CCSO (Crédit Commercial du Sud ouest) Président Directeur Général de la SAS CDP DISTRIBUTION Président de la CCI du Gers Vice-président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Vice-président de la C.R.C.I. Midi Pyrénées Membre du Conseil Economique et Social Régional Midi Pyrénées Président de la SAS GERSINVEST Président du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers Vice Président Union Patronale du Gers
<b>Bernard Gatimel</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Gérant de la holding Générale de Bâtiment Finances du 31 Gérant de GBMP PDG de EMP PDG de SAB Gérant de GB Négoce Gérant de GB Immo Président Syndicat des Entreprises de gros œuvre et de la maçonnerie Président du CFA Pierre Paul Riquet Vice-Président de la Fédération du Bâtiment 31
<b>Philippe Jougla</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de Multicroissance Gérant de Financière GALAXIE Gérant d'Immobilier GALAXIE Gérant de la SARL CMPJ Gérant de la SC Financière Marcus

	Président de l'Association des diplômés de l'ESC TOULOUSE
<b>Jean Paul Marieu</b>	Vice- Président délégué et administrateur de la Banque Populaire Occitane Gérant SARL JPM Distribution Rodez Gérant SCI de l'égalité, SCI 15 immobilier, 31 Immobilier, 34 Immobilier, 48 Immobilier, La Lotoise, VVM Immobilier Membre CCI Régionale Midi Pyrénées Membre CCI Rodez
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Administrateur de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Directeur Général de la SA INFOGER AQUITAINE Directeur Général des Laboratoires Olivot Mariotti Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne 1er Vice Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine Président de la section Aménagement Durable des Territoires du Conseil Economique, Social et Environnemental - Paris Administrateur de la SAOS du Sporting Union Agenais Président de Agropole Entreprises Expert près de la Cour d'Appel d'Agen Membre de la Société des Experts chimistes de France Conseiller Banque de France Agen
<b>Jean Louis Marty</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn et Garonne Vice Trésorier de la Chambre de Commerce régionale Midi Pyrénées Président CNPA 82
<b>Brigitte Mazars</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Dirigeante de l'EARL de la Roselle
<b>Michèle Rémy</b>	Présidente de l'Association des Clients et des sociétaires la Banque Populaire Occitane Présidente du Conseil de Surveillance de la SA SODIFA
<b>Patrick Vinuales</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Co-Gérant d'un groupe d'hôtels Vice-Président de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière 65 Conseiller Banque de France

#### 1.11.7 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2010 à 0,9 million d'euros contre 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur date d'échéance était inférieure à trois mois au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009.

#### 1.11.8 Projets de résolutions

##### **Première Résolution (approbation des comptes) :**

Sur la base du rapport de gestion du Conseil d'administration et après avoir entendu les rapports des Commissaires aux comptes, l'Assemblée approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2010 écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

##### **Deuxième résolution (affectation du résultat) :**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 60 039 498,94 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 039 498,94 €
Report à nouveau antérieur	-17 954 322,17 €

Bénéfice distribuable de 42 085 176,77 €

**Affectation :**

- au report à nouveau débiteur	17 954 322,17 €
- à la réserve légale :	3 001 975,00 €
- aux parts sociales, un intérêt de 3,25 %, soit	7 862 400,00 €
- aux CCI, un dividende de 0.30 € soit	4 545 520,00 €
- à la réserve statutaire,	6 669 421,77 €
- réserve spéciale CGI, article 238 bis AB, 3ème AI	5 860,00 €
- au report à nouveau	20 000 000,00 €

L'Assemblée Générale fixe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à 3,25 % l'an l'intérêt servi aux parts sociales, et à 0.30 €, le dividende distribué pour chacun des 15 400 000 certificats coopératifs d'investissement.

L'intérêt aux parts sociales ouvre intégralement droit à abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 18 avril 2011. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à la réfaction
2007	5 061 626 €	5 830 656 €	5 061 626 €
2008	5 274 501 €	4 754 227 €	5 274 501 €
2009	5 676 729 €	2 976 000 €	5 676 729 €

**Troisième résolution (approbation des comptes consolidés) :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Quatrième résolution (capital social) :**

L'Assemblée générale prend acte que le capital social s'établit au 31 décembre 2010 à 323 400 000 € et qu'il demeure dans la limite du plafond autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2010, soit cinq cent millions d'euros (500 000 000 €).

**Cinquième résolution (conventions réglementées)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont décrites.

## Sixième Résolution : Pouvoirs pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir les publications légales et toutes les formalités requises.

## 2 Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés

2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)

#### 2.1.1.1 Bilan consolidé

### BILAN CONSOLIDE ACTIF

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	1 042 772	1 515 335
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	8 405 732	7 883 788
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES		0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4.3	967 390	1 079 006
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4.3	47 053	44 909
PLACEMENT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE		0	0
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4.4	751 737	588 359
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.5	173 155	149 050
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.6	166 402	162 015
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11 554 241</b>	<b>11 422 462</b>

## BILAN PASSIF CONSOLIDE

En milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	1 398 497	1 302 795
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	7 584 627	7 067 292
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4.7	746 337	1 287 887
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE		0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	4.9	194 831	217 488
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
PROVISIONS	4.11	153 471	137 756
DETTES SUBORDONNEES	4.10	0	1 525
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	4.11	171 679	181 631
INTERETS MINORITAIRES		0	0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.12	1 304 799	1 226 088
Capital souscrit		269 645	239 254
Primes d'émission		481 326	481 326
Réserves consolidées et autres		488 892	443 844
Résultat de l'exercice		64 936	61 664
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>11 554 241</b>	<b>11 422 462</b>

2.1.1.2 Hors bilan consolidé

## HORS BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

HORS BILAN	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	5.1	1 344 030	1 056 719
Engagements de garantie	5.1	711 778	751 290
Engagements sur titres		3 152	2 175
Engagements d'assurance donnés		0	0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement	5.1	985	985
Engagements de garantie	5.1	2 416 560	2 365 809
Engagements sur titres		3 152	2 175
Engagements d'assurances reçus		0	0

### 2.1.1.3 Compte de résultat consolidé

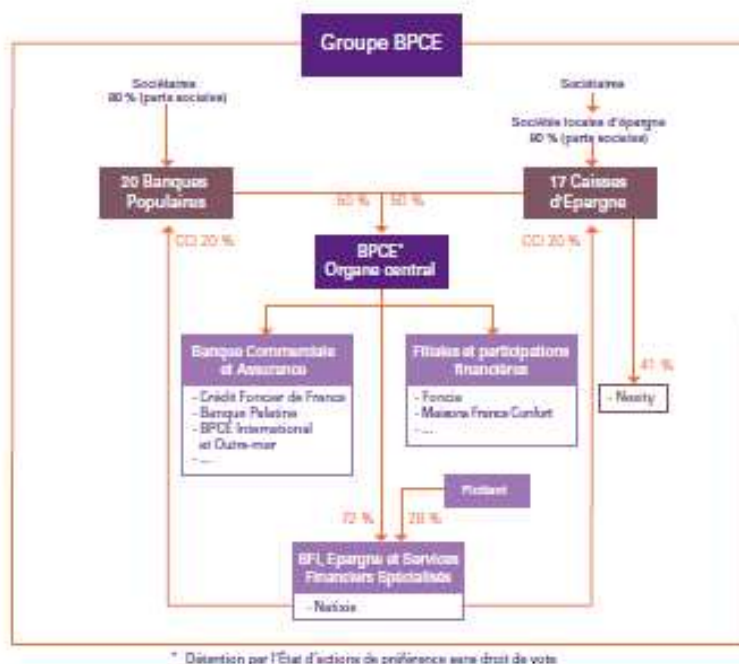
En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	6.1	415 439	426 736
Intérêts et charges assimilés	6.1	-205 788	-227 469
Revenus des titres à revenu variable	6.2	3 370	17 555
Commissions nettes	6.3	146 631	149 991
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	86	219
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	1 508	2 048
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	-5 836	684
Produits nets des autres activités	6.6	2 649	386
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>358 059</b>	<b>370 150</b>
Charges générales d'exploitation	6.7	-219 755	-223 216
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-13 247	-12 062
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>125 057</b>	<b>134 872</b>
Coût du risque	6.8	-23 916	-37 466
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>101 141</b>	<b>97 406</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.9	823	-16 418
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>101 964</b>	<b>80 988</b>
Résultat exceptionnel	6.10	-234	-26
Impôts sur le résultat	6.11	-36 794	-32 347
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Dotations et reprises de FRBG		0	13 049
Intérêts minoritaires		0	0
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>64 936</b>	<b>61 664</b>



## Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

## BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 20 Banques Populaires. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :  
Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;  
la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;  
les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## Mécanisme de garantie

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment

renouvelables. Le montant des dépôts est de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

## Événements significatifs

---

### Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Un certain nombre d'opérations se sont par ailleurs déroulées parallèlement à la fusion-absorption des holdings par BPCE :

- Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations

Un mécanisme de protection spécifique a été mis en place afin de conserver certaines expositions économiques au niveau des Caisses d'Épargne. Cette garantie accordée par les Caisses d'Épargne porte sur les activités de compte propre en gestion extinctive de l'ancienne CNCE. Elle prend la forme de contrats d'échange de flux (Total Return Swaps - TRS) conclus par la SAS TRITON, détenue à 100 % par les Caisses d'Épargne, avec BPCE depuis la fusion-absorption de CE Participations et échangeant la performance du portefeuille contre une rémunération fixe.

- Augmentation de capital de BP Participations

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Occitane à hauteur de 567 milliers d'euros.

- Détournement de Nexity ainsi que de GCE SEM, GCE Habitat et Erixel

Le 5 août 2010, préalablement à son absorption par BPCE, CE Participations a apporté ses participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100%) et Erixel (99,25 %) à une holding dédiée, CE Holding Promotion. Cette opération d'apport a été suivie d'une attribution gratuite des actions de CE Holding Promotion aux Caisses d'Épargne.

- **Augmentation de capital de BPCE**

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 75 292 milliers d'euros pour la Banque Populaire Occitane.

- **Fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE**

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette opération a été rémunérée par des actions ordinaires A (pour les Caisses d'Epargne) et B (pour les Banques Populaires) et a constitué pour la Banque Populaire Occitane en un échange de titres dont les impacts au compte de résultat (plus ou moins-value d'échange) sont présentés en *Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés (ou Produits et charges exceptionnels)*.

### **Augmentation de capital de BPCE**

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 M€ souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, dont 70 458 milliers d'euros pour la Banque Populaire Occitane.

### **Remboursement de l'Etat**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1 300 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

### **Contrôle fiscal**

La Banque Populaire Occitane fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008. Ce contrôle, qui a démarré en septembre 2009, s'est achevé en avril 2010.

L'impact des rectifications de l'administration fiscale et acceptées par la Banque Populaire est intégré dans les comptes au niveau de la ligne « Impôts sur les sociétés du compte de résultat ».

## **Evénements postérieurs à la clôture**

---

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

### **2.1.2.2 Principes et méthodes de consolidation**

#### **Principes généraux**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), notamment le règlement du CRC n° 99-07 modifié relatif aux règles de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Sauf information contraire, les postes du bilan et les notes annexes qui s'y rapportent sont présentés nets d'amortissements et de dépréciations.

### ***Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation***

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire Occitane et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable. La note 7 détaille le périmètre de consolidation du Groupe.

#### **Intégration globale**

Les entreprises sous le contrôle exclusif de Banque Populaire Occitane et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière, les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

### ***Présentation des états financiers et date de clôture***

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### ***Règles de consolidation***

#### **Harmonisation des méthodes comptables**

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraitées selon les normes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation du Groupe détaillées en note 3 afin de présenter des comptes consolidés homogènes.

Les comptes des sociétés consolidées ne présentent pas de divergence de méthode comptable.

#### **Retraitements de consolidation**

Certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment les retraitements listés ci-dessous :

#### **Ecritures passées en application de la législation fiscale**

Les provisions réglementées passées pour la seule application de législations fiscales sont reprises dans les comptes consolidés par les comptes de réserves et de résultat.

Dans le cas d'un amortissement dérogatoire enregistré en comptabilité individuelle, un retraitement est effectué en consolidation pour les éliminer par les réserves pour le stock à l'ouverture de l'exercice et par le résultat pour le flux de l'année.

#### **Impôts**

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible :

- les **impôts différés** provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation,

- les **impôts latents** provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments de bilan.

Le taux d'impôt exigible dû au titre de l'exercice est 34,43 % se composant du taux d'impôt normal de 33,1/3 % et de la contribution sociale de 3,3 % sur l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 34,43 % mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro et la variation des impôts différés actif et passif.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Le taux d'impôt pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 34,43 %.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

La compensation des actifs et passifs d'impôt différé s'effectue dans le cadre d'une même entité fiscale.

Les sociétés consolidées sont membres du groupe fiscal dont la société BP Participations est tête de groupe. La convention signée entre BP Participations et la Banque Populaire Occitane a pour objet de placer la banque populaire dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait poursuivi son intégration fiscale en tant que société mère. La convention signée entre BP Participations et les autres sociétés consolidées par Banque Populaire Occitane a pour objet de placer la filiale dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale.

Les montants totaux des impositions différées dégagées au bilan et au compte de résultat sont portés en informations complémentaires.

La totalité des impôts différés actifs a été reconnue. Le solde d'impôt différé figure à l'actif et au passif du bilan en compte de régularisation.

## **Elimination des opérations réciproques**

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupe et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

## **Ecarts d'acquisition**

Le périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane est constitué de sociétés créées en 2006, détenues à 100 % et dont le capital a été souscrit à la constitution.

Il n'a de ce fait pas été constaté d'écart d'acquisition.

### **2.1.2.3 Règles et méthodes comptables**

## **Changements de méthodes comptables**

---

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1er janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 9 024 milliers d'euros (net d'impôts différés) sur les capitaux propres de la Banque Populaire Occitane au 1er janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 686 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de 9 305 milliers d'euros (net d'impôts différés) sur les capitaux propres du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

### Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et



Financière.

## Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

### Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.



Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances échues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

### Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciation sont inscrits en coût du risque.

### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

## Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'utilité</b>
<i>Terrain</i>	<i>Non amortissable</i>
<i>Façades non destructibles</i>	<i>Non amortissable</i>
<i>Façades/couverture / étanchéité</i>	<i>20 à 25 ans</i>
<i>Fondations / ossatures</i>	<i>30 ans</i>
<i>Ravalement</i>	<i>15 à 20 ans</i>
<i>Equipements techniques</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Aménagements intérieurs</i>	<i>8-10 ans</i>

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision sectorielle, une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### Provision sectorielle

La provision sectorielle constituée sur un secteur d'activité a été complétée par des dotations estimées sur la base des engagements sur les professionnels et les entreprises, portant sur les secteurs les plus importants en valeur absolue, dont le risque (mesuré par le taux d'encours douteux et mal notés) est supérieur à la moyenne des crédits.

Le taux de provisionnement a été estimé de façon croissante en fonction du taux de risque moyen de la banque augmenté du niveau de risque observé.

### Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

## **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.



Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

## Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité.

## Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan).

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en



« intérêts et produits ou charges assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilés ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes de résiliation ou d'assignation peuvent être amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### **Opérations conditionnelles**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des portefeuilles titres**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

Les sociétés du Groupe Banque Populaire Occitane ont signé avec leur mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

#### 2.1.2.4 Informations sur le bilan

##### a) Opérations interbancaires

#### Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Caisses, banques centrales	161 758	179 306
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	881 014	1 336 029
- Créances à vue	47 810	361 145
<i>Comptes ordinaires</i>	47 810	361 145
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>	0	0
- Valeurs non imputées	66	95
- Créances à terme	822 225	953 797
<i>Comptes et prêts à terme</i>	768 323	896 802
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	53 902	56 995
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>	0	0
- Créances rattachées	10 913	20 992
- Créances douteuses	0	0
- Dépréciations des créances interbancaires	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 042 772</b>	<b>1 515 335</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 38 414 milliers d'euros à vue et 523 823 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 559 910 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

#### Dettes vis-à-vis des établissements de crédit

En milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Dettes à vue	31 868	31 294
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	32 473	31 298
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	-605	-4
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>	0	0
<i>Autres sommes dues</i>	0	0
Dettes à terme	1 341 342	1 251 545
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	1 341 342	1 251 545
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	0	0
Dettes rattachées	25 287	19 956
<b>TOTAL</b>	<b>1 398 497</b>	<b>1 302 795</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 29 851 milliers d'euros à vue et 295 341 milliers d'euros à terme.

## b) Opérations avec la clientèle

### Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	128 070	130 068
Créances commerciales	118 940	125 784
Autres concours à la clientèle	7 991 098	7 501 716
<i>Crédits à l'exportation</i>	363	141
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	484 850	492 593
<i>Crédits à l'équipement</i>	3 075 227	2 908 789
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 353 450	3 985 679
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	77 208	114 514
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
Créances rattachées	41 994	42 704
Créances douteuses	314 625	263 139
Dépréciation des créances sur la clientèle	(188 995)	(179 623)
Autres		
<b>Total</b>	<b>8 405 732</b>	<b>7 883 788</b>

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	3 786 825	3 678 267
<i>Livret A</i>	133 948	90 939
<i>PEL / CEL</i>	1 716 523	1 624 004
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	1 936 354	1 963 324
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	3 698 788	3 295 905
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	2 512 951	2 392 415
<i>Emprunts auprès de la clientèle financière</i>	235 854	235 854
<i>Valeurs et titres donnés en pension livrée</i>		
<i>Autres comptes et emprunts</i>	949 983	667 636
Dépôts de garantie	667	1 357
Autres sommes dues	15 080	14 912
Dettes rattachées	83 267	76 851
<b>Total</b>	<b>7 584 627</b>	<b>7 067 292</b>

(1)	31/12/2010			31/12/2009		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
en milliers d'euros						
Comptes ordinaires créditeurs	2 512 951	////	2 512 951	2 392 415	////	2 392 415
Emprunts auprès de la clientèle financière		235 854	235 854		235 854	235 854
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts		949 983	949 983		667 636	667 636
<b>Total</b>	<b>2 512 951</b>	<b>1 185 837</b>	<b>3 698 788</b>	<b>2 392 415</b>	<b>903 490</b>	<b>3 295 905</b>

## Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	3 141 733	210 589	(130 645)	122 512	(97 962)
Entrepreneurs individuels	812 262	54 333	(32 500)	37 895	(30 301)
Particuliers	3 927 470	48 398	(24 703)	28 671	(22 926)
Administrations privées					0
Administrations publiques et Sécurité Sociale	343 362	138	0		0
Autres	55 290	1 168	(1 147)	1 158	(926)
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>8 280 118</b>	<b>314 625</b>	<b>(188 995)</b>	<b>190 236</b>	<b>(152 114)</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>7 805 549</b>	<b>263 139</b>	<b>(179 623)</b>	<b>168 545</b>	<b>(142 328)</b>

### c) Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

#### Portefeuille titres

En milliers d'euros

	31/12/2010					31/12/2009				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>				//////					//////	
Valeurs brutes	//////			//////		//////			//////	
Créances rattachées	//////			//////		//////			//////	
Dépréciations	//////			//////		//////			//////	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>858 005</b>	<b>109 385</b>	//////	<b>967 390</b>		<b>936 458</b>	<b>142 548</b>	//////	<b>1 079 006</b>
Valeurs brutes	//////	859 271	111 372	//////	<b>970 643</b>	//////	936 700	147 464	//////	1 084 164
Créances rattachées	//////			//////		//////			//////	
Dépréciations	//////	(1 266)	(1 987)	//////	<b>(3 253)</b>	//////	(242)	(4 916)	//////	(5 158)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>47 053</b>	//////		<b>47 053</b>		<b>44 909</b>	//////		<b>44 909</b>
Valeurs brutes	//////	51 615	//////		<b>51 615</b>	//////	49 722	//////		49 722
Créances rattachées	//////		//////			//////		//////		
Dépréciations	//////	(4 562)	//////		<b>(4 562)</b>	//////	(4 813)	//////		(4 813)
<b>Total</b>		<b>905 058</b>	<b>109 385</b>		<b>1 014 443</b>		<b>981 367</b>	<b>142 548</b>		<b>1 123 915</b>

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	0	2 439	34 642	<b>37 081</b>	0	0	92 387	<b>92 387</b>
Titres non cotés	0	8 100	16 000	<b>24 100</b>	0	88 483	52 208	<b>140 691</b>
Titres prêtés	0	846 000	57 936	<b>903 936</b>	0	846 000	0	<b>846 000</b>
Titres empruntés	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>
Créances douteuses	0	248	0	<b>248</b>	0	248	0	<b>248</b>
Créances rattachées	0	2 484	2 794	<b>5 278</b>	0	1 969	2 869	<b>4 838</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>859 271</b>	<b>111 372</b>	<b>970 643</b>	<b>0</b>	<b>936 700</b>	<b>147 464</b>	<b>1 084 164</b>
<i>dont titres subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>2 439</i>	<i>6 118</i>	<i>8 557</i>	<i>0</i>	<i>2 439</i>	<i>8 076</i>	<i>10 515</i>

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 1 266 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 242 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 134 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 102 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 500 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 866 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 5 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 6 774 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés		46 793		46 793		44 649	0	44 649
Titres non cotés		260		260		260	0	260
Créances rattachées				0			0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 35 198 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010, contre 34 456 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 4 562 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 813 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement (actions et OPCVM) s'élèvent à 19 296 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 16 794 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2009	Achats	Cessions	Rembours ements	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2010
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 464	6 500	(33 200)	(10 055)	663	0	0	111 372
<b>Total</b>	<b>147 464</b>	<b>6 500</b>	<b>(33 200)</b>	<b>(10 055)</b>	<b>663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 372</b>

### Reclassements d'actifs

En application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17 et des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement », la Banque Populaire Occitane a opéré les reclassements d'actifs suivants au cours de l'exercice :

en milliers d'euros	Montant reclassé à la date du reclassement			Plus ou moins valeur latente qui aurait été comptabilisée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Moins valeur latente qui aurait été provisionnée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Résultat de l'année sur les titres reclassés
	Années précédentes	Titres échus au 31/12/2010	31/12/2010			
Titres de transaction à titres d'investissement						
Titres de transaction à titres de placement						
Titres de placement à titres d'investissement	116 399	0	0	1 532	(606)	5 210
						<i>Revenus, moins-values et reprises nettes sur dépréciations</i>

Pour les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17, la Banque Populaire Occitane compte les détenir jusqu'à leur échéance.

Parmi les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » et cédés en 2009, huit titres ont été sortis du portefeuille avant la date d'échéance. Le retour de la liquidité sur ces titres a permis de les céder huit de ces titres, réalisant un résultat net (reprises sur dépréciations diminuées des moins-values nettes) sur l'exercice de 2 521 milliers d'euros. Un autre titre a été remboursé, la date d'échéance étant intervenue en 2010.

#### d) Participations, parts dans les entreprises liées

### Participations, parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières brutes	4.5.2	753 557	602 703
Dépréciations	4.5.2	(1 820)	(16 344)
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>751 737</b>	<b>586 359</b>
Participations mises en équivalence	6.9		
Ecart de conversion			
Créances rattachées et autres			2 000
<b>Total</b>		<b>751 737</b>	<b>586 359</b>

### Evolution des immobilisations financières

en milliers d'euros

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Conversion	Autres variations	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>						
Participations et autres titres détenus à long terme	595 628	142 834	(1 976)			736 486
Parts dans les entreprises liées	7 075	9 996				17 071
<b>sous-total</b>	602 703	152 830	(1 976)			753 557
<b>Dépréciations</b>						
Participations et autres titres à long terme	(16 344)	(591)	15 115			(1 820)
Parts dans les entreprises liées						
<b>sous-total</b>	(16 344)	(591)	15 115			(1 820)
<b>Total</b>	<b>586 359</b>	<b>152 239</b>	<b>13 139</b>			<b>751 737</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 95 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 81 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les mouvements s'expliquent principalement par les opérations sur les titres BP Participations et BPCE décrites au paragraphe 1.3 page 14.

La reprise sur dépréciations porte essentiellement sur les titres de BP Participations (14 424 m€). Une moins-value de 15 135 m€ a été constatée à l'occasion de l'opération de fusion de BPCE et de BP Participations.

## Tableau des filiales et participations non consolidées (montants en milliers d'euros)

en milliers d'euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%)</b>											
Multicroissance	7 786	10 978	99,98%	16 073	16 073	0	0	577	2 061	2 000	
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
<b>3. Participations détenues à moins de 10 %</b>											
BPCE	563 732	22 467 604	3,19%	672 288	672 288	0	0	305 002	891 026	10	
Informatique Banque Populaire	89 733	74 093	6,27%	5 623	5 623		0	274 220	-3 568	0	
Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées	40 771	43 721	8,49%	4 688	4 688	0	0	2 041	1 763	0	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises				54 822	53 002					788	
Participations dans les sociétés étrangères dont participations dans les sociétés cotées											

## Evaluation des participations et autres titres détenus à long terme

En milliers d'euros

31/12/10	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		Total Valeur nette	Valeur estimative des titres	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur brute	Dépréciations		Selon le cours de bourse	Autres méthodes
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>							
Sur établissements de crédit			672 432		<b>672 432</b>		899 468
Sur autres sociétés à caractère financier			46 152	(1 669)	<b>44 483</b>		52 270
Sur autres sociétés			17 893	(151)	<b>17 742</b>		25 255
Autres titres détenus à long terme			9		<b>9</b>		
<b>Total des participations</b>			<b>736 486</b>	<b>(1 820)</b>	<b>734 666</b>		<b>976 993</b>
<b>Valeurs nettes</b>			<b>734 666</b>		//////	//////	//////
<b>Rappel 31/12/09</b>							
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>							
Sur établissements de crédit			538 186	(14 590)	<b>523 596</b>		523 596
Sur autres sociétés à caractère financier			53 856	(1 510)	<b>52 346</b>		67 857
Sur autres sociétés			12 652	(244)	<b>12 408</b>		14 083
Autres titres détenus à long terme			9	0	<b>9</b>		9
<b>Total des participations</b>			<b>604 703</b>	<b>(16 344)</b>	<b>588 359</b>		<b>605 545</b>
<b>Valeurs nettes</b>			<b>588 359</b>		//////	//////	//////

### e) Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 205</b>	<b>81</b>	<b>(68)</b>	<b>0</b>	<b>7 218</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	3 037	0	0	0	3 037
Logiciels	3 565	0	(16)	0	3 549
Autres	603	81	(52)	0	632
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(6 295)</b>	<b>(116)</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>(6 395)</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	(2 138)	(116)	0	0	(2 254)
Logiciels	(3 565)	0	0	16	(3 549)
Autres	(592)	0	0	0	(592)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>910</b>	<b>(35)</b>	<b>(68)</b>	<b>16</b>	<b>823</b>



<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>225 366</b>	<b>42 632</b>	<b>(1 249)</b>	<b>(2 818)</b>	<b>263 932</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>225 039</b>	<b>21 766</b>	<b>(1 218)</b>	<b>(33 770)</b>	<b>211 817</b>
Terrains	4 187	0	(3)	56	4 240
Constructions	145 281	19	(326)	783	145 757
Parts de SCI	6 908	0	0	0	6 908
Autres	68 663	21 747	(888)	(34 610)	54 913
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>327</b>	<b>20 865</b>	<b>(31)</b>	<b>30 953</b>	<b>52 114</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(77 220)</b>	<b>(15 512)</b>	<b>948</b>	<b>186</b>	<b>(91 600)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>(76 935)</b>	<b>(13 667)</b>	<b>948</b>	<b>938</b>	<b>(88 717)</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	(51 570)	(10 239)	145	562	(61 102)
Parts de SCI	0	0	0	0	0
Autres	(25 365)	(3 428)	803	376	(27 615)
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>(285)</b>	<b>(1 846)</b>	<b>0</b>	<b>(753)</b>	<b>(2 883)</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>148 140</b>	<b>27 119</b>	<b>(301)</b>	<b>(2 632)</b>	<b>172 332</b>

### **f) Comptes de régularisation et autres actifs**

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs et emplois divers	<b>120 288</b>	116 022
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels achetés		
- Impôts différés actifs	6.12 <b>48 547</b>	36 298
- Débiteurs divers	<b>71 741</b>	79 724
Comptes de régularisation	<b>46 114</b>	45 993
- Comptes d'encaissement	<b>10 185</b>	11 717
- Comptes d'ajustement		
- Comptes d'écart		
- Pertes différées sur instruments financiers à terme de couverture		
- Charges constatées d'avance	<b>11 499</b>	16 764
- Autres comptes de régularisation	<b>24 430</b>	17 512
<b>Total</b>	<b>166 402</b>	<b>162 015</b>

### g) Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	361	554
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	737 401	1 284 606
Obligations émises		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	8 575	2 727
<b>Total</b>	<b>746 337</b>	<b>1 287 887</b>

### h) Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs	34 829	65 326
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels vendus		
- Impôts différés passifs	6.12	743
- Dettes de titres		
- Crédoeurs divers	34 829	64 583
Comptes de régularisation	160 002	152 162
- Comptes d'encaissement		
- Comptes d'ajustement		2
- Comptes d'écart		4
- Gains différés sur instruments financiers à terme de couverture		
- Produits constatés d'avance	63 618	53 969
- Charges à payer	68 643	79 535
- Autres comptes de régularisation	27 741	18 652
<b>Total</b>	<b>194 831</b>	<b>217 488</b>

## i) Provisions

### Tableau de variations des provisions

En milliers d'euros

	01/01/2010	Dotations	Utilisations et reprises	Report à nouveau	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	38 480	29 855	(31 497)	14 192	51 030
Provisions pour engagements sociaux	51 445	714	(3 849)		48 310
- CAR	34 077		(700)		33 377
- Indemnités de fin de carrière	10 553	608	(3 000)		8 161
- Médailles du travail	6 480	106			6 586
- FCR	335		(149)		186
- Mutuelles					
- Autres					
Provisions pour PEL/CEL	15 562		(1 406)		14 156
Autres provisions pour risques	32 270	9 239	(1 534)		39 975
- Portefeuille titres et instruments financiers à terme					
- Immobilisations financières		166			166
- Promotion immobilière					
- Provisions pour impôts	29 761	5 895	(723)		34 933
- Autres	2 509	3 178	(811)		4 876
Provisions exceptionnelles					
- Provisions pour restructurations informatiques					
- Provisions pour restructurations exceptionnelles					
- Autres provisions exceptionnelles					
<b>Total</b>	<b>137 756</b>	<b>39 808</b>	<b>(38 286)</b>	<b>14 192</b>	<b>153 471</b>

### Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	01/01/2010	Dotations	Utilisations / Reprises	Report à nouveau	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>205 938</b>	<b>60 876</b>	<b>(68 184)</b>	<b>0</b>	<b>198 630</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	179 623	58 129	(48 757)	0	188 995
Dépréciations sur autres créances	26 315	2 747	(19 427)	0	9 635
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>138 499</b>	<b>39 808</b>	<b>(38 749)</b>	<b>14 192</b>	<b>153 750</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	11 812	2 515	(8 560)	0	5 767
Provisions pour risque de contrepartie clientèle (2)	26 667	27 340	(22 938)	14 192	45 261
Autres provisions	100 020	9 953	(7 251)	0	102 722
<b>TOTAL</b>	<b>344 437</b>	<b>100 684</b>	<b>(106 933)</b>	<b>14 192</b>	<b>352 380</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## Provisions pour engagements sociaux

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la Banque Populaire est limité au versement des cotisations (8 057 milliers d'euros en 2010).

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements du *Groupe* concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2010	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2009
Valeur actualisée des engagements financés (a)	51 276	18 429	6 586	<b>76 291</b>	52 300	21 206	6 480	<b>79 986</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	(13 843)	(13 462)		<b>(27 305)</b>	(13 714)	(10 842)		<b>(24 556)</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)				<b>0</b>				<b>0</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				<b>0</b>	(4 509)	1 381		<b>(3 128)</b>
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	(4 056)	3 381		<b>(675)</b>		(857)		<b>(857)</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>33 377</b>	<b>8 348</b>	<b>6 586</b>	<b>48 311</b>	<b>34 077</b>	<b>10 888</b>	<b>6 480</b>	<b>51 445</b>
Passif	33 377	8 348	6 586	<b>48 311</b>	34 077	10 888	6 480	<b>51 445</b>
Actif								

La CARBP était au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'impact pour la Banque Populaire Occitane.

### Ajustements lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaire (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2010, sur l'ensemble des - 6,6 M€ d'écarts actuariels générés, - 7,5 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et - 14,1 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience

Au 31 décembre 2010, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 57,9 % en obligations, 35,2 % en actions, 0 % en actifs immobiliers et 6,3 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

## Analyse de la charge de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010				31/12/2009			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		1 026	415	1 441		1 069	414	1 483
Coût financier	1 963	763	232	2 958	1 955	790	241	2 986
Rendement attendu des actifs de couverture	(754)	(240)		(994)	(416)	(301)		(717)
Rendement attendu des droits à remboursement				0				0
Ecarts actuariels : amortissement de l'exercice		62	(36)	26	173	52	(352)	(127)
Coût des services passés		(98)		(98)		(126)		(126)
Autres		(578)		(578)		161		161
<b>TOTAL</b>	<b>1 209</b>	<b>935</b>	<b>611</b>	<b>2 755</b>	<b>1 712</b>	<b>1 645</b>	<b>303</b>	<b>3 660</b>

## Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régime CARBP		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	3,61%	3,82%	3,46%	3,60%	3,32%	3,51%
Rendement attendu des actifs de couverture	5,50%	3,40%	2,44%	2,93%	///////	///////

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

## Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	881 068	730 240
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	410 987	436 831
* ancienneté de plus de 10 ans	163 102	192 635
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 455 156</b>	<b>1 455 156</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>224 622</b>	<b>234 669</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 778</b>	<b>1 594 375</b>

### Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	13 668	18 152
* au titre des comptes épargne logement	41 710	44 302
<b>TOTAL</b>	<b>55 378</b>	<b>62 454</b>

## Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations / reprises nettes	31/12/2010
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	388	277	666
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 817	(1 065)	2 752
* ancienneté de plus de 10 ans	5 655	(25)	5 630
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>9 861</b>	<b>(813)</b>	<b>9 048</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>4 083</b>	<b>234</b>	<b>4 317</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	174	(206)	(32)
Provisions constituées au titre des crédits CEL	1 444	(621)	823
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>1 618</b>	<b>(827)</b>	<b>791</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 562</b>	<b>(1 406)</b>	<b>14 156</b>

### j) Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	1 524
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes rattachées	0	1
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 525</b>

### k) Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Fonds régionaux de solidarité	66 237	0	0	0	66 237
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	115 394	2 806	(1 970)	0	116 229
<b>Total</b>	<b>181 631</b>	<b>2 806</b>	<b>(1 970)</b>	<b>0</b>	<b>182 466</b>

## l) Capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 01/01/2009 (après affectation)</b>	<b>175 123</b>	<b>481 326</b>	<b>453 440</b>		<b>1 109 889</b>	
Augmentation de capital	72 025				72 025	
Distribution			(9 597)		(9 597)	
Ecart de conversion						
Changements de méthode						
Autres variations	(7 894)				(7 894)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(7 894)					
<i>Autres</i>						
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultat de la période</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 843</b>		<b>1 164 423</b>	
Résultat de la période			61 664		61 664	
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 (après affectation)</b>	<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 507</b>		<b>1 226 087</b>	
Augmentation de capital	63 000				63 000	
Distribution			(8 235)		(8 235)	
Ecart de conversion						
Changements de méthode			(18 329)		(18 329)	
Dotation nette au FRBG						
Autres variations	(32 609)		9 949		(22 660)	
<i>Elimination parts détenues par la SAS Sociétariat</i>	(32 609)				(32 609)	
<i>Elimination provisions pour investissement (FRBG)</i>			9 952		9 952	
<i>Autres</i>			(3)		(3)	
Capitaux propres au 31/12/2010 avant résultats	<b>269 645</b>	<b>481 326</b>	<b>488 892</b>		<b>1 239 863</b>	
<b>Résultat de la période</b>			64 936		64 936	
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>269 645</b>	<b>481 326</b>	<b>553 828</b>		<b>1 304 799</b>	

Le capital social de la Banque Populaire Occitane s'élève à 268 645 milliers d'euros et est composé pour 204 865 258 euros de 48 801 252 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et pour 64 680 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 63 000 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 23 avril 2010

- de 12 000 000 parts sociales nouvelles de 4,2 euros de valeur nominale chacune,
- de 3 000 000 CCI nouveaux de 4,2 euros de valeur nominale chacun.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 27 954 milliers d'euros sur les capitaux propres de la Banque Populaire Occitane dont

- 9 306 milliers d'euros au titre de la comptabilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de provisions collectives au titre du risque de crédit (net d'impôts différés)
- 9 024 milliers d'euros au titre de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours (net d'impôts différés).

## m) Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéter - miné	31/12/2010
<b>Total des emplois</b>	<b>768 179</b>	<b>767 938</b>	<b>3 725 027</b>	<b>4 434 585</b>	<b>559 012</b>	<b>10 254 741</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	82 046	23 658	382 194	81 722	311 993	881 613
Opérations avec la clientèle	686 133	729 280	3 100 833	3 763 863	125 629	8 405 738
Obligations et autres titres à revenu fixe		15 000	242 000	589 000	121 390	967 390
Opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0	0	0	0	0
<b>Total des ressources</b>	<b>5 436 090</b>	<b>314 292</b>	<b>2 753 830</b>	<b>1 172 232</b>	<b>385</b>	<b>9 676 829</b>
Dettes envers les établissements de crédit	161 351	35 225	510 998	691 142	385	1 399 101
Opérations avec la clientèle	5 259 345	258 393	1 583 419	430 234		7 531 391
Dettes représentées par un titre	15 394	20 674	659 413	50 856		746 337
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

### 2.1.2.5 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées

#### a) Engagements reçus et donnés

#### Engagements de financement

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	7 997	20 451
en faveur de la clientèle	1 336 033	1 036 268
- Ouverture de crédits documentaires	11 383	6 400
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 310 271	1 021 620
- Autres engagements	14 379	8 248
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 344 030</b>	<b>1 056 719</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	985	985
de la clientèle		
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>985</b>	<b>985</b>

#### Engagements de garantie

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	4 151	3 594
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 403	574
- autres garanties	2 748	3 020
D'ordre de la clientèle	707 627	747 696
- cautions immobilières		408
- cautions administratives et fiscales	26 854	28 493
- autres cautions et avals donnés	643 024	693 905
- autres garanties données	37 749	24 890
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>711 778</b>	<b>751 290</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 416 560	2 365 809
Autres engagements de garantie reçus		
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>2 416 560</b>	<b>2 365 809</b>



## Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

en milliers d'euros	31/12/2010		31/12/2009	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	2 482 703		1 867 335	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
<b>Total</b>	<b>2 482 703</b>	<b>0</b>	<b>1 867 335</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2010, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 617 720 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 528 494 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 371 291 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 123 498 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 1 493 692 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 1 194 823 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 0 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 20 520 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

### b) Opérations sur instruments financiers à terme

#### Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>960 000</b>	<b>31 991</b>	<b>991 991</b>	<b>(22 950)</b>	<b>1 094 217</b>	<b>20 965</b>	<b>1 115 182</b>	<b>(20 673)</b>
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	960 000	0	960 000	(22 791)	1 094 126	0	1 094 126	(20 515)
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	31 991	31 991	(159)	91	20 965	21 056	(158)
<b>Total opérations fermes</b>	<b>960 000</b>	<b>31 991</b>	<b>991 991</b>	<b>(22 950)</b>	<b>1 094 217</b>	<b>20 965</b>	<b>1 115 182</b>	<b>(20 673)</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 029</b>	<b>2 029</b>	<b>(1)</b>
Options de taux d'intérêt	0	298	298	0	0	388	388	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	1 641	1 641	(1)
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 029</b>	<b>2 029</b>	<b>(1)</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>960 000</b>	<b>32 289</b>	<b>992 289</b>	<b>(22 950)</b>	<b>1 094 217</b>	<b>22 994</b>	<b>1 117 211</b>	<b>(20 674)</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Occitane sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des achats et ventes à terme de devises.

## Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>26 229</b>	<b>1 072 000</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>1 098 320</b>
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	0	960 000	0	0	960 000	22 126	1 072 000	0	0	1 094 126
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	///////	0	4 103	0	91	///////	4 194
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>388</b>	<b>0</b>	<b>388</b>
Options de taux d'intérêt	0	0	298	0	298	0	0	388	0	388
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>960 298</b>	<b>26 229</b>	<b>1 072 000</b>	<b>479</b>	<b>0</b>	<b>1 098 708</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

## Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Opérations fermes</b>	<b>560 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	560 000	400 000		960 000
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>298</b>
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	298	0		298
<b>Total</b>	<b>560 298</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>960 298</b>

### 2.1.2.6 Informations sur le compte de résultat

- Intérêts, produits et charges assimilés**

En milliers d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	40 428	(24 329)	<b>16 099</b>	43 716	(39 708)	4 008
Opérations avec la clientèle	346 077	(128 602)	<b>217 475</b>	345 634	(138 522)	207 112
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 926	(36 210)	<b>(14 284)</b>	25 712	(33 171)	(7 459)
Autres (*)	7 008	(16 647)	<b>(9 639)</b>	11 674	(16 068)	(4 394)
<b>Total</b>	<b>415 439</b>	<b>(205 788)</b>	<b>209 651</b>	<b>426 736</b>	<b>(227 469)</b>	<b>199 267</b>

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 1 402 milliers d'euros (1 477 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La provision épargne logement a fait l'objet en 2010 d'une reprise d'un montant de 1 406 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre une dotation de 3 145 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

- **Revenus des titres à revenu variable**

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Actions et autres titres à revenu variable	560	392
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées	2 810	17 163
<b>Total</b>	<b>3 370</b>	<b>17 555</b>

- **Commissions**

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	982	(1 089)	(107)	959	(878)	81
Opérations avec la clientèle	113 967	(370)	113 597	118 348	(289)	118 059
Opérations sur titres	2 671		2 671	2 879		2 879
Moyens de paiement	39 412	(16 159)	23 253	37 506	(14 917)	22 589
Opérations de change	423	(5)	418	307		307
Engagements hors-bilan	2 513	(2 148)	365	1 537	(1 899)	(362)
Prestations de services financiers	7 262	(828)	6 434	7 228	(790)	6 438
Activités de conseil						
Autres commissions						
<b>Total</b>	<b>167 230</b>	<b>(20 599)</b>	<b>146 631</b>	<b>168 764</b>	<b>(18 773)</b>	<b>149 991</b>

- **Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Titres de transaction		
Opérations de change	224	219
Instruments financiers à terme	(138)	
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>219</b>

- **Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Placement	Investissement	TAP	Total	Placement	Investissement	TAP	Total
Dépréciations	(773)	3 563	0	2 790	2 267	1 294	0	3 561
Dotations	(1 520)	0	0	(1 520)	(1 241)	0	0	(1 241)
Reprises	747	3 563	0	4 310	3 508	1 294	0	4 802
Résultat de cession	(1 282)	0	0	(1 282)	(1 513)	0	0	(1 513)
Autres éléments	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(2 055)</b>	<b>3 563</b>	<b>0</b>	<b>1 508</b>	<b>754</b>	<b>1 294</b>	<b>0</b>	<b>2 048</b>

- **Autres produits et charges d'exploitation bancaire et autres activités**

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 022	0	<b>1 022</b>	581	0	581
Refacturations de charges et produits bancaires	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Activités immobilières	2 649	(2 945)	<b>(296)</b>	0	0	0
Prestations de services informatiques	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Autres activités diverses	0	0	<b>0</b>	386	0	386
Autres produits et charges accessoires	1 201	(5 114)	<b>(3 913)</b>	1 300	(1 197)	103
<b>Total</b>	<b>4 872</b>	<b>(8 059)</b>	<b>(3 187)</b>	<b>2 267</b>	<b>(1 197)</b>	<b>1 070</b>

Les autres charges accessoires comprennent notamment en 2010 l'amende de l'autorité de la concurrence relative aux échanges Image-Chèque (2 537 milliers d'euros) et la cotisation au titre du fonds de garantie des déposants des années 2010 à 2012 (1 420 milliers d'euros). Le pôle immobilier représente 2 649 milliers d'euros de produits et 2 945 milliers d'euros de charges.

Pour une meilleure visibilité financière, les amortissements du programme HélioPôle devenant significatifs sur 2010 ont été remontés en PNB.

- **Charges générales d'exploitation**

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
<b><u>Frais de personnel</u></b>		
Salaires et traitements	<b>(68 810)</b>	(70 168)
Charges de retraite et assimilées (1)	<b>(5 709)</b>	(10 599)
Autres charges sociales	<b>(28 102)</b>	(29 520)
Intéressement des salariés	<b>(8 154)</b>	(9 749)
Participation des salariés	<b>(8 228)</b>	(8 254)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	<b>(9 577)</b>	(8 748)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(128 580)</b>	(137 038)
<b><u>Autres charges d'exploitation</u></b>		
Impôts et taxes	<b>(7 412)</b>	(5 915)
Autres charges générales d'exploitation	<b>(83 763)</b>	(80 263)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(91 175)</b>	(86 178)
<b>Total</b>	<b>(219 755)</b>	<b>(223 216)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 4.11.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 404 cadres et 1 876 non cadres, soit un total de 2 280 salariés.

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

- **Coût du risque**

	Exercice 2010					Exercice 2009				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récu - pérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récu - pérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>										
<u>Dépréciations d'actifs</u>										
Interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle	(58 085)	36 813	(4 050)	400	(24 922)	(62 635)	34 764	(5 326)	718	(32 479)
Titres et débiteurs divers	(635)	0	0	0	(635)	0	0	0	0	0
<u>Provisions</u>										
Engagements hors-bilan	(2 515)	8 560	///////	///////	6 045	(6 837)	2 082	///////	///////	(4 755)
Provisions pour risque clientèle	(27 342)	22 938	///////	///////	(4 404)	(5 509)	5 277	///////	///////	(232)
Autres	0	0	///////	///////	0	0	0	///////	///////	0
<b>Total</b>	<b>(88 577)</b>	<b>68 311</b>	<b>(4 050)</b>	<b>400</b>	<b>(23 916)</b>	<b>(74 981)</b>	<b>42 123</b>	<b>(5 326)</b>	<b>718</b>	<b>(37 466)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	36 813	34 764
-reprises de dépréciations utilisées	10 577	9 816
-pertes couvertes par des provisions	(10 577)	(9 816)
-reprises de provisions devenues sans objet	12 148	3 530
-reprises de provisions utilisées	19 350	3 829
<b>Total reprises nettes</b>	<b>68 311</b>	<b>42 123</b>

- **Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

En milliers d'euros

	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations								
- Dotations	(757)		///////	(757)	(16 279)		///////	(16 279)
- Reprises	15 115		///////	15 115	345		///////	345
Résultat de cession	(13 630)		95	(13 535)	162		(646)	(484)
<b>Total</b>	<b>728</b>		<b>95</b>	<b>823</b>	<b>(15 772)</b>		<b>(646)</b>	<b>(16 418)</b>

- **Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de la Banque Populaire Occitane. Ils concernent principalement en 2010 :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>346</b>	<b>116</b>
Autres produits exceptionnels	232	116
Produits sur contentieux	114	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(580)</b>	<b>(142)</b>
Autres charges exceptionnelles		(142)
Subvention SOCAMA	(200)	
Charges sur contentieux et litiges	(380)	

- **Impôt sur les bénéfiques**

Les trois sociétés composant le Groupe Banque Populaire Occitane sont membres du groupe fiscal constitué par BPCE.

## Réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

La réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique du Groupe est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
Résultat net (part du groupe)	64 936	61 664
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées		
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
Impôts	(36 794)	(32 347)
<b>Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)</b>	<b>101 730</b>	<b>94 011</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B)</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>35 026</b>	<b>32 368</b>
Effet de la variation des impôts différés non constatés		(294)
Effet des différences permanentes	(5 376)	(6 155)
Impôts à taux réduit et activités exonérées	(588)	131
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	(1 075)	(1 959)
Autres éléments	8 806	8 256
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>36 794</b>	<b>32 347</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)</b>	<b>36,17%</b>	<b>34,41%</b>

## Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>	<b>141 670</b>	<b>103 270</b>
Provisions pour retraite	41 724	44 965
Provision Epargne Logement	14 156	15 562
Provision médaille du travail non déduite		
Participation des salariés	8 227	8 181
Plus-values latentes sur OPCVM	15 627	14 102
Provisions non déduites	11 110	19 869
Provisions TVA S/OPCVM non déduites		
CRC 2002-03 (effet tps s/ provisions)	2 247	1 950
Prêt à taux zéro		
CRC 2002-10 (amortissements)		
Organic	900	800
QP de sociétés de personnes		
GIE fiscaux	(810)	(2 159)
Indemnités PAP		
Charges à répartir fiscalement déduites		
Autres éléments		
Coût amorti	14 189	
Provisions collectives	34 300	
<b>AUTRES DIFFERENCES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserve latente sur crédit-bail et location simple	0	0
Décalages bilantiels Long Terme	0	0
Décalages bilantiels Court Terme	0	0
<b>Déficits ordinaires et ARD</b>		
<b>Total des sources brutes d'impôts différés</b>	<b>141 670</b>	<b>103 270</b>
<b>Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence</b>		
<b>Total des sources nettes d'Impôts différés</b>	<b>141 670</b>	<b>103 270</b>
<b>Impôts différés total comptabilisés</b>	<b>48 547</b>	<b>35 555</b>
<i>dont : - impôt différé actif</i>	48 826	36 298
<i>- impôt différé passif</i>	279	743

- **Répartition de l'activité**

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

### Information par secteur opérationnel :

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

en milliers d'euros	CONSTANTIN ASSOCIES		RSM SALUSTRO REYDEL		PRICE WATERHOUSES COOPERS		KMPG		DELOITTE & TOUCHE		ERNST & YOUNG		CABINET MAZARS		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	0	0	0	0	0	79	0	6	6	0	0	0	0	90	167
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>167</b>

- **Implantations dans les pays non coopératifs**

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Banque Populaire Occitane n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

#### 2.1.2.7 Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane :

- SAS Financière de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % ;
- SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane, société de portage de parts sociales de la Banque populaire occitane, détenue à 100 % par la SAS Financière de la Banque Populaire Occitane.

Ces sociétés ont été créées en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation définies par le Groupe des Banques populaires. Les opérations inter-entreprises sont éliminées.



Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère	60 039	NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	149	Intégration globale
SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	241	Intégration globale

### 2.1.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



**KPMG Audit**  
Rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France

*Fid sud*

**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

#### **Banque Populaire Occitane**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Banque Populaire Occitane  
33-43, avenue Georges Pompidou  
31135 Balma cedex  
*Ce rapport contient 53 pages*  
Référence : JML - 111.141 RCC



**KPMG Audit**  
Rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France

*Fid sud*

**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

### **Banque Populaire Occitane**

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou  
31135 Balma cedex

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire Occitane, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.1 de l'annexe relatives aux changements de méthode comptable portant sur :

- l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;
- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 3.2.2 et 3.2.7 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuille.

#### Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 3.2.3 et 3.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le

Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.2.7 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.2.7 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relative au groupe données dans le rapport sur la gestion.



Fid Sud Audit

**Banque Populaire Occitane**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés  
28 mars 2011*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse-Labège, le 28 mars 2011

Toulouse, le 28 mars 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Fid Sud Audit

Jean-Marc Laborie  
*Associé*

Philippe Riu  
*Associé*



## 2.2 Comptes individuels

2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)

### BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
CAISSES, BANQUES CENTRALES		161 758	179 306
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	881 613	1 336 029
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	8 405 738	7 883 792
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	967 390	1 079 006
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	47 053	44 909
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	734 666	581 284
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	17 108	7 112
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.5	823	910
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.5	172 332	148 140
AUTRES ACTIFS	3.7	71 741	79 724
COMPTES DE REGULARISATION	3.7	46 108	45 986
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11 506 330</b>	<b>11 386 198</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements donnés</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 344 030	1 056 719
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	711 778	751 290
ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 152	2 175

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	1 399 101	1 302 799
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	7 531 391	7 046 375
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.6	746 337	1 287 887
AUTRES PASSIFS	3.7	34 829	64 583
COMPTES DE REGULARISATION	3.7	159 909	152 120
PROVISIONS	3.9	153 750	138 499
DETTES SUBORDONNEES	3.10	0	1 525
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.11	182 466	181 631
<b><i>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</i></b>	<b>3.12</b>	<b>1 298 547</b>	<b>1 210 779</b>
Capital souscrit		323 400	260 400
Primes d'émission		481 326	481 326
Réserves		447 593	397 149
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 143	2 806
Report à nouveau		-17 954	11 000
Résultat de l'exercice (+/-)		60 039	58 098
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>11 506 330</b>	<b>11 386 198</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements reçus</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	985	985
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	2 416 560	2 365 809
ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 152	2 175

# COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	415 439	426 691
Intérêts et charges assimilées	5.1	-205 612	-227 337
Revenus des titres à revenu variable	5.2	3 370	17 555
Commissions (produits)	5.3	167 230	168 764
Commissions (charges)	5.3	-20 599	-18 773
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	86	219
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.5	1 508	2 048
Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	4 872	2 267
Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	-8 059	-1 197
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>358 235</b>	<b>370 237</b>
Charges générales d'exploitation	5.7	-219 752	-223 213
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-13 247	-12 062
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>125 236</b>	<b>134 962</b>
Coût du risque	5.8	-23 916	-37 466
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>101 320</b>	<b>97 496</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.9	823	-16 418
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>102 143</b>	<b>81 078</b>
Résultat exceptionnel	5.10	-234	-26
Impôt sur les bénéfices	5.11	-39 697	-36 493
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 173	13 539
<b>RESULTAT NET</b>		<b>60 039</b>	<b>58 098</b>

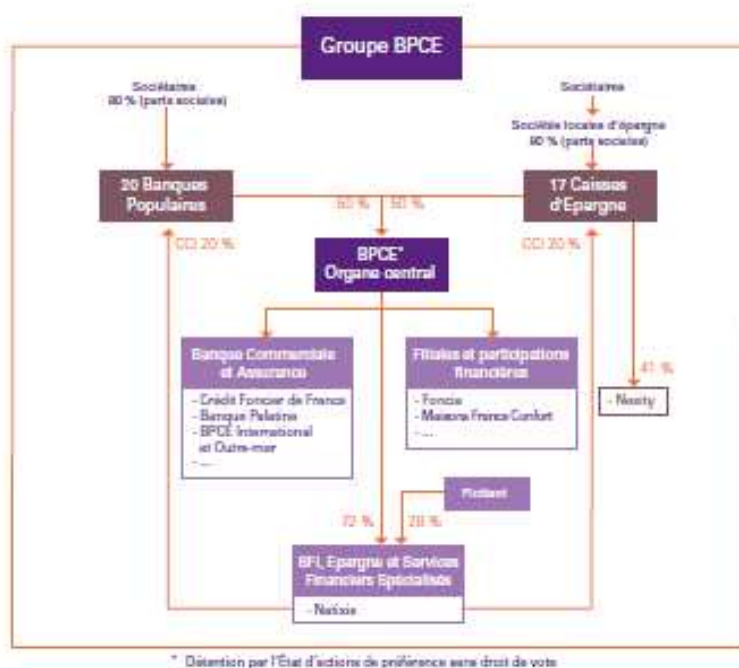


## 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels

### 2.2.2.1 Cadre général

## Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## ***Mécanisme de garantie***

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossé technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossé.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

## **Evénements significatifs**

---

### **Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Un certain nombre d'opérations se sont par ailleurs déroulées parallèlement à la fusion-absorption des holdings par BPCE :

- **Mise en œuvre d'un mécanisme de protection du des activités de Compte Propre de CE Participations**

Un mécanisme de protection spécifique a été mis en place afin de conserver certaines expositions économiques au niveau des Caisses d'Epargne. Cette garantie accordée par les Caisses d'Epargne porte sur les activités de compte propre en gestion extinctive de l'ancienne CNCE. Elle prend la forme de contrats d'échange de flux (Total Return Swaps - TRS) conclus par la SAS TRITON, détenue à 100 % par les Caisses d'Epargne, avec BPCE depuis la fusion-absorption de CE Participations et échangeant la performance du portefeuille contre une rémunération fixe.

- **Augmentation de capital de BP Participations**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Occitane à hauteur de 567 milliers d'euros.

- **Détournage de Nexity ainsi que de GCE SEM, GCE Habitat et Erixel**

Le 5 août 2010, préalablement à son absorption par BPCE, CE Participations a apporté ses participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100%) et Erixel (99,25 %) à une holding dédiée, CE Holding Promotion. Cette opération d'apport a été suivie d'une attribution gratuite des actions de CE Holding Promotion aux Caisses d'Epargne.

- **Augmentation de capital de BPCE**

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 75 292 milliers d'euros pour l'établissement.

- Fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette opération a été rémunérée par des actions ordinaires A (pour les Caisses d'Epargne) et B (pour les Banques Populaires) et a constitué pour l'établissement en un échange de titres dont les impacts au compte de résultat (plus ou moins-value d'échange) sont présentés en *Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés (ou Produits et charges exceptionnels)*.

### **Augmentation de capital de BPCE**

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 M€ souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, dont 70 458 milliers d'euros pour l'établissement.

### **Remboursement de l'Etat**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1 300 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

### **Contrôle fiscal**

La Banque Populaire Occitane fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008. Ce contrôle, qui a démarré en septembre 2009, s'est achevé en avril 2010.

L'impact des rectifications de l'administration fiscale et acceptées par la Banque Populaire est intégré dans les comptes au niveau de la ligne « Impôts sur les sociétés du compte de résultat ».

## ***Evénements postérieurs à la clôture***

---

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

### **2.2.2.2 Principes et méthodes comptables**

## ***Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées***

---

Les comptes individuels annuels de la Banque Populaire Occitane sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

## **Changements de méthodes comptables**

---

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 13 762 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 686 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de 14 192 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

## **Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

### **Créances douteuses**

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie

des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,

- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction,

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

### **Titres de transaction**

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.



Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère

stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- c) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- d) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

## **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,

### **Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

### **Immobilisations corporelles**

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'utilité</b>
Terrain	Non amortissable
Façades non destructibles	Non amortissable
Façades/couverture / étanchéité	20 à 25 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 à 20 ans
Equipements techniques	5 à 10 ans
Aménagements intérieurs	8-10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision sectorielle, une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### Provision sectorielle

La provision sectorielle constituée sur un secteur d'activité a été complétée par des dotations estimées sur la base des engagements sur les professionnels et les entreprises, portant sur les secteurs les plus importants en valeur absolue, dont le risque (mesuré par le taux d'encours douteux et mal notés) est supérieur à la moyenne des crédits.

Le taux de provisionnement a été estimé de façon croissante en fonction du taux de risque moyen de la banque augmenté du niveau de risque observé.

### Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

## Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Cela comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements.

## Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan).

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « intérêts et produits ou charges assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes de résiliation ou d'assignation peuvent être amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### **Opérations conditionnelles**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

## **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des titres à revenu variable**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### **Impôt sur les bénéficiaires**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.



Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

### 2.2.2.3 Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

## Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Créances à vue	48 409	361 145
<i>Comptes ordinaires</i>	48 409	361 145
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>	0	0
Valeurs non imputées	66	95
Créances à terme	822 225	953 797
<i>Comptes et prêts à terme</i>	768 323	896 802
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	53 902	56 995
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>	0	0
Créances rattachées	10 913	20 992
Créances douteuses	0	0
<i>dont créances douteuses compromises</i>	0	0
Dépréciations des créances interbancaires	0	0
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>881 613</b>	<b>1 336 029</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 38 414 milliers d'euros à vue et 523 823 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 559 910 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Dettes à vue	32 473	31 298
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	32 473	31 298
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>	0	0
<i>Autres sommes dues</i>	0	0
Dettes à terme	1 341 341	1 251 545
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	1 341 341	1 251 545
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	0	0
Dettes rattachées	25 287	19 956
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 101</b>	<b>1 302 799</b>



Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 29 851 milliers d'euros à vue et 295 341 milliers d'euros à terme.

## Opérations avec la clientèle

### Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	128 070	130 068
Créances commerciales	118 940	125 784
Autres concours à la clientèle	7 991 104	7 501 720
<i>Crédits à l'exportation</i>	363	141
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	484 856	492 597
<i>Crédits à l'équipement</i>	3 075 227	2 908 789
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 353 450	3 985 679
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	77 208	114 514
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	41 994	42 704
Créances douteuses	314 625	263 139
Dépréciations des créances sur la clientèle	(188 995)	(179 623)
<b>Total</b>	<b>8 405 738</b>	<b>7 883 792</b>

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	3 786 825	3 678 267
<i>Livret A</i>	133 948	90 939
<i>PEL / CEL</i>	1 716 523	1 624 004
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	1 936 354	1 963 324
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	3 645 552	3 274 988
Dépôts de garantie	667	1 357
Autres sommes dues	15 080	14 912
Dettes rattachées	83 267	76 851
<b>Total</b>	<b>7 531 391</b>	<b>7 046 375</b>

#### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 459 715	////	2 459 715	2 371 498	////	2 371 498
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	235 854	235 854	0	235 854	235 854
Valeurs et titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Autres comptes et emprunts	0	949 983	949 983	0	667 636	667 636
<b>Total</b>	<b>2 459 715</b>	<b>1 185 837</b>	<b>3 645 552</b>	<b>2 371 498</b>	<b>903 490</b>	<b>3 274 988</b>

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	3 141 733	210 589	(130 645)	122 512	(97 962)
Entrepreneurs individuels	812 262	54 333	(32 500)	37 895	(30 301)
Particuliers	3 927 470	48 398	(24 703)	28 671	(22 926)
Administrations privées					0
Administrations publiques et Sécurité Sociale	343 362	138	0		0
Autres	55 290	1 168	(1 147)	1 158	(926)
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>8 280 118</b>	<b>314 625</b>	<b>(188 995)</b>	<b>190 236</b>	<b>(152 114)</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>7 805 549</b>	<b>263 139</b>	<b>(179 623)</b>	<b>168 545</b>	<b>(142 328)</b>

## Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

### Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>
Valeurs brutes	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
Créances rattachées	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
Dépréciations	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>0</b>	<b>858 005</b>	<b>109 385</b>	<b>///</b>	<b>967 390</b>	<b>0</b>	<b>936 458</b>	<b>142 548</b>	<b>///</b>	<b>1 079 006</b>
Valeurs brutes	///	859 271	111 372	///	970 643	///	936 700	147 464	///	1 084 164
Créances rattachées	///			///	0	///			///	0
Dépréciations	///	(1 266)	(1 987)	///	(3 253)	///	(242)	(4 916)	///	(5 158)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>
Montants bruts	///	51 615	///	0	51 615	///	49 722	///	0	49 722
Créances rattachées	///		///		0	///		///		0
Dépréciations	///	(4 562)	///	0	(4 562)	///	(4 813)	///	0	(4 813)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>905 058</b>	<b>109 385</b>	<b>0</b>	<b>1 014 443</b>	<b>0</b>	<b>981 367</b>	<b>142 548</b>	<b>0</b>	<b>1 123 915</b>

### Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	0	2 439	34 642	<b>37 081</b>	0	0	92 387	<b>92 387</b>
Titres non cotés	0	8 100	16 000	<b>24 100</b>	0	88 483	52 208	<b>140 691</b>
Titres prêtés	0	846 000	57 936	<b>903 936</b>	0	846 000	0	<b>846 000</b>
Titres empruntés	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>
Créances douteuses	0	248	0	<b>248</b>	0	248	0	<b>248</b>
Créances rattachées	0	2 484	2 794	<b>5 278</b>	0	1 969	2 869	<b>4 838</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>859 271</b>	<b>111 372</b>	<b>970 643</b>	<b>0</b>	<b>936 700</b>	<b>147 464</b>	<b>1 084 164</b>
dont titres subordonnés	0	2 439	6 118	<b>8 557</b>	0	2 439	8 076	<b>10 515</b>

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 1 266 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 242 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 134 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 102 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 500 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 866 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values

latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 5 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 6 774 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés		46 793		<b>46 793</b>		44 649	0	<b>44 649</b>
Titres non cotés		260		<b>260</b>		260	0	<b>260</b>
Créances rattachées				<b>0</b>			0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>	<b>0</b>	<b>44 909</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 35 198 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010, contre 34 456 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 4 562 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 813 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement (actions et OPCVM) s'élèvent à 19 296 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 16 794 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2009	Achats	Cessions	Rembours ements	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2010
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 464	6 500	(33 200)	(10 055)	663	0	0	<b>111 372</b>
<b>Total</b>	<b>147 464</b>	<b>6 500</b>	<b>(33 200)</b>	<b>(10 055)</b>	<b>663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 372</b>

### Reclassements d'actifs

En application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17 et des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement », la Banque Populaire Occitane a opéré les reclassements d'actifs suivants au cours de l'exercice :

en milliers d'euros	Montant reclassé à la date du reclassement			Plus ou moins valeur latente qui aurait été comptabilisée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Moins valeur latente qui aurait été provisionnée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Résultat de l'année sur les titres reclassés
	Années précédentes	Titres échus au 31/12/2010	31/12/2010			
Titres de transaction à titres d'investissement						
Titres de transaction à titres de placement						
Titres de placement à titres d'investissement	116 399	0	0	1 532	(606)	5 210

*Revenus, moins-values et reprises nettes sur dépréciations*

Pour les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01 avant les modifications apportées par règlement CRC2008-17, la Banque Populaire Occitane compte les détenir jusqu'à leur échéance.

Parmi les titres reclassés en 2008 en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » et cédés en 2009, huit titres ont été sortis du portefeuille avant la date

d'échéance. Le retour de la liquidité sur ces titres a permis de les céder huit de ces titres, réalisant un résultat net (reprises sur dépréciations diminuées des moins-values nettes) sur l'exercice de 2 521 milliers d'euros. Un autre titre a été remboursé, la date d'échéance étant intervenue en 2010.

## ***Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme***

### **Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>01/01/2010</b>	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	<b>31/12/2010</b>
Valeurs brutes	<b>604 740</b>	<b>152 830</b>	<b>(3 976)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>753 594</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	597 628	142 834	(3 976)	0	0	<b>736 486</b>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	7 112	9 996	0	0	0	<b>17 108</b>
Dépréciations	<b>(16 344)</b>	<b>(591)</b>	<b>15 115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 820)</b>
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	(16 344)	(591)	15 115	0	0	<b>(1 820)</b>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>588 396</b>	<b>152 239</b>	<b>11 139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>751 774</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 95 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 81 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les mouvements s'expliquent principalement par les opérations sur les titres BP Participations et BPCE décrites au paragraphe 1.3 page 9.

La reprise sur dépréciations porte essentiellement sur les titres de BP Participations (14 424 m€). Une moins-value de 15 135 m€ a été constatée à l'occasion de l'opération de fusion de BPCE et de BP Participations.

## Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

en milliers d'euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
Multicroissance	7 786	10 978	99,98%	16 073	16 073	0	0	577	2 061	2 000	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
3. Participations détenues à moins de 10 %											
BPCE	563 732	22 467 604	3,19%	672 288	672 288	0	0	305 002	891 026	10	
Informatique Banque Populaire	89 733	74 093	6,27%	5 623	5 623	0	0	274 220	-3 568	0	
Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées	40 771	43 721	8,49%	4 688	4 688	0	0	2 041	1 763	0	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises				54 822	53 002					788	
Participations dans les sociétés étrangères											
Participations dans les sociétés cotées											

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 205</b>	<b>81</b>	<b>(68)</b>	<b>0</b>	<b>7 218</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	3 037	0	0	0	3 037
Logiciels	3 565	0	(16)	0	3 549
Autres	603	81	(52)	0	632
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(6 295)</b>	<b>(116)</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>(6 395)</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	(2 138)	(116)	0	0	(2 254)
Logiciels	(3 565)	0	0	16	(3 549)
Autres	(592)	0	0	0	(592)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>910</b>	<b>(35)</b>	<b>(68)</b>	<b>16</b>	<b>823</b>

### Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>225 366</b>	<b>42 632</b>	<b>(1 249)</b>	<b>(2 818)</b>	<b>263 932</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>225 039</b>	<b>21 766</b>	<b>(1 218)</b>	<b>(33 770)</b>	<b>211 817</b>
Terrains	4 187	0	(3)	56	4 240
Constructions	145 281	19	(326)	783	145 757
Parts de SCI	6 908	0	0	0	6 908
Autres	68 663	21 747	(888)	(34 610)	54 913
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>327</b>	<b>20 865</b>	<b>(31)</b>	<b>30 953</b>	<b>52 114</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(77 220)</b>	<b>(15 512)</b>	<b>948</b>	<b>186</b>	<b>(91 600)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>(76 935)</b>	<b>(13 667)</b>	<b>948</b>	<b>938</b>	<b>(88 717)</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	(51 570)	(10 239)	145	562	(61 102)
Parts de SCI	0	0	0	0	0
Autres	(25 365)	(3 428)	803	376	(27 615)
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>(285)</b>	<b>(1 846)</b>	<b>0</b>	<b>(753)</b>	<b>(2 883)</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>148 140</b>	<b>27 119</b>	<b>(301)</b>	<b>(2 632)</b>	<b>172 332</b>

### Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	361	554
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	737 401	1 284 606
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	8 575	2 727
<b>Total</b>	<b>746 337</b>	<b>1 287 887</b>

## Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////	3 837	////	7 987
Créances et dettes sociales et fiscales	41 971		52 164	
Dépôts de garantie reçus et versés				
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	29 770	30 992	27 560	56 596
<b>TOTAL</b>	<b>71 741</b>	<b>34 829</b>	<b>79 724</b>	<b>64 583</b>

## Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	0	0	0	2
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	0	0	0	0
Charges et produits constatés d'avance	11 525	63 618	16 798	53 969
Produits à recevoir/Charges à payer	11 575	68 556	11 390	79 497
Valeurs à l'encaissement	10 185	0	11 717	0
Autres	12 823	27 735	6 081	18 652
<b>TOTAL</b>	<b>46 108</b>	<b>159 909</b>	<b>45 986</b>	<b>152 120</b>

## Provisions

### Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Utilisations / Reprises	Report à nouveau	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	38 480	29 855	(31 497)	14 192	51 030
Provisions pour engagements sociaux	51 445	714	(3 849)	0	48 310
Provisions pour PEL/CEL	15 562	0	(1 406)	0	14 156
Autres provisions pour risques	33 012	9 239	(1 997)	0	40 254
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations financières</i>	0	166	0	0	166
<i>Promotion immobilière</i>	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour impôts</i>	30 503	5 895	(1 186)	0	35 212
<i>Autres</i>	2 509	3 178	(811)	0	4 876
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>	0	0	0	0	0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>138 499</b>	<b>39 808</b>	<b>(38 749)</b>	<b>14 192</b>	<b>153 750</b>

## Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Utilisations / Reprises	Report à nouveau	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>205 938</b>	<b>60 876</b>	<b>(68 184)</b>	<b>0</b>	<b>198 630</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	179 623	58 129	(48 757)	0	188 995
Dépréciations sur autres créances et titres	26 315	2 747	(19 427)	0	9 635
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>138 499</b>	<b>39 808</b>	<b>(38 749)</b>	<b>14 192</b>	<b>153 750</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	11 812	2 515	(8 560)	0	5 767
Provisions pour risque de contrepartie clientèle (2)	26 667	27 340	(22 938)	14 192	45 261
Autres provisions	100 020	9 953	(7 251)	0	102 722
<b>TOTAL</b>	<b>344 437</b>	<b>100 684</b>	<b>(106 933)</b>	<b>14 192</b>	<b>352 380</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## Provisions pour engagements sociaux

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la Banque Populaire est limité au versement des cotisations (8 057 milliers d'euros en 2010).

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2010	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2009
Valeur actualisée des engagements financés (a)	51 276	18 429	6 586	<b>76 291</b>	52 300	21 206	6 480	<b>79 986</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	(13 843)	(13 462)		<b>(27 305)</b>	(13 714)	(10 842)		<b>(24 556)</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)				<b>0</b>				<b>0</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				<b>0</b>	(4 509)	1 381		<b>(3 128)</b>
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	(4 056)	3 381		<b>(675)</b>		(857)		<b>(857)</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>33 377</b>	<b>8 348</b>	<b>6 586</b>	<b>48 311</b>	<b>34 077</b>	<b>10 888</b>	<b>6 480</b>	<b>51 445</b>
Passif	33 377	8 348	6 586	<b>48 311</b>	34 077	10 888	6 480	<b>51 445</b>
Actif								

La CARBP était au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'impact pour la Banque Populaire Occitane.



## Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaires (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2010, sur l'ensemble des - 6,6 M€ d'écart actuariels générés, - 7,5 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et - 14,1 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience

Au 31 décembre 2010, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 57,9 % en obligations, 35,2 % en actions, 0 % en actifs immobiliers et 6,3 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Analyse de la charge de l'exercice

	31/12/2010			31/12/2009				
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Coût des services rendus de la période		1 026	415	1 441		1 069	414	1 483
Coût financier	1 963	763	232	2 958	1 955	790	241	2 986
Rendement attendu des actifs de couverture	(754)	(240)		(994)	(416)	(301)		(717)
Rendement attendu des droits à remboursement				0				0
Ecart actuariels : amortissement de l'exercice		62	(36)	26	173	52	(352)	(127)
Coût des services passés		(98)		(98)		(126)		(126)
Autres		(578)		(578)		161		161
<b>TOTAL</b>	<b>1 209</b>	<b>935</b>	<b>611</b>	<b>2 755</b>	<b>1 712</b>	<b>1 645</b>	<b>303</b>	<b>3 660</b>

### Principales hypothèses actuarielles

	Régime CARBP		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
<i>en pourcentage</i>						
Taux d'actualisation	3,61%	3,82%	3,46%	3,60%	3,32%	3,51%
Rendement attendu des actifs de couverture	5,50%	3,40%	2,44%	2,93%	///////	///////

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

## Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	881 068	730 240
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	410 987	436 831
* ancienneté de plus de 10 ans	163 102	192 635
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 455 156</b>	<b>1 455 156</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>224 622</b>	<b>234 669</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 778</b>	<b>1 594 375</b>

### Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	13 668	18 152
* au titre des comptes épargne logement	41 710	44 302
<b>TOTAL</b>	<b>55 378</b>	<b>62 454</b>

### Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations / reprises nettes	31/12/2010
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	388	277	666
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 817	(1 065)	2 752
* ancienneté de plus de 10 ans	5 655	(25)	5 630
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>9 861</b>	<b>(813)</b>	<b>9 048</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>4 083</b>	<b>234</b>	<b>4 317</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	174	(206)	(32)
Provisions constituées au titre des crédits CEL	1 444	(621)	823
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>1 618</b>	<b>(827)</b>	<b>791</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 562</b>	<b>(1 406)</b>	<b>14 156</b>

## Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	1 524
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes rattachées	0	1
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 525</b>

## Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Fonds régionaux de solidarité	66 237	0	0	0	66 237
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	115 394	2 806	(1 970)	0	116 229
<b>Total</b>	<b>181 631</b>	<b>2 806</b>	<b>(1 970)</b>	<b>0</b>	<b>182 466</b>

## Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>188 375</b>	<b>481 326</b>	<b>421 472</b>		<b>1 091 173</b>
Mouvements de l'exercice	72 025	0	47 581		119 606
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>260 400</b>	<b>481 326</b>	<b>469 053</b>		<b>1 210 779</b>
Variation de capital	63 000				63 000
Résultat de la période				60 039	60 039
Distribution de dividendes			(8 653)		(8 653)
Autres mouvements (1)			(26 618)		(26 618)
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>323 400</b>	<b>481 326</b>	<b>433 782</b>	<b>60 039</b>	<b>1 298 547</b>

(1)

Changement de méthode - Coût amorti

(13 762)

Changement de méthode - Provisions collectives

(14 192)

Variation provisions réglementées

1 336

Le capital social de la Banque Populaire Occitane s'élève à 323 400 milliers d'euros et est composé pour 258 720 000 euros de 61 600 000 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et une SAS – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 64 680 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 63 000 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 15 mars 2010

· de 12 000 000 parts sociales nouvelles de 4,2 euros de valeur nominale chacune,

24/02/2011

- de 3 000 000 CCI nouveaux de 4,2 euros de valeur nominale chacun.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 27 954 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement dont

- 14 192 milliers d'euros au titre de la comptabilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de provisions collectives au titre du risque de crédit
- 13 762 milliers d'euros au titre de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

## Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéter - miné	31/12/2010
<b>Total des emplois</b>	<b>768 179</b>	<b>767 938</b>	<b>3 725 027</b>	<b>4 434 585</b>	<b>559 012</b>	<b>10 254 741</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	82 046	23 658	382 194	81 722	311 993	881 613
Opérations avec la clientèle	686 133	729 280	3 100 833	3 763 863	125 629	8 405 738
Obligations et autres titres à revenu fixe		15 000	242 000	589 000	121 390	967 390
Opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0	0	0	0	0
<b>Total des ressources</b>	<b>5 436 090</b>	<b>314 292</b>	<b>2 753 830</b>	<b>1 172 232</b>	<b>385</b>	<b>9 676 829</b>
Dettes envers les établissements de crédit	161 351	35 225	510 998	691 142	385	1 399 101
Opérations avec la clientèle	5 259 345	258 393	1 583 419	430 234		7 531 391
Dettes représentées par un titre	15 394	20 674	659 413	50 856		746 337
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

### 2.2.2.4 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées

## Engagements reçus et donnés

### Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	7 997	20 451
en faveur de la clientèle	1 336 033	1 036 268
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	11 383	6 400
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 310 271	1 021 620
<i>Autres engagements</i>	14 379	8 248
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 344 030</b>	<b>1 056 719</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	985	985
de la clientèle	0	0
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>985</b>	<b>985</b>

## Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	<b>4 151</b>	<b>3 594</b>
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 403	574
- autres garanties	2 748	3 020
D'ordre de la clientèle	<b>707 627</b>	<b>747 696</b>
- cautions immobilières	0	408
- cautions administratives et fiscales	26 854	28 493
- autres cautions et avals donnés	643 024	693 905
- autres garanties données	37 749	24 890
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>711 778</b>	<b>751 290</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 416 560	2 365 809
Autres engagements de garantie reçus	0	0
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>2 416 560</b>	<b>2 365 809</b>

## Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	2 482 703		1 867 335	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
<b>Total</b>	<b>2 482 703</b>	<b>0</b>	<b>1 867 335</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2010, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 617 720 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 528 494 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 371 291 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 123 498 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 1 493 692 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 1 194 823 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 0 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 20 520 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

## Opérations sur instruments financiers à terme

### Engagements sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	960 000	31 991	991 991	(22 950)	1 094 217	20 965	1 115 182	(20 673)
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	960 000	0	960 000	(22 791)	1 094 126	0	1 094 126	(20 515)
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	31 991	31 991	(159)	91	20 965	21 056	(158)
<b>Total opérations fermes</b>	960 000	31 991	991 991	(22 950)	1 094 217	20 965	1 115 182	(20 673)
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	0	298	298	0	0	2 029	2 029	(1)
Options de taux d'intérêt	0	298	298	0	0	388	388	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	1 641	1 641	(1)
<b>Total opérations conditionnelles</b>	0	298	298	0	0	2 029	2 029	(1)
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	960 000	32 289	992 289	(22 950)	1 094 217	22 994	1 117 211	(20 674)

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Occitane sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des achats et ventes à terme de devises.

### Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	0	960 000	0	0	960 000	26 229	1 072 000	91	0	1 098 320
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	0	960 000	0	0	960 000	22 126	1 072 000	0	0	1 094 126
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	///////	0	4 103	0	91	///////	4 194
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	0	298	0	298	0	0	388	0	388
Options de taux d'intérêt	0	0	298	0	298	0	0	388	0	388
<b>Total</b>	0	960 000	298	0	960 298	26 229	1 072 000	479	0	1 098 708

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

## Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

<i>en milliers d'euros</i>	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Opérations fermes</b>	<b>560 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	560 000	400 000		960 000
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>298</b>
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	298	0		298
<b>Total</b>	<b>560 298</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>960 298</b>

### 2.2.2.5 Informations sur le compte de résultat

## Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	40 428	(24 153)	<b>16 275</b>	43 671	(39 576)	4 095
Opérations avec la clientèle	346 077	(128 602)	<b>217 475</b>	345 634	(138 522)	207 112
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 926	(36 198)	<b>(14 272)</b>	25 712	(33 055)	(7 343)
Dettes subordonnées	724	(12)	<b>712</b>	2 513	(116)	2 397
Autres	6 284	(16 647)	<b>(10 363)</b>	9 161	(16 068)	(6 907)
<b>Total</b>	<b>415 439</b>	<b>(205 612)</b>	<b>209 827</b>	426 691	(227 337)	199 354

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 1 402 milliers d'euros (1 477 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La provision épargne logement a fait l'objet en 2010 d'une reprise d'un montant de 1 406 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre une dotation de 3 145 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

## Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Actions et autres titres à revenu variable	560	392
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	2 810	17 163
<b>TOTAL</b>	<b>3 370</b>	<b>17 555</b>

## Commissions

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	982	(1 089)	<b>(107)</b>	959	(878)	81
Opérations avec la clientèle	113 967	(370)	<b>113 597</b>	118 348	(289)	118 059
Opérations sur titres	2 671	0	<b>2 671</b>	2 879	0	2 879
Moyens de paiement	39 412	(16 159)	<b>23 253</b>	37 506	(14 917)	22 589
Opérations de change	423	(5)	<b>418</b>	307	0	307
Engagements hors-bilan	2 513	(2 148)	<b>365</b>	1 537	(1 899)	(362)
Prestations de services financiers	7 262	(828)	<b>6 434</b>	7 228	(790)	6 438
Activités de conseil	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Autres commissions	0	0	<b>0</b>	0	0	0
<b>Total</b>	<b>167 230</b>	<b>(20 599)</b>	<b>146 631</b>	168 764	(18 773)	149 991

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	224	219
Instruments financiers à terme	(138)	0
<b>Total</b>	<b>86</b>	219

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Placement	Investissement	TAP	Total	Placement	Investissement	TAP	Total
Dépréciations	(773)	3 563	0	<b>2 790</b>	2 267	1 294	0	3 561
Dotations	(1 520)	0	0	<b>(1 520)</b>	(1 241)	0	0	(1 241)
Reprises	747	3 563	0	<b>4 310</b>	3 508	1 294	0	4 802
Résultat de cession	(1 282)	0	0	<b>(1 282)</b>	(1 513)	0	0	(1 513)
Autres éléments	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(2 055)</b>	<b>3 563</b>	<b>0</b>	<b>1 508</b>	754	1 294	0	2 048

Les reprises sur dépréciations de titres d'investissement sont relatives aux titres de placement transférés en 2008 en titres d'investissement.

## Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 022	0	<b>1 022</b>	581	0	581
Refacturations de charges et produits bancaires	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Activités immobilières	2 649	(2 945)	<b>(296)</b>	0	0	0
Prestations de services informatiques	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Autres activités diverses	0	0	<b>0</b>	386	0	386
Autres produits et charges accessoires	1 201	(5 114)	<b>(3 913)</b>	1 300	(1 197)	103
<b>Total</b>	<b>4 872</b>	<b>(8 059)</b>	<b>(3 187)</b>	2 267	(1 197)	1 070

Les autres charges accessoires comprennent en 2010 l'amende de l'autorité de la concurrence relative aux échanges Image-Chèque (2 537 milliers d'euros) et la cotisation au titre du fonds de garantie des déposants des années 2010 à 2012 (1 420 milliers d'euros).

Pour une meilleure visibilité financière, les amortissements du programme HélioPôle devenant significatifs sur 2010 ont été remontés en PNB.

## Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(68 810)	(70 168)
Charges de retraite et assimilées (1)	(5 709)	(10 599)
Autres charges sociales	(28 102)	(29 520)
Intéressement des salariés	(8 154)	(9 749)
Participation des salariés	(8 228)	(8 254)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(9 577)	(8 748)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(128 580)</b>	<b>(137 038)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(7 412)	(5 915)
Autres charges générales d'exploitation	(83 760)	(80 260)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(91 172)</b>	<b>(86 175)</b>
<b>Total</b>	<b>(219 752)</b>	<b>(223 213)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 404 cadres et 1 876 non cadres, soit un total de 2 280 salariés.

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

## Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010					Exercice 2009				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Réçu - pérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Réçu - pérations sur créances amorties	Total
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Interbancaires	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Clientèle	(58 085)	36 813	(4 050)	400	<b>(24 922)</b>	(62 635)	34 764	(5 326)	718	<b>(32 479)</b>
Titres et débiteurs divers	(635)	0	0	0	<b>(635)</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	(2 515)	8 560	///////	///////	<b>6 045</b>	(6 837)	2 082	///////	///////	<b>(4 755)</b>
Provisions pour risque clientèle	(27 342)	22 938	///////	///////	<b>(4 404)</b>	(5 509)	5 277	///////	///////	<b>(232)</b>
Autres	0	0	///////	///////	<b>0</b>	0	0	///////	///////	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>(88 577)</b>	<b>68 311</b>	<b>(4 050)</b>	<b>400</b>	<b>(23 916)</b>	<b>(74 981)</b>	<b>42 123</b>	<b>(5 326)</b>	<b>718</b>	<b>(37 466)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	36 813	34 764
-reprises de dépréciations utilisées	10 577	9 816
-pertes couvertes par des provisions	(10 577)	(9 816)
-reprises de provisions devenues sans objet	12 148	3 530
-reprises de provisions utilisées	19 350	3 829
<b>Total reprises nettes</b>	<b>68 311</b>	<b>42 123</b>



## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations	14 358	0	///////	14 358	(15 934)	0	0	(15 934)
Dotations	(757)	0	///////	(757)	(16 279)	0	///////	(16 279)
Reprises	15 115	0	///////	15 115	345	0	///////	345
Résultat de cession	(13 630)	0	95	(13 535)	162	0	(646)	(484)
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>823</b>	<b>(15 772)</b>	<b>0</b>	<b>(646)</b>	<b>(16 418)</b>

## Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. Ils concernent principalement en 2010 :

en milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>346</b>	<b>116</b>
Autres produits exceptionnels	232	116
Produits sur contentieux	114	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(580)</b>	<b>(142)</b>
Autres charges exceptionnelles		(142)
Subvention SOCAMA	(200)	
Charges sur contentieux et litiges	(380)	

## Impôt sur les bénéfiques

La Banque Populaire Occitane est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	33,33%	15,00%	0,00%	Total
<b>Bases imposables aux taux de</b>	<b>33,33%</b>	<b>15,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>Total</b>
Au titre du résultat courant	92 817	727	2 754	96 298
Au titre du résultat exceptionnel	-234	0	0	0
	92 583	727	2 754	96 298
Imputations des déficits	0	0	0	0
Bases imposables	92 583	727	2 754	96 298
Impôt correspondant	30 858	109	0	30 967
+ incidence de la quote part de frais et charges sur le secteur taxable à 0%				46
+ contributions 3,3%				940
- déductions au titre des crédits d'impôts				-1 613
<b>Impôt comptabilisé</b>				<b>30 340</b>
Provisions pour retour aux bénéfiques des filiales				0
Provisions pour impôts				9 357
<b>TOTAL</b>				<b>39 697</b>

\* La créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 8 227 milliers d'euros.

## Répartition de l'activité

La Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

**Information par secteur opérationnel :**

La Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

**2.2.2.6** *Autres informations***Consolidation**

En application de l'article 1er du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque Populaire Occitane établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable français.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

**Honoraires des Commissaires aux comptes**

	CONSTANTIN ASSOCIES		RSM SALUSTRO REYDEL		PRICE WATERHOUS E COOPERS		KMPG		DELOITTE & TOUCHE		ERNST & YOUNG		CABINET MAZARS		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<i>en milliers d'euros</i>																
<b>Audit</b>																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	0	0	0	0	0	79	0	0	0	0	0	0	0	90	167
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>167</b>

**Implantations dans les pays non coopératifs**

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2010, la Banque Populaire Occitane n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.



**KPMG Audit**  
Rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France

*Fid Sud*

**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

**Banque Populaire Occitane**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Banque Populaire Occitane  
33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex  
*Ce rapport contient 46 pages*  
Référence : JML - 111.140 RCA



**KPMG Audit**  
Rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France

*Fid sud*

**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

**Banque Populaire Occitane**

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Occitane tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe relative aux changements de méthode comptable portant sur :

- l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;
- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Changements comptables*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3.2 et 2.3.7 de l'annexe aux comptes annuels, votre Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Banque Populaire sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.





Fid Sud Audit

**Banque Populaire Occitane**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels  
28 mars 2011*

#### Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Banque Populaire détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.3 et 2.3.9 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Banque Populaire et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.7 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Banque Populaire constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.7 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Fid Sud Audit

**Banque Populaire Occitane**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels  
28 mars 2011*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse-Labège, le 28 mars 2011

Toulouse, le 28 mars 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Fid Sud Audit

Jean-Marc Laborie  
*Associé*

Philippe Riu  
*Associé*



Rue Carmin  
31676 LABEGE



Audit  
Commissaire aux Comptes  
5, Rue Saint-Pantaléon  
31000 TOULOUSE

## BANQUE POPULAIRE OCCITANE



### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2010

### **Banque Populaire Occitane**

RCS Toulouse 560 801 300

33-43 Avenue Georges Pompidou  
31135 BALMA Cedex



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article Articles L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Conventions et engagements liés aux opérations de fusion-absorption

#### **Avec BPCE**

- *Personne concernée : Mandataire commun le jour de l'opération : Monsieur Michel DOLIGE, membre du Conseil d'administration de la BP Occitane siège également au sein du Conseil d'administration de BP Participations.*
- **Nature et objet : Protocole de négociation relatif au rapprochement des holdings de participation et de BPCE**
- **Modalité :**  
Ce protocole de négociation définit les grandes lignes envisagées de simplification des structures du Groupe BPCE à travers la fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE.  
Lors de la séance du 2 juin 2010, le Conseil d'Administration de BP Occitane a autorisé la conclusion du protocole de négociation.  
Cette convention n'a pas eu d'impacts dans les comptes de la BP Occitane au cours de l'exercice 2010.
- **Nature et objet : Protocole d'accord entre BPCE, BP Participations et les Banques Populaires**
- **Modalité :**  
Ce « Protocole d'Accord » arrête les termes et conditions du schéma sur lequel BPCE, BP Participations et les Banques Populaires souhaitent s'accorder de manière définitive en vue de parvenir à la réalisation de l'opération de fusion-absorption.

Lors de la séance du 2 juin 2010, le Conseil d'Administration de la BP Occitane a approuvé les principaux termes et conditions résultant du « Protocole d'Accord » et en a autorisé la conclusion.

Cette convention n'a pas eu d'impacts dans les comptes de la BP Occitane au cours de l'exercice 2010.

- **Nature et objet : Convention de garantie fiscale**

- Modalité :

Dans sa séance du 2 juin 2010, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention de garantie fiscale sur les éventuels passifs fiscaux de BP Participations.

Cette convention n'a pas eu d'impacts dans les comptes de la BP Occitane au cours de l'exercice 2010.

- **Nature et objet : Création du nouvel outil de refinancement du Groupe BPCE**

- Modalité :

Dans le cadre du projet de loi de régulation bancaire et financière et de l'évolution des programmes de refinancement utilisés dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, BPCE a souhaité la création d'une Société de Financement de l'Habitat.

Lors de la séance du 2 juin 2010, le Conseil d'Administration de la BP Occitane a autorisé la conclusion par BPCE d'une convention cadre en qualité d'emprunteur et de garant, et plus généralement la conclusion des prêts, la constitution des sûretés et le mandat permettant à BPCE d'agir au nom et pour le compte des participants au nouveau programme d'émission et en a autorisé la signature.

Cette convention n'a pas eu d'impacts dans les comptes de la BP Occitane au cours de l'exercice 2010.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Avec Socama Pyrénées Garonne**

- *Personne concernée : Banque populaire Occitane*
- **Nature et objet : Convention agrément collectif**
- **Modalité :**

La Banque Populaire Occitane et la SOCAMA Pyrénées Garonne ont signé un protocole le 30 novembre 2009 en complément de la convention d'agrément collectif du 05 mai 1994. Cette convention et ce protocole définissent les obligations de la SCM de cautionner les concours accordés par la banque à ses sociétaires.

Les engagements hors bilan constatés par la BP Occitane au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à €. 120 044 270.

- **Nature et objet : Protocole de convention de gestion**
- **Modalité :**

Dans le cadre de ce protocole, la Banque Populaire Occitane est mandatée par la SOCAMA pour réaliser la gestion administrative et comptable, le contrôle interne, le secrétariat du Conseil d'administration ainsi que le recouvrement du contentieux de la SCM. Ces frais donnent lieu à une refacturation à la SOCAMA Pyrénées Garonne.

Les frais de gestion constatés par la BP Occitane au titre de l'exercice 2010 s'élève à €. 133 047 net de taxes.

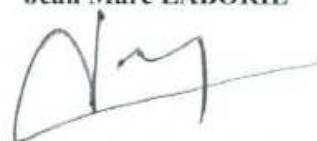
*Toulouse, le 28 mars 2011*

Les Commissaires aux comptes

**FID SUD AUDIT**  
**Philippe RIU**



**KPMG AUDIT**  
**Jean Marc LABORIE**



### 3 Déclaration des personnes responsables

#### 2.3 Personne responsable des informations contenues dans le rapport

Monsieur Alain CONDAMINAS, Directeur Général

#### 2.4 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Alain CONDAMINAS,  
Directeur Général



Date : 28 mars 2011